

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(61^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

2^e séance du jeudi 8 novembre 1990

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. Loi de finances pour 1991 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4971).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite)

MM. Claude-Gérard Marcus,
Alain Bocquet,
Bernard Stasi,
André Bellon,
Jean-François Deniau,
Jean-Marie Daillet.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Réponses de M. le ministre d'Etat, de M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des relations culturelles internationales, de M. Alain Decaux, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie, aux questions de : MM. Jean de Lipkowski, Jean Proveux, Mme Marie-Noëlle Lienemann, MM. Jacques Roger-Machart, Daniel Colin, Alain Calmat, André Delehedde, Jean Laborde, Alain Peyrefitte.

Les crédits concernant les affaires étrangères seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère délégué aux affaires européennes.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite)

Affaires européennes

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la recherche, la technologie et les télécommunications.

M. Martin Malvy, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean Seitzinger, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les institutions, le marché unique et la monnaie.

MM. Jean-Marie Caro,
Jean-Paul Bachy,
Michel Cointat,
Bernard Bosson,
Jean-Claude Lefort.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 4998).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON,
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1991 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. Claude-Gérard Marcus.

M. Claude-Gérard Marcus. J'interviens, monsieur le ministre d'Etat, au nom du groupe du R.P.R. et, pour ne pas faire durer trop longtemps un suspens insoutenable, je vous indique tout de suite que nous ne voterons pas les crédits de votre budget. Serez-vous profondément étonné par cette déclaration ? Je n'en suis pas sûr, mais je considère qu'il vaut mieux être clair dès le début !

M. Alain Bocquet. C'est un scoop !

M. Jeanny Lorgeoux. C'est dommage pour le groupe R.P.R. !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je suis déçu, mais pas surpris !

M. Claude-Gérard Marcus. Je ne traiterai pas de l'ensemble de la politique étrangère, mais j'aborderai le problème que vous-même et beaucoup de rapporteurs avez évoqué : celui de l'outil de notre politique.

Auparavant, je souhaite, comme notre collègue M. Delehedde et vous-même l'avez fait tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat, rendre hommage à l'ensemble de notre personnel diplomatique tout en insistant sur la nécessité de rendre l'opinion publique consciente du travail que celui-ci accomplit, bien éloigné de l'image caricaturale et parfois ridicule qui en est donnée.

Nous avons un excellent personnel diplomatique....

M. Jeanny Lorgeoux. Et un excellent ministre ! (Sourires.)

M. Claude-Gérard Marcus. ... des agents motivés et qui, souvent dans des conditions dont l'opinion publique ignore les difficultés, accomplissent un travail ardu.

Je veux associer à cet hommage tous ceux qui, à travers le monde, dans nos différents centres culturels et nos alliances françaises, défendent la culture française, en liaison avec nos ambassades.

Monsieur le ministre, comme vous l'avez dit, et d'autres aussi, ce projet de budget enregistre des progrès. Vous le voyez, le fait de ne pas l'approuver ne nous empêche pas

d'être objectifs et de constater ce qui est. Nous soulignerons donc ce qui est favorable, mais aussi, bien sûr, ce qui l'est moins.

Les progrès, d'abord.

Les crédits augmentent de 10,65 p. 100, passant de 11,871 milliards à 13,135 milliards en francs courants. Un effort nouveau et essentiel, que nous approuvons, bénéficie aux pays de l'Est. Il est lié à l'évolution politique depuis un an. En effet, le titre IV progresse de 510 millions de francs en crédits ordinaires en faveur d'actions nouvelles, somme à laquelle il faut ajouter 40 millions de francs en dépenses en capital affectées à des opérations de coopération en Europe de l'Est.

Il est prévu d'ouvrir cinq centres culturels, à Moscou, Leipzig, Dresde, Bratislava, Sofia, deux consulats, à Rostock et à Timisoara, et d'aider les alliances françaises à Vilnius et à Cluj. Je regrette toutefois que les crédits affectés à ces opérations ne semblent pas exister ou du moins qu'ils ne soient pas matérialisés d'une manière claire, sauf pour les alliances françaises que je viens de citer.

Les crédits d'information augmentent de 10 p. 100. Mais, à y regarder de plus près, on s'aperçoit que les crédits de fonctionnement de l'administration centrale augmentent, à structures comparables, de 10,7 p. 100. Il s'agit d'un rattrapage pour combler une insuffisance de moyens.

Le constat optimiste que certains ont tiré du fait que le pourcentage, un peu fêliche, de 1 p. 100 de l'ensemble du budget de l'Etat a été dépassé masque certaines réalités : des crédits croissent artificiellement pour gonfler l'augmentation ; d'autres semblent sans rapport direct avec les missions du ministère ; d'autres, enfin, sont, en quelque sorte, gagés.

Il convient par exemple de défalquer de ce total les 180 millions de francs dus à la rebudgétisation de Radio France International et de tenir compte, pour 94 millions de francs, de gains de change dus à la dépréciation du dollar par rapport au franc.

Le budget n'augmente donc, au mieux - mais ce n'est déjà pas si mal - que de 9,9 p. 100 en francs courants, toutes choses égales par ailleurs.

Deuxièmement, on peut se demander si l'augmentation de la subvention à l'O.F.P.R.A. - plus 95 p. 100 - augmentation que nous ne critiquons pas...

M. Jeanny Lorgeoux. Bref, tout va bien !

M. Claude-Gérard Marcus. ... et qui fait passer de 52,9 à 103,4 millions de francs les crédits de cette institution, répond à une véritable fonction de la politique étrangère ou si elle n'est pas plutôt destinée à pallier la faillite de la politique d'immigration du ministère de l'intérieur.

On peut en effet se demander si l'O.F.P.R.A. fait partie des fonctions normales du ministère des affaires étrangères, s'il ne devrait pas plutôt être rattaché au ministère de l'intérieur ou à un futur grand ministère de l'immigration.

Certains crédits sont gagés, disais-je. J'en veux pour exemple la création de ces vingt emplois de gardes de sécurité compensée par la suppression d'emplois d'adjoints administratifs.

Mais à ces éléments positifs répondent des faiblesses, notamment dans les capacités d'action du ministère, en dépit de quelques progrès reconnus.

L'outil diplomatique d'abord.

Les crédits de fonctionnement des services diplomatiques stagnent. Ils progressent de 2,03 p. 100, soit 0,76 million, hors effet de change. C'est peu car nos postes, tout le monde le sait, ont beaucoup de mal à joindre les deux bouts.

L'effondrement des autorisations de programme des titres V et VI, hors crédits, pour le centre de conférence internationale du quai Branly, hypothèque l'avenir. Je voudrais

dire un mot de ce centre qui, nous le constatons, répond à un besoin urgent. Sa réalisation doit être équilibrée par des recettes internes correspondantes et par la vente des immeubles de l'avenue Kléber.

On peut s'interroger sérieusement sur le montant qu'il sera possible d'obtenir, et il est fort probable que le rapport entre cette vente et le coût de construction du centre fera apparaître une très grande différence financière qu'il faudra combler.

Or ce qui est inquiétant, c'est que votre budget ne prend nullement en compte cette perspective. Pourtant, la réalisation de ce centre, je le répète, est vraiment très urgente. Vous l'avez vous-même souligné. Voyez ce qu'on est obligé de faire pour accueillir la conférence de la C.S.C.E. qui va se tenir à Paris pour trois ou quatre jours et qui va coûter près de 40 millions de francs. On va être obligé d'évacuer des locaux utilisés par le ministère et de faire des aménagements très provisoires. C'est dire que l'urgence du centre de conférences internationales comme instrument de la politique de la France aurait mérité une inscription budgétaire, au lieu de s'en tenir à une vente hypothétique dont on ne sait pas quand elle pourra intervenir ni comment seront obtenus les crédits complémentaires qui seront nécessaires.

Ce recul des crédits des titres V et VI est d'autant plus inquiétant que les besoins de l'administration centrale demeurent importants, voire criants. A l'étranger, nous devons faire face à des situations difficiles en raison de l'exiguïté de certains locaux ou de l'impérieuse nécessité de procéder à des achats, par exemple à Berlin ou à Singapour. Nous devons quitter les locaux de notre ambassade à Singapour, et rien ne semble prévu pour reloger notre chancellerie. Apparemment, il manque près de 200 millions de francs pour faire face aux besoins les plus urgents du ministère dans ce domaine.

Les crédits d'action sociale demeurent très insuffisants en dépit d'une progression réelle de 30,8 p. 100 : ils passent de 14,6 millions à 19,1 millions. Je rappelle que 17 p. 100 des agents de l'administration centrale sont logés directement ou indirectement par le ministère. Vous avez indiqué, monsieur le ministre, que c'était le premier ministre français à loger ses agents. Mais c'est aussi le seul dont les fonctions des agents impliquent des déplacements incessants à l'étranger et donc des difficultés de logement lors de leur retour en France. A l'évidence, le va-et-vient des affectations nécessiterait un parc de logements bien supérieur. En outre, la suppression dans le budget pour 1991 de tout crédit destiné à l'acquisition de logements à l'étranger...

M. Alain Bocquet. Vous faites dans l'immobilier ?

M. Claude-Gérard Marcus. C'est ridicule ! Allez expliquer cela aux agents du ministère qui ont tellement de mal à se loger, y compris à l'étranger !

M. le président. Continuez, monsieur Marcus, M. Bocquet ne vous interrompra plus, je vous le promets. *(Sourires.)*

M. Claude-Gérard Marcus. L'acquisition de logements à l'étranger est indispensable. Je rappelle que tout agent logé paie 15 p. 100 de son traitement global, indemnités comprises, à l'Etat.

Autre point à souligner, la régression des crédits destinés aux frais de déplacement, et notamment les crédits inscrits à l'article 60, « Services diplomatiques consulaires et culturels », qui passent de 98 300 000 francs à 93 500 000 francs. Cette réduction semble aller à l'encontre d'une politique de personnel adaptée aux besoins et risque de peser lourdement sur le moral du personnel.

En ce qui concerne notre action diplomatique, le chapitre nouveau 46-94 « Assistance aux Français à l'étranger et aux réfugiés étrangers en France », qui résulte de la fusion des chapitres 42-34 « Assistance aux réfugiés étrangers » et 46-92 « Français de l'étranger » aboutit, en réalité, à une baisse des crédits. A structures égales, on constate un accroissement d'un million de francs, mais qui se traduit en réalité, compte tenu de la dépréciation monétaire, par une diminution.

Un problème se pose aussi pour la politique du personnel, non pas dans le domaine des intentions mais dans l'application des moyens de soutien. C'est le cas par exemple de la double vocation. Traditionnellement, il existait au ministère des affaires étrangères deux catégories de corps, ceux de l'ad-

ministration centrale - attachés, secrétaires administratifs notamment - et ceux des agents ayant vocation à servir à l'étranger - les agents de chancellerie par exemple, qui appartiennent à la catégorie B et à la catégorie C. Quant aux cadres A du service diplomatique et consulaire - secrétaires et conseillers des affaires étrangères, ministres plénipotentiaires -, ils avaient en fait depuis toujours cette double vocation. Une série de décrets du 18 juillet 1990 vient d'imposer aux agents de chancellerie des catégories B et C ayant jusqu'alors la vocation de servir à l'étranger, la double vocation de servir à l'étranger et en France. Quant aux fonctionnaires de l'administration centrale - attachés, secrétaires administratifs, sténo-dactylos, ouvriers, - ils peuvent désormais prétendre, dans la limite des postes budgétaires disponibles, servir à l'étranger. On peut estimer que cette réforme va dans le bon sens dès lors que son objectif est de permettre notamment aux agents de chancellerie de reprendre contact avec la réalité nationale, en les obligeant à revenir pendant environ le tiers de leur carrière à Paris. Mais, en réalité, cette réforme qui devait être fondée, selon le ministre, sur le principe du volontariat pénalise gravement les agents en raison des difficultés de logement en région parisienne. C'est, en effet, une chose que de servir dans l'administration centrale de manière permanente, de s'y organiser, d'organiser sa vie, quand on a un salaire de fonctionnaire de catégorie B ou C, mais c'en est une autre que de passer six ans à l'étranger avec des indemnités modestes, de revenir à Paris deux ou trois ans puis de repartir. En fait, faute de soutien matériel, cette réforme, qui se veut progressive, positive, pénalise les agents en raison des difficultés de logement.

Le ministère n'offre d'aide au logement qu'à 17 p. 100 de ses fonctionnaires, essentiellement ceux des catégories C et D. En définitive, cette réforme n'est acceptable pour les agents de chancellerie que si elle est accompagnée d'une vigoureuse aide au logement. Il ne semble pas que votre budget en donne réellement les moyens. En outre, la direction du personnel doit respecter le volontariat, comme vous vous y êtes déjà engagé.

Ce qui apparaît surtout dans ce budget, c'est l'effort consenti en faveur de l'Europe de l'Est, effort que la dislocation de l'empire soviétique rend nécessaire. Sans lui le budget serait pratiquement en stagnation, sinon en régression. J'en veux pour preuve les crédits de fonctionnement des services diplomatiques et consulaires, qui régressent.

Voilà les quelques observations, monsieur le ministre d'Etat, que je voulais formuler au nom de mon groupe sur le budget du ministère des affaires étrangères.

M. Jean-Marie Combacorès, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Ça vole bas !

M. Jean-Claude Lefort. C'est nul !

M. le président. J'observe que M. Claude-Gérard Marcus a respecté de façon très rigoureuse son temps de parole. J'in vite tous les orateurs à l'imiter.

M. Jean-Claude Lefort. Il n'avait rien à dire !

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, le débat d'aujourd'hui se situe dans un contexte international inédit à bien des égards. La réalité politique de notre continent est profondément bouleversée depuis l'été 1989. Des changements considérables sont intervenus à l'Est. Une Allemagne de 80 millions d'habitants trône désormais au milieu de l'Europe.

En ce qui concerne la crise du Golfe, les motifs de préoccupation sont nombreux, tant la volonté de Washington paraît grande d'en venir à un affrontement militaire. Si une telle éventualité se réalisait, les conséquences en seraient dramatiques. Des dizaines de milliers de vie, pourraient être sacrifiées. La stabilité des relations internationales pourrait être gravement et durablement affectée. A notre avis, tout doit donc être fait pour éviter la guerre, pour parvenir à une solution négociée de la crise.

Cette volonté d'éviter la guerre s'exprime dans notre pays. Les voix les plus diverses s'élèvent, exprimant leur refus de la « logique de guerre ».

L'inquiétude est grande car, à tout moment, une étincelle peut mettre le feu à cette véritable poudrière qu'est le Moyen-Orient, région du monde, s'il en est, où une solution globale s'impose.

D'autant que jamais depuis la guerre du Vietnam, voire depuis la seconde guerre mondiale, un tel déploiement militaire et d'armements n'avait été réalisé. C'est ainsi que le corps expéditionnaire américain compte plus de 200 000 hommes, que 100 000 autres doivent bientôt les rejoindre, cependant que le dispositif français compte désormais, avec les 500 soldats débarqués en Arabie Saoudite le jour de la Toussaint, près de 15 000 hommes.

L'escalade entreprise par les Etats-Unis depuis l'agression inacceptable du Koweït par l'Irak est devenue depuis longtemps bien plus redoutable que le défi auquel elle prétendait répondre.

De nombreux éléments rendent possible une issue pacifique, dans le cadre de négociations entre pays arabes, dans le cadre de l'O.N.U., dans celui, proposé par François Mitterrand à l'O.N.U., d'une conférence sur le Proche-Orient. De nombreuses propositions ont été faites en ce sens par l'Union soviétique, par la France, par l'O.L.P. et certains pays arabes, dont l'Arabie Saoudite elle-même. Il faut s'en saisir. Si Bagdad n'a pas annoncé encore son intention de se retirer du Koweït, les libérations d'otages et différents signes montrent que le dictateur irakien n'est pas insensible à la pression internationale.

La France a, à ce titre, un rôle essentiel à jouer. Mais il lui faut clarifier son attitude. Elle ne peut, en effet, rester dans l'ambiguïté actuelle, celle qui consiste tout à la fois à prôner une issue négociée à l'O.N.U. et à préparer, aux côtés des forces américaines, la guerre aux frontières de l'Irak.

D'autant que si, par malheur, une guerre éclatit, chacun le sait, nos soldats seraient automatiquement entraînés dans une horrible aventure. Quoi que vous puissiez en dire, monsieur le ministre d'Etat, vous savez bien que si une attaque américaine se décidait, nos troupes terrestres seraient engagées dans la guerre sans même l'avoir voulu. Que comptez-vous faire dans une telle hypothèse toujours très plausible ? Il ne suffit pas de vous retrancher derrière la décision du Président de la République ! C'est le Parlement qui devrait en délibérer.

La France doit donc clairement faire savoir, à l'instar de l'Union soviétique, qu'elle n'admettra aucun recours à l'option militaire. Il lui faut - je le dis solennellement - retirer les troupes du dispositif Daguet, qui n'ont rien à voir avec le contrôle de l'embargo et qui risquent de nous entraîner dans un engrenage infernal et fatal : la lamentable équipée des trois militaires français le prouve suffisamment.

Cet engrenage voulu par monsieur Bush, par les Etats-Unis qui ont besoin de cette guerre pour sortir de leur difficultés économiques et pour mieux soumettre les régions du Golfe à leurs intérêts, il faut le refuser !

En effet, comme l'a déclaré dimanche dernier votre prédécesseur aux affaires étrangères, « les Etats-Unis ont besoin d'une guerre pour dévaloriser le dollar et régler de cette manière le problème de leur dette extérieure ».

La volonté des Etats-Unis d'avoir la mainmise sur les richesses pétrolières de cette région du monde n'est pas moindre. Souvenons-nous à ce propos que les U.S.A. sont dépendants à 45 p. 100 des ressources énergétiques du tiers monde.

Plus fondamentalement encore, il y a la volonté de l'impérialisme américain d'impressionner les peuples du tiers monde et de réduire à néant toute tentative, toute velléité de ces peuples de remettre en cause les rapports de domination féroces que leur imposent le capital financier et les grandes puissances occidentales.

L'histoire nous a appris, monsieur le ministre d'Etat, que l'impérialisme le plus puissant s'efforce toujours de faire payer « l'addition » par les autres peuples et qu'il n'hésite pas à recourir, le cas échéant, à la guerre pour imposer ses vues et ses intérêts. « Le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage » : cette célèbre phrase de Jean Jaurès est plus que jamais d'actualité.

C'est la raison pour laquelle, aussi condamnable que soit Saddam Hussein, et il l'est, la guerre, qui ne peut que satisfaire les intérêts impérialistes et ceux des complexes militaires-industriels, ne doit pas avoir lieu. Tout doit être mis en

œuvre pour empêcher l'irréparable. La logique de paix doit être imposée. Il y a urgence. La France a un rôle considérable à jouer pour conjurer toute guerre. Nous, communistes, attachés très profondément à l'idée de paix, nous ne ménageons aucun de nos efforts mobilisateurs pour qu'elle agisse dans ce sens.

La situation dans le monde a changé, les anciens équilibres fondés sur les deux pôles n'existent plus. De nouveaux rapports internationaux sont à bâtir, ne reposant plus sur la logique des blocs et la surenchère des armes.

Malheureusement, ce qui se dessine actuellement ne semble pas répondre à cette exigence. La France y assume une lourde responsabilité. Les puissances occidentales, la France en tête, ont choisi une intégration accélérée des pays dans la Communauté européenne, un renforcement militaire de l'O.T.A.N., une politique de bloc et de surarmement.

Notre choix est celui d'une Europe de la coopération, respectant la souveraineté et l'indépendance de chaque nation ; celui d'une sécurité collective.

L'envoi, par les Etats-Unis et leurs alliés, dont la France, d'un gigantesque corps expéditionnaire dans la région du Golfe illustre la volonté des U.S.A. d'intensifier leur rôle de gendarme du monde au niveau planétaire. L'intervention américaine au Panama, avec ses milliers de morts, et le maintien des troupes U.S. dans ce pays en témoignent.

Il est à craindre que le projet d'un « nouvel ordre », au lieu de correspondre à un monde de justice, de liberté, de paix, de démocratie, de solidarité, régi par le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ne soit en train de devenir exclusivement celui de la domination des grands pays développés sur les pays moins favorisés, celui des puissants s'arrogeant, « au nom de la communauté internationale », le droit de régenter le monde, essayant même d'instituer un monde unipolaire.

La signature du traité du 8 décembre 1987 avait pourtant ouvert une chance pour notre continent et pour le monde de vivre dans la paix et hors des tensions.

Un espoir est né de possibilités de progrès, aussi bien dans le domaine des armes nucléaires stratégiques - dans le cadre des pourparlers START - que dans celui concernant les forces conventionnelles en Europe.

A notre sens, l'Europe doit passer d'un système basé sur la division en deux blocs militaires à un système fondé sur la sécurité collective et la coopération. Un système dont le cadre existe déjà : il s'agit, pour nous, de la C.S.C.E., dont une réunion au sommet est prévue le 19 novembre prochain.

La C.S.C.E., c'est-à-dire ce forum où tous les pays européens assument à part égale la responsabilité de promouvoir la paix et la sécurité, ce forum qui couvre toutes les grandes questions relatives à la sécurité européenne : désarmement, sécurité militaire, frontières, minorités nationales, questions économiques et droits de l'homme.

La C.S.C.E., qui pourrait représenter pour la France le système global de sécurité de l'Atlantique à l'Oural que le général de Gaulle appelait de ses vœux dans les années soixante.

M. le président. Monsieur Bocquet, il faut conclure.

M. Alain Bocquet. Or cette chance historique, les pays occidentaux, dont la France, ne s'en saisissent pas.

Ils ont tranché en faveur du maintien de l'O.T.A.N. Celui-ci s'est même renforcé, avec la bénédiction du Président de la République, grâce à l'adhésion de l'Allemagne réunifiée, au mépris total des souhaits exprimés par la population de l'ex-R.D.A.

Ils ont tranché en faveur de la logique de bloc, de tension, de surarmement. Paris s'illustre même particulièrement dans ce choix en maintenant les orientations militaristes de sa politique de défense, en poussant les feux d'une Europe militaire, pilier sur notre continent de l'Alliance atlantique.

Une attitude que rien ne saurait justifier. Ni l'existence d'une prétendue « dépression stratégique » en Europe, car comment peut-on prôner le surarmement à la fois lorsque l'adversaire potentiel est surarmé et lorsqu'il désarme ? Ni la nécessité de « contenir » la puissance allemande, car aucune politique étrangère ou militaire ne peut éliminer par elle-même les avantages qu'un pays tire de son influence économique et monétaire et parce que, tout au contraire, intégrer un tel pays dans un tel dispositif, c'est lui donner une possibilité de plus de peser sur notre destin.

Ce choix de l'O.T.A.N. est aussi confirmé par le fait que vous avez exclu du champ du traité franco-soviétique d'entente et de coopération les dispositions concernant la sécurité que l'Union soviétique souhaitait y inclure, dispositions qui offraient pourtant une occasion de construire ce nouveau système de sécurité dont l'Europe a besoin.

Un autre constat peut être fait : alors que la situation désastreuse des pays en voie de développement requiert un nouvel ordre mondial économique et politique, jamais les pays puissants n'ont exercé sur eux une si forte pression.

Pression économique d'abord, au travers de la généralisation de la conception ultra-libérale de l'aide au tiers monde, conception sur laquelle repose fondamentalement la politique française. Même si notre pays est contraint d'annuler certaines de ses créances, le pillage du Sud s'accroît.

M. le président. Concluez, monsieur Bocquet !

M. Alain Bocquet. Je termine, monsieur le président.

Pression politique ensuite, car, au lieu de profiter de la fin de la confrontation Est-Ouest pour nouer des relations nouvelles avec le Sud et pour contribuer au règlement des conflits locaux qui le secouent, les pays riches l'utilisent pour ériger une nouvelle alliance des puissants contre les pauvres, une alliance qui intervient au nom de la communauté internationale pour gérer les crises dans le sens de leurs intérêts, au détriment des peuples.

Je pense, à ce propos, au peuple cambodgien et aux efforts déployés pour mettre fin à son calvaire. N'est-ce pas vider de son sens le règlement du conflit en cours que de lui imposer ses bourreaux, les Khmers rouges ?

Quant à la politique européenne de la France, dont traitera dans le débat mon ami Jean-Claude Lefort, elle renforce considérablement notre choix de refuser votre budget. Dans ce vote contre, il faut entendre « constructif ». C'est-à-dire qu'au moment où la guerre menace terriblement, au moment où l'indépendance et la liberté de la France sont de plus en plus remises en cause, il faut que soient entendues les voix qui, comme la nôtre, réclament que la France tienne toute sa place pour la paix, le désarmement, la liberté et le bonheur des peuples du monde. *(Applaudissements sur les bancs du groupe commun.)*

M. le président. Mes chers collègues, n'imitiez pas M. Bocquet, respectez le temps de parole qui vous est imparti !

La parole est à M. Bernard Stasi.

M. Bernard Stasi. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, rarement au cours de ces dernières années, l'examen du budget des affaires étrangères avait eu lieu dans un climat international aussi tendu. Mais l'inquiétude que nous ressentons tous à propos de la situation dans le Golfe ne doit pas nous faire oublier tous les changements heureux qui se sont produits dans le monde depuis le dernier examen par cette assemblée du budget des affaires étrangères. Je voudrais donc, en commençant mon propos, saluer une fois de plus, au nom du groupe U.D.C., les victoires remportées par la liberté au cours de ces derniers mois en Europe centrale et orientale, mais aussi en Amérique latine et en Afrique du Sud.

Dans l'enthousiasme, dans l'euphorie provoqués par les événements de fin 1989, beaucoup d'observateurs avaient cru qu'à la suite de la victoire, une victoire quasi universelle de la démocratie libérale et de l'économie de marché, l'histoire était finie et que l'humanité allait entrer dans une ère de paix. Il n'a pas fallu longtemps pour qu'il soit évident aux yeux de tous que la fin du monde bipolaire marqué par l'affrontement entre deux camps, entre deux idéologies, n'était pas la fin de l'histoire et que celle-ci continuait son cours avec son cortège de tensions et de dangers, de rivalités et de conflits. Et la crise du Golfe a, voici quelques mois, dissipé les dernières illusions en révélant un monde instable et dangereux.

Oui, cette crise nous aide à mieux comprendre les nouvelles données de la situation internationale ainsi que le rôle que notre pays doit jouer.

Ce monde se caractérise tout d'abord par l'affirmation agressive de nationalismes peu respectueux, par nature, des nationalismes des voisins. Ce n'est pas seulement, hélas ! dans le Proche et le Moyen-Orient, mais aussi sur le continent européen qu'un tel phénomène se manifeste.

Ce monde se caractérise également aussi par la grande responsabilité qui incombe aujourd'hui à l'Occident, et particulièrement aux Etats-Unis, dans la conduite des affaires du monde.

M. Alain Bocquet. Ah bon !

M. Jean-Claude Lefort. C'est incroyable !

M. Bernard Stasi. Les Etats-Unis, qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore - j'ai cru comprendre que certains le déploieraient - sont aujourd'hui la seule grande puissance en mesure de peser politiquement et d'intervenir militairement partout dans le monde.

L'U.R.S.S. est trop dévalorisée idéologiquement, trop affaiblie économiquement, trop déstabilisée par les secousses et par la dislocation de son empire, trop incertaine de son avenir pour pouvoir encore jouer le rôle et tenir le rang d'une grande puissance.

M. Alain Bocquet. Nous sommes contre les blocs !

M. Bernard Stasi. Cette situation nouvelle offre aux Etats-Unis, qui éprouvaient un sentiment de déclin depuis de nombreuses années, une sorte de revanche. Souhaitons de toutes nos forces que les Américains aient la sagesse d'assumer leur mission nouvelle avec un esprit de responsabilité sans se laisser aller à je ne sais quelle ivresse dominatrice.

M. Alain Bocquet. Rien n'est moins sûr !

M. Bernard Stasi. La crise du Golfe révèle aussi le retour en force de l'O.N.U. Tout au long de la guerre froide, l'O.N.U. avait été paralysée, notamment par le droit de veto dont disposent les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Aujourd'hui, l'O.N.U. prend des résolutions et ses membres permanents coopèrent pour la mise en œuvre de ces résolutions.

Dans ce contexte nouveau, quel doit être le rôle de la France ?

La France doit bien entendu se réjouir de l'autorité nouvelle acquise par l'O.N.U. et soutenir ses efforts pour imposer une certaine morale dans les relations internationales. C'est dire que, s'agissant de la crise du Golfe, elle ne pouvait pas se tenir à l'écart, d'autant plus que l'issue du conflit provoqué par l'invasion du Koweït déterminera très largement l'organisation et le fonctionnement du monde de l'après-guerre froide.

Il est donc indispensable que, très vite, s'imposent des règles dans la vie internationale. Si l'acte de gangstérisme international auquel s'est livré l'Irak n'était pas sanctionné, il ouvrirait la voie, comme vous l'avez rappelé ce matin, monsieur le ministre d'Etat, à un monde où régnerait la loi de la jungle.

M. Jean-Claude Lefort. Et la Palestine ?

M. Bernard Stasi. Attendez, laissez-moi poursuivre mon propos !

La France, membre permanent du Conseil de sécurité, doit être particulièrement intransigente en ce qui concerne l'application des résolutions de l'O.N.U. Le pays des droits de l'homme et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes doit donner l'exemple lorsqu'il s'agit de faire régner une certaine morale dans les relations entre les nations.

Il faut donc se réjouir de l'attitude adoptée par la France et de la solidarité engagée dont notre pays fait preuve à l'égard des nations déterminées à faire appliquer les résolutions de l'O.N.U.

Il faut aussi se réjouir que, malgré les tentatives de Saddam Hussein d'amener la France à se désolidariser des nations mobilisées sous la bannière de l'O.N.U., notre pays soit resté solidaire de ses alliés et fidèle aux résolutions de l'O.N.U.

Certes, à propos de la libération des otages, on a évoqué des négociations secrètes qui auraient été conduites par un ancien ministre des affaires étrangères. Mais hier, au cours de la réunion hebdomadaire d'information sur les problèmes du Golfe, le Premier ministre nous a donné l'assurance qu'il n'y avait pas eu le moindre marchandage. Nous n'avons, bien entendu, aucune raison de douter de la parole du Premier ministre. Mais nous aimerions, pour être tout à fait rassurés,

qu'il soit dit publiquement que l'ancien ministre des affaires étrangères en question n'avait effectivement reçu aucun mandat pour négocier la libération des otages.

M. Philippe Séguin. Inch Allah !

M. Bernard Stael. Félicitons-nous en tout cas, pour l'honneur et la dignité de notre pays, qu'aucun de nos anciens premiers ministres - ils sont six - ne soit allé se prosterner au pied du dictateur irakien pour obtenir de lui, en échange de l'honorabilité que lui confère cette démarche, l'aumône de quelques otages. Qu'il me soit permis d'ajouter que le seul homme politique français qui ait été tenté par cette démarche démagogique et humiliante est celui qui a révélé, dès le début de la crise, qu'il avait la même conception du patriotisme que ceux qui, pendant la Seconde Guerre mondiale, n'hésitaient pas à pactiser avec l'ennemi. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Mais si la France doit être solidaire de ses alliés, elle a aussi un rôle particulier à jouer vis-à-vis du monde arabe. Compte tenu de son histoire, de sa géographie, de sa population, la France doit veiller à ce que la lutte contre l'Irak ne devienne, en aucune façon, une croisade de l'Occident contre le monde arabo-islamiste. Nous devons également expliquer, et pas seulement à nos amis arabes, que les nations arabes n'ont aucun intérêt à se ranger derrière la bannière d'un dictateur sans scrupules. Nous sommes mieux placés que d'autres pour leur dire que la fierté et la dignité arabe n'ont rien à gagner, mais qu'elles ont, au contraire, tout à perdre à se compromettre avec l'aventurisme irakien.

Il convient à cet égard de saluer l'attitude courageuse de nombre de pays comme l'Égypte et le Maroc...

M. Jean-Claude Lefort. « Notre ami » le roi !

M. Bernard Stael. ... et de se féliciter du fait que les appels enflammés de Saddam Hussein à la guerre sainte n'aient pas réussi à mobiliser massivement les musulmans à travers le monde.

Il appartient également à la France de rappeler à tout instant que l'ordre nouveau que la communauté internationale doit fonder ne saurait être uniquement sur le maintien du *statu quo*, sur le respect des frontières et des traités. Il faut qu'il repose aussi sur la justice et sur la solidarité, sur une plus équitable répartition des richesses de la planète, des richesses pétrolières en particulier. Il n'est pas normal, en effet, il est même scandaleux que les dirigeants de certains Etats pétroliers sans population amassent des fortunes vertigineuses, alors que les populations nombreuses d'autres Etats producteurs de pétrole croupissent dans la misère. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Claude Lefort. Il en existe donc !

M. Bernard Stael. Il est donc indispensable de dire, de répéter, de faire comprendre que la communauté internationale et la France notamment se battent en la circonstance, non seulement pour le respect du droit international, mais aussi pour l'avènement d'un ordre plus juste dont Saddam Hussein ne paraît pas être particulièrement qualifié pour être le héraut et le bâtisseur.

M. Georges Lemolne. Très bien !

M. Bernard Stael. Pour bâtir un monde plus juste, il faut renforcer la coopération avec les pays en voie de développement et limiter le risque de marginalisation du Sud. Tous ceux d'entre vous qui ont eu l'occasion, au cours de ces derniers mois, de se rendre en Afrique ou en Amérique latine ont pu se rendre compte à quel point les pays sous-développés éprouvent, avec angoisse, le sentiment d'être abandonnés.

Ils craignent qu'avec les changements qui se sont produits en Europe de l'Est l'Europe de l'Ouest n'ait désormais trouvé un nouveau partenaire, riche en main-d'œuvre qualifiée et bon marché, capable d'offrir en abondance aux économies occidentales matières premières et débouchés. Ce sentiment d'abandon accroit encore le désespoir d'un Sud qui s'appauvrit de plus en plus.

Chacun sait dans quelle situation particulièrement dramatique - elle a été évoquée ce matin - se trouve en ce moment l'Afrique, mais je veux souligner qu'en matière de coopération avec ce continent nous devons être plus exigeants que nous ne l'avons été jusqu'à présent avec nos partenaires africains pour ce qui concerne le respect des droits de l'homme et de la démocratie. C'est mépriser les peuples africains, c'est

faire preuve d'un certain racisme que de considérer que ces peuples ne sont pas aptes à la démocratie, laquelle serait un luxe réservé aux pays développés.

M. Bernard Bosson. Très bien !

M. Bernard Stael. Je me réjouis de la volonté que vous avez exprimée, monsieur le ministre d'Etat, de favoriser, d'encourager les avancées de la démocratie chez nos amis africains.

A propos de l'Amérique latine, où je me trouvais la semaine dernière avec plusieurs de nos collègues, je ne puis que confirmer les excellents propos tenus ce matin par M. Michel Vauzelle concernant la forte attente de ces pays à l'égard de la France et la nécessité pour notre pays de renforcer sa présence sous toutes ses formes sur ce continent.

M. le président. Votre temps est écoulé, monsieur Stasi !

M. Bernard Stael. Cela dit, la volonté des Nations unies et de la France de fonder l'ordre mondial nouveau sur une certaine morale perdrait beaucoup de sa crédibilité si elle ne se manifestait pas avec la même vigueur, avec la même intransigeance dans toutes les situations où cette morale est foulée au pied.

C'est pourquoi il faut se réjouir qu'Israël ait été rappelé à l'ordre par l'O.N.U. à la suite des incidents dramatiques qui se sont produits à Jérusalem. Nous regrettons, d'ailleurs, le refus du Gouvernement israélien d'accueillir une commission d'enquête sur son territoire.

Cependant, Israël aurait peut-être une attitude moins rigide, moins figée, moins méfiante et serait davantage disposé à reconnaître le droit des Palestiniens à disposer d'un territoire et d'un Etat si la communauté internationale affirmait solennellement que, si les frontières d'Israël étaient menacées, elle réagirait avec promptitude et avec vigueur pour les défendre.

M. Jean-Claude Lefort. Vous l'excusez !

M. Bernard Stael. S'agissant du drame libanais, il est évident, hélas ! que la communauté internationale n'a pas rempli son devoir. Alors qu'elle a brandi, à juste titre, cette morale internationale pour condamner et pour combattre l'Irak lorsqu'il a envahi et annexé le Koweït, on n'a pas cru bon de l'opposer à la Syrie lorsqu'elle a fait main basse sur le Liban.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Bernard Stael. On a ainsi assisté à ce tragique paradoxe de voir la souveraineté libanaise agoniser à quelques centaines de kilomètres d'un important dispositif militaire déployé sous la bannière de l'O.N.U. pour défendre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

M. Jean-Claude Lefort. Celui des Palestiniens aussi !

M. Bernard Stael. Monsieur le ministre d'Etat, le groupe U.D.C. a eu souvent l'occasion de vous faire part, au cours de ces dernières semaines, de ses préoccupations, de ses inquiétudes, de son indignation au sujet du Liban et de la coupable passivité de la communauté internationale. Nous avons regretté que le Gouvernement français ait fait semblant de croire à la légitimité du gouvernement Hraoui, alors que celui-ci ne semble pas avoir donné le moindre signe de sa capacité à se libérer, si peu que ce soit, de la pesante tutelle syrienne. Le fait que ce gouvernement ait été reconnu par de nombreux Etats ne nous paraît pas une raison suffisante pour que la France entretienne la fiction de son indépendance.

Nous avons également regretté que la France n'ait pas pu provoquer la condamnation de l'agression syrienne par le Conseil de sécurité de l'O.N.U. et n'ait pas été en mesure - mais la tâche était difficile - de secouer l'indifférence à l'égard du drame libanais, des autres membres permanents du Conseil de sécurité et de nos partenaires de la Communauté européenne.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Stasi.

M. Bernard Stael. Je vais bientôt conclure.

Nous souhaitons que la solidarité de la France envers le Liban, envers l'ensemble du peuple libanais se manifeste de façon plus active, plus volontariste et plus efficace.

En raison de notre profond attachement au peuple libanais et de notre inquiétude, de notre angoisse devant les épreuves qu'il a subies et les menaces qui pèsent sur son avenir, nous étions prêts à ne pas voter votre budget. Mais nous vous avons écouté avec attention, ce matin, et nous avons pris acte avec satisfaction des déclarations que vous avez faites et des engagements que vous avez pris quant au sort du général Aoun qui a incarné l'esprit de résistance et la volonté d'indépendance de très nombreux Libanais, chrétiens et musulmans, quant à la volonté de la France de peser de toute son autorité pour que les troupes étrangères, toutes les troupes étrangères, évacuent, dans les meilleurs délais, le territoire libanais afin que soit pleinement restaurée la souveraineté d'un Liban réconcilié avec lui-même.

Monsieur le ministre d'Etat, pour ne pas affaiblir l'adhésion de la plupart des forces politiques de notre pays et d'une grande partie de l'opinion publique à la politique suivie par la France dans la crise du Golfe, adhésion qui est indiscutablement un atout pour la France dans ce contexte international difficile ; pour manifester notre satisfaction de voir les crédits de votre budget sensiblement augmenter, notamment en ce qui concerne la présence et l'action de la France dans les pays de l'Europe centrale et orientale - et je sais la part qu'a prise à ce sujet M. le secrétaire d'Etat, Thierry de Beauvé - et pour exprimer notre estime et notre confiance à celui qui, à travers bien des difficultés, conduit l'action diplomatique de notre pays, le groupe U.D.C. votera votre budget, d'autant que ce vote portera aussi sur celui des affaires européennes à propos duquel Bernard Bosson exprimera, avec bien entendu quelques réserves, notre accord sur les grandes lignes de la politique européenne de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et socialiste.)*

M. Jeanny Lorgeoux. Merci, Monsieur Stasi.

M. le président. La parole est à M. André Bellon.

M. André Bellon. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, le groupe socialiste votera les crédits du ministère des affaires étrangères ainsi que ceux du ministère des affaires européennes, non par principe, mais sur la base d'une analyse tant des crédits que de la situation internationale, c'est-à-dire de l'activité de vos départements.

En ce qui concerne d'abord les crédits, j'accorde à M. Marcus qu'il est particulièrement intéressant de faire l'analyse de la nature et de la qualité des moyens d'une administration. En effet, il n'est pas de bonne politique sans bonne administration, il était important de le relever. Nous faisons certes des analyses différentes, mais nous reconnaissons tous deux qu'à la base de toute action il y a des hommes, il y a une structure. Or nous considérons que les hommes ont droit à notre reconnaissance et que la structure est bonne, malgré quelques défauts auxquels il convient de remédier.

Ensuite, nous approuvons ce budget sur la base d'une analyse de la situation, c'est-à-dire de la politique étrangère de la France, menée par vos départements. A ce propos, je formulerai plusieurs remarques.

La première est que la situation a profondément changé depuis l'année dernière. M. Stasi vient de le rappeler. J'ai parfois été quelque peu étonné de certains discours - mais il faut bien, parfois, que les intellectuels s'expriment, c'est leur rôle - parlant de la fin de l'histoire, comme si l'histoire n'était liée qu'à l'existence ou non de systèmes communistes. Bref, il n'y aurait pas eu d'histoire avant et il n'y en aurait plus après.

M. Bernard Stasi. Ce n'est pas mon analyse !

M. André Bellon. Non, je le sais !

J'avais trouvé cette analyse assez curieuse. En effet, l'histoire a toujours existé. Elle est la nature même de l'existence de l'homme et elle ne s'arrête évidemment pas aujourd'hui.

Face à cette constatation d'évidence, nous considérons que la politique étrangère de la France a pris les bonnes options, mais il importe d'être particulièrement vigilants dans cette phase d'incertitude et de contradiction. De ce point de vue, j'évoquerai très rapidement quelques points.

D'abord, j'entends souvent dire que nous vivons la fin de Yalta. Nous en avons déjà parlé lors du débat sur la politique européenne, et je suis de ceux qui considèrent qu'il n'y a jamais eu d'« accords » de Yalta à proprement parler. Il y a eu un certain dérapage dans le vocabulaire, car Yalta a été

la simple constatation d'un état de guerre sur la base duquel a été instauré de fait un équilibre international, plus ou moins accepté et qui a d'ailleurs subi certains changements ; ainsi la Tchécoslovaquie est entrée dans une orbite d'où la Yougoslavie est sortie.

Ensuite, nous pouvons nous demander si ce n'est pas en raison de la recomposition du monde qu'émergent aujourd'hui certains problèmes qui n'étaient pas aussi apparents auparavant, tandis qu'interviennent des accords d'un type nouveau entre ceux qu'on dénommait jusqu'à présent les deux grandes puissances.

Il est clair en effet que les discussions d'Helsinki, aussi bien par leur contexte et par ce qui en a filtré que par leurs conséquences pratiques que l'on mesure chaque jour davantage, expriment, de la part des Etats-Unis et de l'Union soviétique, une certaine volonté de chercher en commun à résoudre les problèmes du monde quels qu'ils soient.

Cela nous conduit à nous interroger. Sur la base de quels principes seront arrêtées ces solutions ? Quelle sera la place de chacun dans ce nouvel équilibre ?

Par ailleurs, la fin du système communiste, tel qu'il existait jusqu'alors en Union soviétique et dans les pays de son glacis, a révélé bien d'autres contradictions. Ainsi, on parle bien davantage aujourd'hui qu'hier des difficultés économiques internationales. Il est également indéniable que les difficultés économiques américaines posent un problème non seulement aux Etats-Unis, mais aussi à l'ensemble des pays en termes d'équilibre international.

Nous assistons à la fin d'une confrontation entre deux grandes puissances et à la naissance d'un dialogue entre une puissance qui a, en gros, tous les moyens économiques, militaires et politiques - avec des contradictions et non sans difficultés - et une autre qui est en voie de décomposition économique et de recomposition politique.

Quelle sera la force de ce dialogue et sur quelles bases s'établira-t-il ?

Le seul principe qui doit à mon sens guider notre acceptation de ce dialogue, est qu'il se déroule sous l'égide du droit, de la justice et de la paix. Sous cette réserve, il est bon qu'il ait lieu, car il constitue l'un des éléments d'équilibre du monde. Il nous appartiendra, ensuite, de confronter l'application de ces principes sur l'ensemble des champs d'opération, dans des conflits, dans les contradictions mondiales.

En m'exprimant ainsi je fais resurgir des problèmes qui ont été très largement évoqués, notamment lors des conférences internationales par le Président de la République française. Ainsi, peut-il y avoir un équilibre international avec une place importante des Etats-Unis, sans une remise en cause de l'ordre économique international, sans un assainissement des finances américaines ? Ce débat se déroule tant sur le territoire américain qu'au sein de la communauté internationale.

De telles questions concernent l'ensemble des pays, l'ensemble des peuples. Nous ne saurions d'ailleurs admettre qu'un tel dialogue, un tel équilibre s'instaurent dans une perspective d'opposition entre le Nord et le Sud. Là encore, les déclarations du Président de la République vont dans le sens d'un nouvel équilibre, avec recherche de moyens pour favoriser le développement du Sud et mettre fin au sous-développement.

Ces questions doivent être présentes à l'esprit de tout un chacun, tant il est vrai que, dans les années précédentes, s'est développée une théorie à la fois juste dans son principe, mais un peu naïve dans ses applications, selon laquelle avec un gouvernement mondial, tout serait parfait et équilibré, car il n'y aurait plus de problèmes. Encore faudrait-il savoir comment gouvernerait ce gouvernement mondial !

Nous devons également nous interroger sur notre place dans ce nouvel équilibre.

En la matière nous pouvons émettre un regret que M. le ministre d'Etat et diverses personnalités en ont déjà exprimé. En effet, nous ne pouvons pas être absents de la nouvelle structuration internationale. Nous siégeons au sein du Conseil de sécurité et tout ce qu'il fait est positif pour notre position et pour la place que nous devons occuper dans les équilibres mondiaux.

Nous sommes également présents par notre propre réalité, par notre propre force, par notre économie. Encore faut-il que chacun accepte cet état de fait, afin que nous ne soyons pas les parents pauvres du dialogue réorganisé. Ce dernier doit exister certes, mais dans quel cadre ?

Cette question a déjà été largement évoquée. Elle ne relève pas vraiment de ce débat et nous en discuterons en examinant les crédits du ministère des affaires européennes. Nous pouvons tout de même l'aborder.

La construction européenne ne peut pas être séparée de la place et de l'avenir de la France et la nature, le rôle, la forme de l'Europe de demain nous interpellent tous. Certains discours sont commodes. Il y a ainsi ceux qui consistent à affirmer que l'Europe se construit naturellement, qu'il est inutile d'en parler et qu'il n'y a pas de contradictions. Inversement, il y a ceux qui consistent à se retrancher derrière un passé facile en disant que tout ce qui devient européen est mauvais pour la France puisque, par définition, on va supprimer des éléments qui fondaient une certaine stabilité. Justement l'histoire est là : la stabilité change.

Au fur et à mesure de la consolidation de l'union européenne je me pose de plus en plus souvent la question de savoir si, au-delà des étapes franchies ces derniers temps, nous pourrions considérer encore très longtemps qu'elle doit s'arrêter devant un rideau de fer aujourd'hui objet de musée. Cette remarque a d'autant plus de valeur qu'un pan de territoire situé au-delà de cette limite, l'Allemagne de l'Est, est déjà inclus dans l'Europe telle que nous la définissons.

Il convient d'engager une réflexion en la matière, à la fois sur le plan des relations historiques que sur celui des équilibres car un oubli - même si nous avons une politique spécifique à l'égard des pays de l'Est - ou un traitement différent à l'égard de ces peuples pourraient les amener à s'interroger sur cette différence.

Par ailleurs, nous constatons qu'à mesure que l'Allemagne se réunifie, l'Angleterre se rapproche de l'Europe. Nous ne pouvons que nous en féliciter, même si cela nous conduit à nous interroger - comme l'a fait ce matin le président de la commission des affaires étrangères - sur le rééquilibrage de l'Europe, tant entre l'Est et l'Ouest, qu'entre le Nord et le Sud. La volonté d'opérer un rééquilibrage vers la Méditerranée doit incontestablement être l'une des options de la France, car il s'agit d'une nécessité au regard de notre place dans la construction que nous sommes en train de réaliser.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. André Bellon. On a souvent évoqué - et c'est normal, c'est un signe des temps - la question de la démocratie.

On nous a dit : « Les changements qui se produisent en ce moment sont la victoire de la démocratie. Partout nous la voyons se développer. C'est une bonne chose. » Encore faut-il savoir si cette évolution est pérenne, quelles contradictions elle recèle.

J'ai relevé ce qui a été dit sur l'évolution de la démocratie en Afrique. Il est vrai qu'il n'y a pas de raison de penser que la démocratie doit être l'apanage des pays riches. *A contrario*, nous pouvons nous poser la question de savoir si un pays pauvre n'a pas en son sein de telles forces, de tels tropismes, qu'il y ait un refus de la démocratie. Je crois qu'il y a, de fait, un lien entre le niveau de développement et la richesse et l'existence ou l'absence de structures démocratiques. Le développement économique international est lié à l'approfondissement de la démocratie. Je crois que c'est incontestable.

M. Jeanny Lorgeoux. Très juste !

M. André Bellon. Cela m'amène très naturellement, - et c'est mon dernier point - à parler de la crise du Golfe.

La France a eu, me semble-t-il, tout au long de ce conflit et jusque aujourd'hui, une attitude très claire : s'en tenir au principe de l'embargo et l'appliquer. Prétendre, comme certains, que le dérapage peut aller vers la guerre, et que les risques de guerre existent, conduit, consciemment ou inconsciemment, à penser que l'embargo n'est pas vraiment crédible. Pour que l'embargo réussisse, il faut le maintenir pour obtenir les résultats que l'on souhaite, mais il faut d'abord y croire nous-mêmes. Si nous ne croyons pas, nous, à notre propre discours, alors effectivement d'autres solutions deviennent nécessaires. Mais, nous, nous ne tenons pas ce discours, car nous croyons à la politique française telle qu'elle a été conduite et nous croyons à la force de l'embargo. Disant cela, je suis cependant conscient que, au-delà de l'embargo et des difficultés actuelles, doit être posée la question de l'ordre qui régnera après, non seulement entre l'Irak et le Koweït, dans le Golfe, mais bien évidemment aussi au Liban. Et s'il y a un pays dont l'attitude est irréprochable sur la question

libanaise, c'est bien la France. Rappelons-nous François Mitterrand devant les morts de l'attentat du Drakar ; rappelons-nous les forces que nous avons envoyées. Nous sommes le seul pays qui, d'une manière constante, systématique, patiente, a toujours rappelé la nécessité de l'existence et de la pérennité de l'Etat libanais. Il faut reconnaître ce que nous avons fait. Nous sommes aussi l'un des rares Etats à avoir toujours rappelé le droit du peuple palestinien à une patrie, la nécessité d'un accord israélo-palestinien.

Je crois que cette cohérence rend aujourd'hui crédible notre discours sur le Golfe. En effet, ces problèmes ne peuvent être séparés les uns des autres.

Il faut encore rappeler qu'il y a un lien évident entre l'ordre économique international et les propositions que nous faisons sur le Golfe. Nous ne souhaitons pas - et il faut le dire - qu'un dictateur puisse fixer, tout seul, du jour au lendemain, le prix du baril de pétrole à 50, 60 ou 70 dollars. Mais nous ne souhaitons pas qu'un pays, aussi peu peuplé soit-il, aussi minuscule soit-il, puisse fixer, du jour au lendemain, le prix du baril de pétrole à 10 ou 11 dollars, et cela à des fins strictement personnelles.

L'équilibre doit être trouvé de manière globale.

Nous ne soutenons ni la dictature ni un quelconque archaïsme. Nous recherchons simplement un équilibre nouveau qui prenne en compte les besoins des peuples, un équilibre de paix.

C'est dans cet esprit, monsieur le ministre d'Etat, que nous avons analysé à la fois votre politique et vos crédits.

Nous constatons un lien entre les moyens de votre politique et l'application de celle-ci, entre ses moyens et ses principes. Au-delà des contradictions que je viens d'évoquer et sur lesquelles il faut être vigilant, nous n'y voyons ni naïveté ni cynisme, mais tout simplement la recherche de l'intérêt bien compris de la France dans un équilibre certes mouvant, contradictoire, dans lequel nous devons, cependant, avoir notre place. Notre intérêt, c'est cet équilibre. Il est peut-être cynique de le dire ainsi, mais il faut parfois le rappeler à nos compatriotes. C'est dans cet esprit que nous voterons vos crédits. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-François Deniau.

M. Jean-François Deniau. Monsieur le ministre d'Etat, ce débat est, bien sûr, l'occasion d'examiner le budget, mais aussi de porter une appréciation sur l'ensemble de la politique étrangère de notre pays.

A propos du budget, certains ont souligné des améliorations ponctuelles, sur lesquelles je ne reviendrai pas, ou se sont inquiétés d'une dérive générale.

Il y a quelques années, j'avais estimé ne pas pouvoir approuver le budget du ministère des affaires étrangères parce que je considérais que le rôle du département, dans la conduite de l'action extérieure de la France, était devenu trop faible. A cette époque, en effet, les meilleurs analystes estimaient que le ministère des affaires étrangères ne conduisait que 20 p. 100 de la politique étrangère de la France et j'avais jugé que cette dérive devait être sanctionnée. Il est loin le temps où vos prédécesseurs rappelaient le décret de Carnot et le monopole de la représentation par le ministère des affaires étrangères ! Nous sommes aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, vous l'avez vous-même reconnu devant la commission des affaires étrangères, nettement au-dessous de ce seuil de 20 p. 100. Vous avez admis que la part du ministère des affaires étrangères dans la représentation de l'image et de la défense des intérêts de la France se situait autour de 17 p. 100. En trois ans, nous avons donc perdu pratiquement un point chaque année. Quelles que soient les améliorations dans tel ou tel domaine, cette évolution n'est pas satisfaisante et, dans la logique de ce que j'avais moi-même dit il y a quelques années, je ne peux l'approuver.

Sans vouloir m'attarder sur chacun des aspects du budget à propos desquels les rapporteurs ont été plus explicites et plus compétents que moi, je relève l'absence d'une réflexion sur la fonction diplomatique, que j'appelle de tous mes vœux depuis des années.

Les responsabilités du département dans la représentation de la France, c'est-à-dire des intérêts français - intérêts matériels et intérêts moraux, spirituels, mais aussi celui, fondamental, de la langue française - sont en quelque sorte attaquées, érodées, à la fois par le haut, en raison du rôle sans

cesse grandissant de la présidence de la République, et sur les côtés, par le développement d'un corporatisme français bien connu qui fait que chaque département technique tient à avoir sa propre représentation. En effet, même s'il accepte la coordination, théorique, d'une sorte de chef d'orchestre que serait l'ambassadeur sur place, le ministère technique fait en sorte que ses représentants soient auprès de l'ambassadeur pour représenter ses intérêts particuliers.

M. le ministre d'Etat, je crois que l'extension du domaine réservé n'est contestée par personne. Plus personne, en effet, ne s'étonne d'entendre le Président de la République dire ce qu'est la politique étrangère française - cela fait partie de ses attributions - ou même annoncer, par exemple, la suppression de créances de la France à l'égard d'un pays étranger, ou bien encore exposer en détail les positions de la diplomatie française. Mais la multiplicité des sommets, le développement considérable des cabinets dans tous les domaines font que les responsabilités propres de votre ministère se réduisent pendant que, je le répète, les ministères techniques, notamment le ministère des finances, prennent de plus en plus d'importance. Depuis des années je souhaite qu'on essaie non pas simplement d'améliorer tel ou tel point du budget - et bien évidemment tous les efforts en ces domaines sont bienvenus - mais de réfléchir à l'utilité, à l'objet, au déroulement de carrière dans la fonction de représentation de la France. Je le souhaite parce que j'y attache de l'importance. Même si certains disent que ce n'est pas cela qui déplace des voix, je considère que notre représentation à l'étranger, l'image que nous donnons de nous-mêmes, est une dimension fondamentale du message que nous pouvons apporter.

M. Alain Peyrefitte. Très bien !

M. Jean-François Deniau. Je suis convaincu, monsieur le ministre d'Etat, que jamais nous n'arriverons à mettre fin à cet émiettement qui fait aujourd'hui que la part du ministère des affaires étrangères dans la conduite de la politique étrangère n'est que de 17 p. 100 alors que, déjà, on regrette qu'il y ait quelques années qu'elle ne soit que de 20 p. 100, si nous ne réfléchissons pas à l'intégration de la fonction économique dans la défense des intérêts français. On ne peut pas continuer à laisser coexister deux corps, deux systèmes complètement autonomes, l'un défendant la France en général, l'autre ses intérêts économiques et commerciaux. Il faut au contraire que le jeune diplomate, quelle que soit son origine, s'occupe à un moment de la presse, à un autre de l'agriculture, puis de la francophonie et des questions culturelles, ensuite des questions économiques avant d'être ambassadeur. La carrière sera d'autant plus intéressante qu'il connaîtra tous les aspects de la représentation, de l'image, et des intérêts de la France. Pour l'avoir vécu modestement, je sais que c'est un problème interministériel extraordinairement compliqué. Mais nous ne pouvons pas l'écartier, monsieur le ministre d'Etat, si nous voulons assurer la cohérence des positions françaises.

J'en viens maintenant aux questions de fond relatives à la politique étrangère.

Après cette remarque un peu triste sur le budget, je dois saluer - parlant au nom du groupe U.D.F., et pas seulement en mon nom propre - les efforts considérables qui ont été faits dans le domaine culturel et pour la défense de la langue française depuis un certain temps. Il arrive dans tous les gouvernements qu'il y ait des ministres à la fois sérieux et passionnés par ce qu'ils font. Oui, cela peut arriver ! (*Sourires.*) Et je suis heureux de dire à M. Decaux et à M. de Beaucé que tout le monde a apprécié la qualité de leur engagement pour faire face à des situations très difficiles, notamment la résorption du trou, qui n'était pas une opération facile. Comme on disait autrefois dans l'office, que ceci ne tourne pas à ma condamnation - ce ne serait pas grave -, mais que mon éloge ne tourne pas à la leur ! Quand des gens se fatiguent, prennent à cœur leurs dossiers, ont véritablement la conviction que ce qu'ils font est important, nous tenons tous à les saluer et à les en remercier.

Il y a, dans la politique étrangère, de si vastes domaines, que je me limiterai à quelques-uns.

Commençons par le plus célèbre parce qu'il est dans l'actualité : la crise du Golfe. On a dit que l'on était dans une logique de guerre. Vous le savez, moi je serais plutôt pour une logique de paix. Tout en restant très fermes sur nos principes et notre solidarité, je préférerais que nous ne nous engageons pas, sans avoir vraiment pesé les conséquences,

dans un conflit dont personne ne peut mesurer précisément les retombées qui - il y a toutes les raisons de le penser - seront incalculables et catastrophiques. Je ne connais pas, monsieur le ministre d'Etat - et j'ai le privilège de l'âge - de conflit dont les conséquences aient été celles que souhaitaient ceux qui l'avaient engagé.

M. Xavier Deniau. Très bien !

M. Jean Proveux. Tout à fait !

M. Jean-François Deniau. Les exemples historiques montrent que même les vainqueurs ne prévoient jamais ce qui se passe finalement.

Avant de s'engager dans ces opérations apocalyptiques, je souhaite donc que la position de la France soit tout à fait claire.

Il faut bien évidemment condamner l'intervention irakienne. Je me suis battu un peu partout dans le monde pour qu'un grand pays ne mange pas son voisin plus petit : sinon, c'est la loi de la jungle, il n'y a plus de communauté internationale. Nous ne pouvons en aucune façon accepter une situation de fait créée dans ces conditions. Mais, monsieur le ministre d'Etat, ne faisons pas deux poids deux mesures !

M. Jean-Claude Lefort. C'est bien !

M. Jean Proveux. Tout à fait !

M. Jean-François Deniau. Il faut un minimum de cohérence !

Je ne suis pas pour l'amalgame - mot arabe, je le signale au passage, qui n'a pas de connotation défavorable puisque, les arabisants qui sont ici le savent, c'est un terme d'alchimie - car les situations sont différentes. Mais nous ne pouvons pas prendre la défense d'un pays, si sympathique soit l'émir Jaber pour de nombreux membres de l'Assemblée ou du Gouvernement, et en même temps laisser manger un autre pays comme le Liban. Ce n'est pas possible.

On me dit que, dans un cas, il y avait un gouvernement légitime, et dans l'autre pas. Monsieur le ministre d'Etat, nous sommes tous les deux assez âgés pour connaître la distinction entre un gouvernement légal et un gouvernement légitime ! Nous avons appris à la faire quand nous étions jeunes et nous avons pris position. Ce n'est pas nous qu'il faut convaincre qu'il existe une distinction entre la légitimité et la légalité.

Je crois que nous devons avoir un minimum de décence dans cette affaire, respecter nos solidarités, être très clairs sur les principes. Je ne dis pas de tout mettre dans le même panier, ce qui sans doute n'avancerait à rien, mais il faut reconnaître que, dans cette crise du Golfe, il y a différents niveaux, différentes entrées. Si on veut être sérieux, il convient de traiter les différents problèmes de façon appropriée.

Bien évidemment, il y a un problème entre l'Irak et le Koweït : le premier n'a jamais reconnu l'existence du second ; il en est de même entre la Syrie et le Liban. On dit que, dans un cas, c'est le fruit du colonialisme anglais et, dans l'autre, une conséquence du colonialisme français. Mais le problème juridique et politique est exactement le même.

Il y a le problème du pétrole, nous le savons tous, avec des différences fantastiques dans les revenus. Puis-je rappeler que les Etats arabes rassemblant 10 millions d'habitants se partagent 500 milliards de dollars d'actifs, pendant que les Etats arabes qui comptent 190 millions d'habitants se partagent 240 milliards de dollars de dettes ? La comparaison est simple. La situation n'est pas seulement explosive dans les rapports entre l'Irak et le Koweït, mais dans l'ensemble de la région, que l'on pourrait représenter par plusieurs barils d'essence, avec, au milieu, un tonneau de poudre dont la mèche est allumée.

Il y a aussi le problème des rapports entre Israël et les pays arabes, qui n'est pas réglé, et le problème palestinien qui ne l'est pas non plus.

Et pourquoi ne parle-t-on pas du vrai problème de la surcapacité militaire, notamment dans les domaines nucléaire et chimique, de l'Irak par rapport à tous les Etats de la région ? Aucun d'entre nous ne peut tolérer qu'un dictateur ait à sa disposition l'arme absolue ! C'est évident. Vous aurez tout le monde avec vous si vous acceptez de dire la vérité. L'affaire du Koweït, de sa frontière avec l'Irak, le sort des deux lles désertes qui donnent accès à la mer ne méritent pas une

guerre mondiale. Mais le problème est vraiment sérieux. Il suppose que tous les Etats de la région participent à un système de contrôle de l'armement nucléaire et de l'armement chimique. Tout le monde doit l'accepter parce que c'est le véritable enjeu de la paix et de la guerre dans cette région.

Ce que je souhaite, monsieur le ministre d'Etat, c'est que la voix de la France soit claire et positive.

Sur la clarté, oserai-je dire que j'ai quelques doutes ? Vous avez vu comme nous les photos du porte-avions *Clemenceau* transformé en parking pour camions ! Le retrait de nos troupes est annoncé mais, malheureusement, au même moment, une patrouille est faite prisonnière ! Les déclarations de l'un de vos prédécesseurs laissent une ambiguïté sur la façon dont nos otages ont été libérés - résultat très heureux, mais y a-t-il eu une contrepartie ?

Lorsqu'on m'avait demandé mon avis, j'avais répondu : « Personne d'officiel, et on ne remercie pas. » On a envoyé des médicaments. C'était peut-être l'intérêt des otages, mais vous aviez déclaré vous-même dans *Le Monde* daté du 24 octobre, qu'il fallait faire passer l'intérêt national avant le salut des otages.

C'est la confusion. On donne l'impression de jouer une politique et, en même temps, il y a toutes les indications qu'on essaie de prendre une assurance en sens inverse. On risque de ne gagner d'aucun côté, monsieur le ministre d'Etat, nos alliés se demandent ce que veulent les Français et si l'on peut compter sur eux et le monde arabe ne nous tient aucun gré d'une politique qui, finalement, nous range apparemment tout de même du côté des Américains !

Je souhaite, monsieur le ministre d'Etat, que nous soyons positifs, fermes sur nos principes, tout à fait cohérents dans nos solidarités. Evitons cet embrouillamini médiatique, une déclaration conforme à l'état d'esprit de l'opinion étant immédiatement contredite par une indication en sens contraire. Nous perdrons tous nos amis, leur estime et leur solidarité.

Mais le grand problème, c'est la cohérence morale.

Au moment où nos troupes étaient en principe aux côtés des troupes syriennes - et je ne suis pas de ceux qui s'en sont réjoui compte tenu des dates - nous avions des nouvelles extrêmement précises sur les exactions commises au Liban. Je ne parle pas des gens les plus célèbres, monsieur le ministre, je parle des gens les plus modestes, et c'est en train de continuer : hier encore et ce matin, on m'a apporté la liste des gens disparus. Ce n'est pas 1940 ou 1941 comme époque, c'est 1943 : des commandos entrent et font disparaître des gens et on n'en entend plus parler.

Monsieur le ministre, vous nous avez dit que vous aviez saisi le secrétaire général des Nations unies. C'est très bien ! Cela dit, la France a pris la responsabilité d'être à l'origine de la condamnation d'Israël. Aucun de nous n'approuve ce qui a été passé sur l'esplanade des mosquées : vingt et un tués et quatre-vingt-dix blessés ! Mais là, ce sont des centaines et des centaines de tués, des centaines et des centaines de disparus ! Je n'ai rien contre les communications téléphoniques avec le secrétaire général des Nations unies, mais il y a un moment où il faut tout de même voir que le problème est d'un autre ordre et d'une autre dimension, une dimension morale.

On me répond qu'à cela nous sommes seuls à nous intéresser. Raison de plus ! Si nous ne le faisons pas, qui interviendra ?

Les démarches, pour le moment, se sont limitées non pas à une saisine du conseil de sécurité, mais à une consultation des cinq membres permanents qui, on le sait très bien, ont d'autres préoccupations. Je souhaite donc que, au nom simplement de l'honneur et de l'équité, elles soient poursuivies de façon qu'il y ait condamnation de la violence, protection des populations, départ des troupes étrangères. Ce sont nos principes partout. Pourquoi seraient-ils valables là et pas à côté ? On doit agir partout de la même façon.

Bien évidemment, il doit y avoir des élections libres. Il n'y qu'une solution dans ce monde, du Nicaragua au Cambodge, même si c'est très difficile, c'est de demander au peuple ce qu'il veut. Et moi, je fais confiance au peuple pour qu'il ne soit pas pour les dictateurs et les terroristes. Notre travail à nous, Français, ce n'est pas de prendre position pour tel camp ou tel autre - nous ne l'avons jamais fait -, c'est de dire que le peuple doit pouvoir s'exprimer et qu'il faut des élections libres. Les Nations Unies ont leur système et leurs

intérêts de grande puissance qui sont bien souvent prioritaires, mais nous seuls pouvons dire : d'abord la parole aux intéressés ! Et on ne se bat que pour ça !

Je souhaite, monsieur le ministre d'Etat, qu'en ce domaine comme en quelques autres, les tentatives prudentes qui ont eu lieu jusqu'à présent reprennent un souffle nouveau, et que nous obtenions une commission d'enquête immédiate pour préserver les populations et, bien évidemment, le plus rapidement possible, la libération de l'ensemble du territoire libanais. Ce n'est pas ce qui est en train de se préparer ces jours-ci et je suis bien sûr à votre disposition pour être plus précis si vous le souhaitez.

Un mot sur les autres sujets puisque la crise du Golfe n'est pas le seul domaine dans lequel la France devrait avoir une action.

Il s'est passé en Europe centrale et orientale des événements considérables, que nous sommes tous heureux d'avoir pu saluer. Il faut non seulement les suivre mais les aider, et une simple politique d'observation n'est pas suffisante.

Nous devons agir au nom de la liberté et de nos responsabilités, parce que c'est ce qu'on attend des Français. Ils sont peut-être plus critiqués que les autres, mais il ne faut pas s'en plaindre parce qu'on attend davantage d'eux. C'est comme ça ! Si on nous reproche de ne pas avoir dit ou fait quelque chose, très souvent on ne le reproche pas aux autres pays parce qu'on attend davantage de nous.

Là encore, il faut de la cohésion. Chaque fois que c'est possible - et ce n'est pas de l'action humanitaire, monsieur le ministre d'Etat, c'est de l'action politique - affirmons que nous sommes pour ceux qui sont responsables, qui ont des programmes sérieux et qui sont pour la liberté. Toute autre aide, vous le savez, disparaît dans les sables. Nous avons tous géré beaucoup d'aides dont il n'y a aucune trace. On ne peut même pas dire que c'est ce monument ou ce trou ! Tout a disparu !

Je souhaite, parce que c'est la bonne procédure, que nous nous engagions avec des gouvernements avant des calendriers et des programmes, en allant dans le détail s'il le faut. Dans le monde moderne, les structures sont de plus en plus décentralisées, comme en Union soviétique où je l'ai vu moi-même. Adaptons-nous donc aux réalités ! Parlons avec des interlocuteurs ayant des responsabilités et du pouvoir ! Ne restons pas au niveau médiatique ! Aidons concrètement les gens qui ont envie de faire quelque chose et dans le bon sens.

J'ai également, en ce qui concerne l'Europe, un doute tout à fait sérieux.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Deniau.

M. Jean-François Deniau. Je conclus sur l'Europe.

En 1979, si mes souvenirs sont bons, la création de l'union monétaire avait été prévue pour 1982. C'était la deuxième phase du système monétaire européen. C'est moi qui faisais la navette entre les gouvernements à l'époque !

Nous n'avons que douze ans de retard, puisque c'est prévu pour 1994. Je passe sur les raisons diverses de ce retard qui ne sont pas dues d'ailleurs seulement à la politique française et à l'évolution de l'attitude française. Je crois, monsieur le ministre d'Etat, que, dans ces affaires européennes extraordinairement complexes, nous manquons d'un minimum de classement. Qui peut faire quoi ? On ne peut pas considérer de la même façon l'Union soviétique et la Slovaquie parce que leurs problèmes immédiats ne sont pas les mêmes et que leurs capacités d'agir en fonction des règles du marché ne sont pas les mêmes.

Je souhaite que l'on revienne clairement à la conception qui a toujours été celle de la construction européenne. Il y a des cercles concentriques. Les avancées comportant des engagements sont en quelque sorte progressives et tout le monde n'a pas en même temps la même tâche car ce serait la plus sûre façon d'arrêter tout mouvement européen. Au contraire, on essaie d'engager chacun dans un processus à long terme où il a sa place en fonction de l'engagement précis qu'il peut prendre.

Monsieur le ministre d'Etat, ainsi que je vous l'ai dit au début, je considère que la politique étrangère, même si les spécialistes vous disent que ça ne déplace pas énormément de voix dans nos circonscriptions, peut en déplacer si nous manquons à la mission fondamentale qui est la nôtre : affirmer clairement partout, en toutes circonstances, de façon coordonnée, que nous sommes pour la liberté.

Il ne faut pas dire que nous sommes pour tel gouvernement, quelle que soit son évolution politique, que nous comptons sur telle intervention non démocratique pour assurer la démocratie. Je n'ai pas besoin de donner des exemples plus précis ! Nous devons dire avec notre voix à nous ce que le monde entier attend de nous et qui fait partie de notre dignité de citoyens français.

Monsieur le ministre d'Etat, c'est parce qu'il n'a pas pas le sentiment que cette voix soit claire et positive que l'ensemble du groupe Union pour la démocratie française votera contre les crédits du ministère des affaires étrangères. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Alain Calmet. Sans la dernière phrase, j'aurais applaudi !

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le ministre d'Etat, la lucidité de vos propos, pas seulement d'ailleurs dans votre discours d'aujourd'hui, l'habileté de la démarche diplomatique de la France, un début d'adaptation de votre budget aux tâches immenses qui nous attendent, m'incitent, quant à moi, à voter vos crédits.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Jean-Marie Daillet. J'y relève tout d'abord la priorité que vous avez marquée de façon spectaculaire à l'égard de l'Europe centrale et orientale.

Certes, le Proche-Orient retient aujourd'hui l'attention de toutes les nations et de toute l'opinion publique. Mais quels que soient mes efforts pour y jouer pleinement notre rôle en faveur de la paix, du droit et de la liberté, le Proche-Orient n'est pas tout. Qu'il me soit tout de même permis, au passage, de saluer M. Decaux, le ministre de la francophonie, qui s'efforce, à l'instigation de quelques députés, de soutenir la presse francophone du Proche-Orient. Si le Proche-Orient est aujourd'hui évidemment un point chaud et même brûlant, bien des inquiétudes se font jour quant à l'Europe centrale et orientale.

Il y a, comme qui dirait, du Sarajevo dans l'air. Regardez ce qui se passe en Ukraine. Regardez le problème moldave. Regardez les tensions de plus en plus grandes au sein de ce qui n'est guère plus la Yougoslavie : est-ce que Belgrade acceptera que Ljubljana, que Zagreb se détachent, prennent leur indépendance ? C'est un problème extrêmement grave.

Il y a la conquête de la liberté, que nous saluons tous avec bonheur, mais il y a - pardonnez-moi cette expression un peu triviale - le service après-vente de la liberté.

Il y a cet effort que nous devons faire. Vous en avez vous-même d'ailleurs esquissé l'idée dans votre discours en disant qu'il fallait nous montrer dignes de cette responsabilité majeure et « inspirer le renouveau du continent tout entier ». L'inspirer, oui, monsieur le ministre, mais il vaut mieux encore y contribuer, l'aider aussi directement que possible, ce qui nécessite bien entendu toutes sortes de mesures d'accompagnement, des mesures financières, politiques, économiques, culturelles, nous en sommes tous bien conscients.

Mais là encore, ne globalisons pas. Il n'y a pas l'Europe centrale et orientale. Il y a les Europes centrales et orientales.

Ce qui est tout à fait frappant dans ces retrouvailles avec chacun des peuples de la région, c'est que chacun a sa manière de vivre sa sortie de la dictature, chacun a ses problèmes bien spécifiques, mais que tous comptent énormément sur la France. M. Deniau l'a souligné et c'est vrai, en Europe centrale et orientale, aussi bien qu'au Proche-Orient. Tous comptent sur la France pour les aider, parce que nous avons une culture politique qui leur manque. Pour employer une comparaison classique avec les transports aériens, je dirai que le décalage horaire entre Sofia, Varsovie, Moscou et Paris n'est pas seulement de deux ou trois heures. Il y a cinquante, voire soixante-dix ans de décalage de culture politique entre ces pays et le nôtre, ou plutôt les nôtres. Il s'agit en effet de savoir quel rôle la France, d'abord comme inventeur de la Communauté européenne et toujours comme inspiratrice de cette Communauté, peut et doit jouer en son sein pour les pays d'Europe de l'Est.

A ce sujet, et s'agissant des crédits de votre département, si j'ai observé avec beaucoup de sympathie les mouvements diplomatiques pour le renouvellement de nos ambassades dans cette région, il faut sans aucun doute un très grand nombre de diplomates supplémentaires.

M. le président. Votre temps de parole est écoulé, monsieur Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Ils sont particulièrement nécessaires. Il y a déjà quelques années, j'avais fait remarquer à l'un de vos prédécesseurs, M. Jean François-Poncet, que nous avions peut-être moins besoin de diplomates dans les grandes capitales de la Communauté européenne et beaucoup plus là où il y a des besoins nouveaux.

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le président, mon propos est inévitablement limité, et je me permets de signaler au passage que les députés non inscrits n'ont malheureusement que des temps de parole ridicules, moitié moindres que ceux du plus petit groupe parlementaire de cette assemblée, et que cela n'est pas juste.

M. Bernard Stœl et M. Bernard Boisson. Reviens chez nous !

M. Jean-Marie Daillet. Pour respecter cependant le carcan que cela m'impose, je terminerai ainsi monsieur le ministre d'Etat : j'ai confiance en vous, en vos compétences, en votre fermeté ; je voterai ces crédits, en espérant seulement que leur progression se poursuivra l'an prochain et dans les années suivantes dans une loi de programmation diplomatique...

M. Jean Proveux. Très juste !

M. Jean-Marie Daillet. ... dont nous n'avons pas moins besoin que de la loi de programmation militaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je vais en quelques minutes répondre aux six orateurs qui se sont exprimés au nom de leurs groupes et qui ont indiqué la façon dont ils allaient voter. Je les remercie tous, quelle que soit la décision prise, ayant évidemment plus de faiblesse pour ceux qui voteront mon budget que pour ceux qui le refuseront ! (*Sourires.*)

Par facilité, je répondrai à leurs questions dans l'ordre où elles ont été posées.

J'ai trouvé que M. Marcus, qui a parlé au nom du groupe du R.P.R., s'est enfermé dans une logique qui n'est pas expressément lumineuse. Elle pourrait être résumée ainsi : « Votre budget est bien meilleur que les précédents, c'est un bon budget, mais je ne le voterai pas. »

J'étais sûr le point d'ajouter, mais c'est moi qui parle : « Nous avons préféré dans le passé les budgets qui étaient en régression ; je les ai votés. »

Cette logique ne paraît pas très claire, mais peu importe.

M. Jean Proveux. C'est en effet extraordinaire !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. De la même façon, argumentant à propos du centre de conférences internationales, il a souligné son extrême urgence. Je partage ce point de vue. Mais je ne l'ai pas entendu ajouter : voilà pourquoi nous n'avons rien fait pour en créer un, pendant vingt-cinq années.

Curieux raisonnement également que celui qui a nourri sa conclusion. Il relève des propos de M. de La Palice : « Si vos crédits n'existaient pas, le budget serait en régression ». En bref, comme dit la sagesse populaire, voilà pourquoi votre fille est muette, et voilà pourquoi je ne voterai pas votre budget. Je me sens, bien évidemment, dans l'incapacité d'ajouter un commentaire à un discours aussi peu coordonné !

M. Bocquet, à sa manière, nous a gratifiés d'un discours qui sentait son âge, bien qu'il fût articulé sur le présent, ce qui le rendait, je dois dire, assez cocasse.

Il est cocasse, en effet, de taxer d'ambiguïté l'attitude de la France à propos de la crise du Golfe alors qu'elle relève de la plus élémentaire sagesse, de la plus grande prudence et du plus grand esprit d'indépendance. Ces nuances semblent lui avoir échappé !

Que feront nos troupes ? demande-t-il. J'ai eu l'occasion de dire ce matin que l'action de la France se situait et se situera dans le cadre des résolutions des Nations Unies ; nous n'en sortons pas, dans le raisonnement comme dans les faits. Que la France garde et gardera sa totale liberté d'appréciation et que, conformément aux obligations constitutionnelles, les forces françaises relèveront de la seule décision du Président de la République.

En fin de compte, j'ai entendu reprendre le long réquisitoire si souvent répété contre l'impérialisme américain, ce qui paraissait effectivement d'un autre âge...

M. Louie Plarna. Cela existe toujours !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... et qui, paradoxe de cette intervention, apparaissait plutôt, tant il n'y avait plus d'accusé dans le box, comme une sorte de plaidoyer en faveur de l'agresseur.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le ministre, s'il vous plaît, quand même !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Paradoxal, l'orateur ne l'a pas moins été dans sa conclusion puisqu'il annonçait un vote constructif, mais qui serait négatif. Comprenez qui pourra !

M. Jean-Claude Lefort. Vous avez parfaitement compris !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je me suis efforcé à la réflexion et, soudain, m'est venu à l'esprit qu'il fallait resituer ce discours dans le débat qui va avoir lieu dans quelques jours au congrès du parti communiste.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le ministre, vous tombez bien bas !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. M. Stasi a bien voulu évoquer en termes élevés ce qu'il a appelé « l'ivresse dominatrice des Etats-Unis d'Amérique ». Je crois qu'il y a là un vrai problème sur lequel nous devons réfléchir les uns et les autres.

Je le remercie d'avoir approuvé l'action de la France à l'O.N.U. et rappelé que, comme membre permanent du Conseil de sécurité, nos responsabilités sont plus importantes encore que pour d'autres.

Les otages ? D'aucuns ont voulu interroger le Gouvernement sur cette affaire. Je ne me déroberai pas et je répondrai non seulement à M. Stasi, mais aussi à ceux qui, par allusion, comme M. Deniau, ont soulevé la question.

Aucun mandat n'a été donné à personne. Est-ce clair ? Dois-je le répéter ? En tout cas, je le confirme : aucune tractation n'a été conduite par le Gouvernement ou au nom du Gouvernement, et ce Gouvernement, dans cette affaire, croyez-le, a les mains propres. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Stasi s'est prononcé pour un partage plus juste des richesses, du pétrole notamment, dans cette région. Comme il a raison ! S'il veut bien avoir la bonté de se reporter à un discours du Président de la République le 24 septembre devant la tribune des Nations unies, il constatera que cette proposition y figure.

Le message de la France en Amérique latine, j'en ai dit un mot. Qui un message doit être entendu là-bas, mais ailleurs aussi. Quand je dis ailleurs, j'ai, comme M. Stasi, la préoccupation du Liban. Je l'ai au moins autant que M. Deniau, même si je ne prends pas le même ton enflammé pour en parler. Mais je vais y venir.

Personne, je dis bien personne, n'a fait plus que nous et plus que ce Gouvernement pour le Liban, croyez-le. Et lorsque nous disons que nous sommes seuls sur la scène internationale, les faits le prouvent.

Je remercie en conclusion M. Stasi. Il a entendu ce matin ce que j'ai dit sur le Liban. Je crois avoir compris pour ma part le sens du vote que son groupe va émettre.

C'est autant par fidélité - je dirai par sentiment - que par raison que M. Bellon et le groupe socialiste voteront le budget. Je les en remercie. J'y suis très sensible. Je ne trouve rien à redire, si ce n'est pour approuver tout ce qu'il a dit de la situation internationale et de la façon dont nous gérons les problèmes qui nous occupent, sur son intervention.

M. Deniau vient de nous quitter. J'aurais voulu lui dire, mais il le lira au *Journal officiel*, que son propos sur la condition de diplomate et l'organisation de la politique étrangère de la France m'aide. Il parle d'or ! D'ailleurs, il a admis dans son intervention qu'il était mieux qualifié que d'autres, pour en avoir été responsable *in paribus*, pour parler de ce démantèlement qu'il dénonce et qui ne date pas d'aujourd'hui !

Nous procédons depuis quelque temps à une restructuration qui, sans doute pour être discrète, n'a pas été appréciée jusqu'à présent à sa juste valeur. Nous accueillons, par exemple, plus que jamais au Quai d'Orsay, des agents de la direction des relations économiques extérieures. Nous avons pris l'initiative des consulats mixtes à Miami et Atlanta, dont certains ont bien voulu, ce matin, reconnaître à la fois l'utilité et l'efficacité. J'ai procédé à un renforcement de la direction des affaires économiques. Cela n'a pas été facile ni du goût de tout le monde, à l'intérieur comme à l'extérieur de la maison.

Nous sommes prêts, comme tous nos partenaires européens, à reprendre la fonction économique avec l'aide des chambres de commerce, si toutefois le ministre des finances est d'accord sur cette procédure. J'ai eu l'occasion de m'en entretenir à plusieurs reprises avec le ministre.

M. Deniau m'a à son tour rendu attentif aux problèmes du Golfe. Il trouvera dans les propos que j'ai tenus ce matin, l'écho de ceux qu'il a lui-même tenus cet après-midi. « Il ne faut pas laisser manger le Liban ! », a-t-il dit. Mais, mesdames, messieurs, le Liban était déjà mangé depuis ce jour du 1^{er} juin 1976 où le gouvernement de l'époque, sans protestations ni ici ni ailleurs, a laissé l'armée syrienne entrer à Beyrouth. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je ne veux pas entendre ces éternels procès rétroactifs ni ces réquisitoires implacables contre le président de la Syrie, contre qui il faudrait agir et envoyer des troupes. Je me vois obligé de rappeler que, quinze jours après cette invasion du 1^{er} avril 1976, ledit président de la Syrie était reçu en grandes pompes à Paris, sans aucune protestation de quiconque et que ceux qui, aujourd'hui, donnent du haut de cette tribune des consignes bien faciles à énoncer, soutenaient le gouvernement de l'époque et qu'ils n'ont rien fait pour faire changer le cap (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Alors, un peu de modestie, un peu de mesure dans ces propos !

Aujourd'hui comme hier, je le répète, le Gouvernement auquel j'ai l'honneur d'appartenir fait, et il fera demain, tout ce qu'il peut et pourra pour défendre le Liban et je n'admets pas que l'on passe par-dessus bord, avec autant de facilité, ce que l'on a appelé il y a un instant « le sort des gens célèbres ». J'ai cru comprendre, au travers de ce propos, qu'il nous était conseillé de nous désintéresser du sort du général Aoun. Je ne le ferai pas, même pour obtenir un effet de tribune, comme l'a fait il y a un instant celui qui m'a précédé !

Que M. Deniau, dans ces conditions, ne vote pas le budget, nous nous en accommoderons. J'apprécierai d'autant plus le vote de ceux qui s'exprimeront en faveur du budget du ministère des affaires étrangères.

Cela me donne l'occasion de remercier M. Daillet qui a saisi le sens de notre politique à l'Est, comme celui de notre politique étrangère en général. Je suis, comme lui-même, au regret de constater la brièveté de son intervention. Elle eût mérité, en effet, plus de développements.

Quant à la volonté de poursuivre la progression du budget des affaires étrangères, vous pouvez compter sur moi. J'espère que je pourrai compter sur vous !

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, tout n'est pas dit dans ce débat, tous les arguments n'ont pas été échangés, mais tout, semble-t-il, est décidé quant au vote que vous allez émettre.

Pourtant, tout reste à faire. C'est donc pour moi l'occasion de remercier ceux qui savent faire taire leurs sentiments, leurs options, leurs choix politiques, pour n'avoir en vue que l'intérêt de la France dans le monde. Ils illustrent parfaitement ce mot de Tocqueville qui prétendait qu'on ne doit pas traiter des affaires du dehors comme on traite des affaires du dedans. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs de l'Union du centre.)*

M. Alain Bonnet. Belle formule !

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe du R.P.R., la parole est à M. Jean de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le ministre d'Etat, j'ai toujours pensé que notre action internationale devait, autant que faire se peut, s'abstraire des clivages de notre politique intérieure. Je regrette d'ailleurs que cet exemple n'ait pas été suivi sur ces bancs quand le général de Gaulle était aux affaires.

Aussi serais-je tenté d'apporter un vote favorable à cette politique dont j'approuve l'essentiel, d'autant plus que vos crédits sont en substantielle augmentation et que vous avez obtenu plus que l'on n'avait fait depuis quinze ans. Cependant, certaines inflexions de notre position dans la crise du Golfe m'amènent à m'interroger.

Dans l'ensemble, la ligne que vous avez suivie dans cette crise fait l'objet d'un assez large consensus.

J'ai moi-même approuvé cette action en acceptant d'aller l'expliquer auprès de certains pays du Sud-Est asiatique : application stricte des résolutions des Nations Unies, c'est-à-dire retrait des troupes irakiennes, libération des otages, embargo, solidarité des Douze, tout cela sans exclure les chances de paix.

J'avoue cependant que le discours prononcé à la tribune des Nations Unies par M. le Président de la République m'amène à m'interroger et mérite des éclaircissements. Je cite : « Que l'Irak affirme son intention de retirer ses troupes, qu'il libère les otages et tout devient possible ». Cette annonce de « l'intention » n'est-elle pas en contradiction avec la fermeté que vous avez manifestée tout à l'heure à la tribune quant au nécessaire retrait sans préalable, sans condition, demandé par les Nations Unies ? Nous sommes donc intransigeants sur le retrait, mais en même temps, nous nous contenterions d'une intention. Nous voilà beaucoup plus flexibles que les résolutions que nous avons nous-mêmes votées !

Saddam Hussein ne s'y trompe pas, qui juge notre attitude « positive » depuis ce discours et prétend y voir la possibilité d'une solution pacifique. Si tel est le cas - ne vous méprenez pas sur mon propos - je m'en réjouis. Mais il nous faut quand même des éclaircissements.

Exigez-vous de Bagdad une intention assortie d'un calendrier, ou « l'intention » vous suffit-elle ? Si oui, quels éléments peuvent-ils vous amener à dire que tout devient possible ? Vous devez nous éclairer. Y a-t-il du côté arabe quelques signes, et le roi Hussein vous les a-t-il apportés, qui vous permettent de croire qu'une déclaration d'intention peut amener à une négociation inter-arabe, c'est-à-dire entre les parties en cause ? Et une négociation sur quelles bases ?

Si vous avez ce genre d'indications, je m'en réjouis, car personne ne souhaite une logique de guerre. Mais si vous n'avez aucun signal de ce genre, il me paraît dangereux de faire croire à Bagdad, au prix d'une faille dans la solidarité internationale, que nous sommes moins déterminés qu'auparavant à voir cesser son agression. J'attends avec impatience et intérêt des éclaircissements sur cette importante question. Ces éclaircissements conditionneront mon vote.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je souhaite à la fois vous éclairer et vous rassurer.

La ligne politique de la France, définie par le Président de la République et maintes fois explicitée par lui-même ou par moi devant la représentation nationale lors de nos rencontres du mercredi après-midi, est faite à la fois de fermeté et de disponibilité.

La fermeté, lorsque nous disons qu'il n'y aura pas de solution hors l'application des résolutions des Nations unies. Fermeté encore lorsque la France prend ses dispositions pour participer à l'exécution de l'embargo sur le terrain et prend l'initiative, au Conseil de sécurité, de proposer de nouvelles résolutions allant dans le sens des précédentes. Fermeté, par conséquent, qui consiste à dire que le droit reste le droit et qu'il doit être respecté tel qu'il a été défini par les Nations unies.

Fermeté, donc, mais en même temps, pour sortir de ce que le Président de la République a appelé la « logique de guerre », une disponibilité de tous les instants. Je partage le

sentiment qui a été exprimé par les uns, par les autres et par vous-même, monsieur le ministre, que rien ne serait pire que le conflit et que personne ne peut songer à engager un affrontement de gaieté de cœur. Pour autant, il ne faut pas confondre les choses : la disponibilité ne vient qu'après la fermeté. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter le discours auquel vous avez fait allusion, prononcé par le chef de l'Etat à la tribune des Nations unies le 24 septembre dernier.

L'annonce du retrait n'est pas en soi la solution que l'on attend au conflit et qui doit résulter de l'application des résolutions des Nations unies. Elle est simplement l'amorce d'un début de solution.

Aux propos et aux intentions doivent succéder des actes, le premier de ces actes devant être, avant qu'on puisse envisager quoi que ce soit d'autre, la libération des otages. C'est ainsi que doit être interprétée la phrase qui figure dans le discours du Président de la République : « Tout dès lors deviendra possible ». « Tout », cela signifie la discussion, la négociation, sur la base de la résolution des Nations Unies.

Voyez, monsieur de Lipkowski, mon propos reste ce que j'ai dit au début : fermeté et, en même temps, disponibilité. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean Proveux.

M. Jean Proveux. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé des relations culturelles internationales.

Le budget des relations culturelles internationales traduit clairement la priorité accordée à l'ouverture à l'Est, avec des crédits passant de 111 millions de francs en 1990 à 619 millions de francs en 1991. C'est le moyen de reconstruire une présence culturelle forte, qui datait, comme le rappelait tout à l'heure M. Daillet, de l'entre-deux-guerres, qui avait été détruite entre 1940 et 1950, et qui rencontrait des difficultés politiques considérables lorsqu'elle avait pu survivre.

Mais la mise en place d'un réseau culturel et scolaire significatif suppose un effort suivi.

Par ailleurs, cette implantation aura à triompher d'obstacles administratifs et juridiques propres à ses pays qui sortent à peine d'une étatisation bureaucratique.

Enfin, la gestion et l'animation de ces nouvelles implantations exigent un personnel important et qualifié répondant à une demande déjà supérieure aux capacités de réponse.

Ma question, monsieur le secrétaire d'Etat, sera donc triple :

Pouvez-vous, à travers quelques exemples, illustrer votre volonté de mener une action suivie et planifiée à l'Est ?

Quels obstacles rencontrez-vous dans la mise en place de ces établissements nouveaux et comment comptez-vous les vaincre ?

Enfin, avez-vous les moyens en personnels pour animer efficacement le réseau des établissements culturels ou scolaires que vous créez ou que vous allez créer dans les pays de l'Est ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des relations culturelles internationales.

M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, la relance de notre coopération avec l'Europe centrale et orientale se taille la part du lion dans le projet qui vous est soumis, avec 510 millions de francs de mesures nouvelles au titre des crédits d'intervention.

La France a, vous le savez, réagi vite et fort pour répondre à la demande de ses partenaires de l'Est et pour occuper dans le nouvel ensemble européen une place qui soit à la hauteur de la tradition historique que vous avez évoquée et de sa vocation culturelle.

Dès le 25 avril, M. Pierre Bérégovoy et M. Roland Dumas ont présenté en conseil des ministres un plan de relance prévoyant un triplement de nos moyens d'intervention dans le cadre de l'exercice de 1990. Trois mois plus tard, je pouvais dresser un premier bilan des actions lancées en liaison avec la mission interministérielle, dirigée alors par Mme Elisabeth Guigou.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble du dispositif mis en place, que les crédits pour 1991 permettront de développer encore. Priorité y est donnée à la formation des hommes afin

d'aider ces pays à réussir leur transition vers l'économie de marché et à consolider l'état de droit : plus d'un millier de bourses supplémentaires ont été ainsi attribuées dès la rentrée de 1990 ; plus de 10 000 cadres seront formés par nos soins en trois ans ; la France accueille des juristes, des gestionnaires et des journalistes venus se recycler. En outre, les collectivités locales, les entreprises et les organisations non gouvernementales prolongent cet effort dans un fantastique élan d'enthousiasme.

La présence culturelle et linguistique de la France s'affirme haut et fort. L'enseignement du français, indispensable au développement d'une relation en profondeur, est encouragé par la création de classes bilingues, le recyclage massif de professeurs et l'institution de chaires dédoublées dans les universités.

L'Alliance française renoue en Europe de l'Est avec une tradition ancienne, tandis que s'étend notre réseau culturel. Il a été rappelé que de nouveaux centres ouvriraient leurs portes à Leipzig, Dresde, Rostock, Bratislava et Sofia. J'indique également que ces antennes culturelles seront créées à Iasi, Cluj et Timisoara.

Comme vous avez pu le constater, monsieur Proveux, quinze créations de postes figurent en mesures nouvelles au budget au bénéfice du réseau scolaire et au titre de la relance à l'Est. Par ailleurs, de nouveaux emplois de coopérants ont été dégagés, soit par redéploiement géographique, soit par réaffectation de crédits.

La mise en place des établissements nouveaux s'effectue sans autre obstacle que les difficultés que l'on peut avoir parfois à identifier de façon certaine - dans le cas des Etats fédéraux, par exemple - le propriétaire des terrains, donc les interlocuteurs compétents d'une négociation immobilière. Tel est notamment le cas actuellement à Moscou.

Dans le domaine audiovisuel, nos radios et nos télévisions, publiques ou privées, réussissent une remarquable percée. Les sociétés françaises ont pu saisir l'occasion qui s'offrait à elle. Des stations F.M. ont été créées en association avec des partenaires locaux et rencontrent un large succès. A Prague, par exemple, ce sont les programmes français qui sont désormais les plus écoutés.

En matière de télévision, des accords ont été conclus avec la plupart de ces pays, permettant une diffusion aux heures de grande audience. Canal France International, la S.E.P.T. et TV 5 Europe sont aujourd'hui partout présentes.

C'est dire qu'en quelques mois, nous avons su relever le défi et affirmer une présence solide face à nos partenaires et concurrents occidentaux. Le budget pour 1991 permettra de confirmer cette percée et de lui donner un prolongement durable.

M. Jean Proveux. Merci.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Avant de poser ma question, je tiens à souligner le courage et la volonté dont ont fait preuve les personnels de l'ambassade de France retenus au Koweït pendant plusieurs mois et à les saluer au nom de la représentation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Bosson. Très bien !

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Les lois du 11 juin 1983 et du 11 janvier 1984 concernant la fonction publique avaient prévu l'intégration des personnels non titulaires de l'Etat des catégories A et B. Or, depuis, les textes d'application concernant les agents de ces catégories ne sont toujours pas publiés.

A la suite de l'accord sur la rénovation de la grille de la fonction publique en février 1990, il semble que l'intention de poursuivre la titularisation des agents de catégorie B soit réaffirmée. Pouvez-vous, monsieur le ministre, donner un calendrier sur ce mouvement de titularisation en ce qui concerne le ministère des affaires étrangères ?

S'agissant des agents de catégorie A où la situation semble encore moins nette, pouvez-vous également donner un calendrier prévisionnel de titularisation de ces contractuels ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie.

M. Alain Decaux, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie. Madame le député, comme vous venez vous-même de le rappeler, le principe de la titularisation des agents contractuels est inscrit dans la loi du 11 janvier 1984. Au titre II du statut général de la fonction publique de l'Etat, cette loi reprend littéralement les dispositions de la loi du 11 juin 1983, dite loi « Le Pors ».

Néanmoins, cette procédure envisagée pour l'ensemble de la fonction publique de l'Etat ne peut être mise en œuvre sans que les modalités aient été définies par le ministère chargé de la fonction publique. En effet, la titularisation ne peut se faire sur des bases différentes selon les départements ministériels, et cela, vous le comprendrez bien, dans un souci de cohérence et d'harmonisation.

Une opération de cette ampleur ne peut être entreprise que par paliers. Elle a d'ailleurs déjà été menée à bien pour la catégorie C.

Aux termes du protocole d'accord signé le 9 février 1990 par quatre organisations syndicales, la prochaine étape portera sur la titularisation des agents contractuels en catégorie B, sur le fondement de critères ayant fait l'objet d'une concertation.

Enfin, la titularisation des agents contractuels en catégorie A constituera la dernière étape du processus. Elle sera entreprise aussitôt que les modalités en auront été fixées à l'échelon interministériel.

Si au ministère de l'éducation nationale, les choses sont allées un peu plus vite - il faut le reconnaître -, c'est que c'était également beaucoup plus simple. La titularisation n'a pas porté sur des corps liés statutairement à ceux d'autres ministères.

Il faut considérer - et je pense que vous en serez d'accord, madame le député - que votre question s'adresse donc avant tout au ministre de la fonction publique.

M. le président. La parole est à M. Jacques Roger-Machart.

M. Jacques Roger-Machart. Monsieur le ministre d'Etat, ma question a trait à la situation au Moyen-Orient et à la politique de la France dans cette région.

Dans le conflit du Golfe, il est devenu clair, aux yeux des gouvernements comme des opinions publiques arabes, que la France conservait sa pleine identité d'analyse et son autonomie d'initiative diplomatique ou militaire. Cela est particulièrement net depuis le discours prononcé par le président Mitterrand aux Nations Unies et dans lequel ont été esquissées les étapes d'une solution respectueuse du droit international, non seulement pour le conflit du Golfe, mais également par rapport aux autres problèmes de la région, qu'il s'agisse du droit des Palestiniens, de la sécurité d'Israël, du rétablissement de la souveraineté du Liban. Cette indépendance de la politique française a été mise en évidence de façon spectaculaire par la libération des otages français.

Notre pays se trouve donc dans la situation de faire des propositions et de prendre des initiatives diplomatiques.

Il doit être dit et clairement établi que si nous approuvons l'embargo décidé par la communauté internationale et que si nous y participons, nous ne cautionnerons pas une aventure militaire décidée par tel ou tel groupe de pays ou par un pays, fussent-ils nos amis et alliés. La seule légitimité de notre présence et de notre action dans cette région est celle donnée par les Nations Unies unanimes.

Il doit être dit et clairement établi que notre politique ne vise pas le simple retour au *statu quo ante*, où le droit international ne s'appliquerait qu'à l'Irak et non à Israël dans les territoires occupés - qu'il s'agisse du Liban, du Golan, ou de Jérusalem-Est annexée contre toute légitimité - ou à la Syrie, où la démocratie ne serait pas valable pour tous et où la rente pétrolière resterait inéquitablement répartie, ne profitant qu'à une minorité richissime tandis que des peuples entiers vivraient dans la misère. Nous ne sommes pas pour ce retour au *statu quo ante*.

M. le président. Votre question !

M. Jacques Roger-Machart. Il est donc essentiel que les Français et les Européens n'apparaissent pas comme de simples participants à une opération de gendarmerie, mais comme de réels porteurs d'un espoir de changement. Telle est la mission de la France, comme sans doute celle de l'Europe.

A cet égard, j'ai récemment lancé l'idée d'une banque de développement pour le monde arabe à l'image de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, dont les apports financiers seraient également réservés aux pays respectueux des principes de démocratie.

M. le président. Monsieur Roger-Machart, posez votre question.

M. Jacques Roger-Machart. Ces fonds seraient apportés tout à la fois par les producteurs et par les consommateurs de pétrole. S'exprimerait ainsi la nécessaire solidarité entre pays industrialisés de l'Europe et pays en voie de développement du Sud de la Méditerranée, entre pays bénéficiaires de revenus pétroliers et pays sans ressources pétrolières.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner votre avis sur un tel projet ? Celui-ci devrait d'ailleurs être porté par la Commission européenne dans la perspective de la conférence internationale sur le Moyen-Orient que nous préconisons.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, ai-je besoin de préciser que je partage l'analyse pertinente que vous venez de faire de la crise du Golfe ? M'expliquant ce matin dans un discours introductif, j'ai dit en d'autres termes ce que vous avez dit cet après-midi. Nous sommes donc d'accord sur ce point.

Votre question porte sur l'éventualité de la création d'une banque euro-arabe. Permettez-moi, à titre d'introduction, de dresser très rapidement un historique de quelques mois.

C'est la France qui, vous vous en souvenez, au mois de décembre de l'année dernière, a relancé, à l'occasion de sa présidence de la Communauté économique européenne, le dialogue euro-arabe qui était enlisé depuis bon nombre d'années. Cette conférence qui connut un grand succès a donné l'élan à un certain nombre d'initiatives.

Dans quelques jours, à Bruxelles, se réuniront les ministres des affaires étrangères des cinq pays du Maghreb et des douze pays de la Communauté. Dans quelques jours également, les ministres des pays concernés de la région rencontreront les représentants de quatre pays de la Communauté qui bordent la Méditerranée : l'Espagne, le Portugal, la France, l'Italie. La Grèce demande à se joindre à eux.

Voilà quelques jours s'est tenue à Rome, à l'initiative des Italiens - qui président la Communauté - et avec le soutien de la France, une première réunion visant à regrouper dans un ensemble beaucoup plus vaste tous les pays de la Méditerranée et en particulier les pays qui relèvent de l'entité arabe.

La conférence de décembre 1980 a donc donné un élan nouveau à cette coopération entre l'Europe de la Communauté et l'ensemble du monde arabe.

C'est dans ce contexte qu'il faut examiner l'idée intéressante que vous venez de rappeler. Il est important, en effet, qu'existe un jour une banque du type de celle à laquelle vous avez fait référence. Elle pourrait être l'instrument utile du développement dans cette région du monde, qui en a tellement besoin. Mais sans doute faut-il attendre qu'une harmonisation soit établie, avec succès, entre les politiques économiques, entre les politiques sociales, entre les régimes, avant que ne soient jetées les bases d'un établissement dont non seulement je ne conteste pas l'utilité, mais dont je peux aussi vanter ici tout l'intérêt et auquel la France souscrit pleinement.

M. le président. Nous passons à une question du groupe U.D.F.

La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Monsieur le ministre d'Etat, aux termes des articles 1^{er} et 2 de la convention franco-algérienne, ratifiée par la loi 84-563 du 4 juillet 1984, les jeunes gens titulaires de la double nationalité franco-algérienne peuvent effectuer leur service national, selon leur choix, en France ou en Algérie. Pour cela, il suffit qu'ils s'adressent au bureau du service national dont ils relèvent s'ils veulent effectuer leur service national en France, ou au consulat algérien dont ils dépendent s'ils désirent l'effectuer en Algérie.

Ce texte est la source d'un malentendu. En effet, certains leaders politiques algériens ayant à plusieurs reprises laissé entendre dans leurs déclarations que, dans l'hypothèse d'un conflit armé au Proche-Orient ou dans le Golfe persique, l'Algérie opterait pour le camp irakien, le jeune appelé

français d'origine algérienne, qui effectue son service militaire en Algérie, pourrait donc se trouver dans l'obligation de se battre contre des troupes françaises.

Par conséquent, l'autorisation prévue dans cette convention engendre une situation ambiguë dans la mesure où il est fait état d'un service national, sans pour autant préciser la nation que l'on doit servir.

Ces textes nuisent donc à une bonne politique d'intégration et contribuent à marquer les différences, en rendant les jeunes Français d'origine algérienne suspects aux yeux des citoyens français sans pour autant les rapprocher des Algériens. Aussi, monsieur le ministre d'Etat, je demande la suppression des articles 1^{er} et 2 de la convention franco-algérienne.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie.

M. Alain Decaux, ministre délégué chargé de la francophonie. Monsieur le député, vous appelez notre attention sur l'accord franco-algérien du 11 octobre 1983 relatif au service national des doubles nationaux. Et pour cela, vous vous appuyez sur un cas très précis et très actuel. Mais il y en a d'autres.

Il est vrai que des critiques ont été déjà formulées à l'encontre de cette accord et que des voix se sont élevées pour en demander la renégociation. Pourquoi ? Parce que, comme vous venez de le rappeler, cet accord n'institue pas de façon prioritaire le pays de résidence comme lieu d'appel sous les drapeaux, mais prévoit un système obligatoire d'option en faveur de l'un ou l'autre Etat. Ce système, il faut le reconnaître, est assez rigide et contraignant, et il est source de contestations réciproques.

Il convient cependant de replacer ces critiques dans une juste perspective. Il est exact que les accords sur le service national conclus avec d'autres Etats prévoient l'accomplissement de celui-ci dans le pays de résidence. Il convient toutefois de souligner que la définition de ce pays de résidence est généralement peu contraignante, puisqu'il s'agit de la « résidence habituelle et permanente la plus longue, pendant les douze mois précédant la date à laquelle les intéressés ont atteint l'âge de dix-huit ans ». En outre, de nombreux accords prévoient de façon explicite la possibilité d'un choix inverse. Il s'agit bien d'une exception mais elle relève de la décision de l'intéressé. Son existence relativise tout de même la particularité de l'accord franco-algérien.

Dans la pratique, il est vrai qu'une grande partie des appelés ne revendique pas l'application de la convention puisque les jeunes gens qui effectuent normalement leur service ou sont exemptés dans le pays de résidence sans exercer leur droit d'option représentent environ les trois quarts d'une classe d'âge.

La convention s'applique tout de même à une partie non négligeable de la population concernée et elle reste pour l'autre partie une référence.

Si l'on considère l'intérêt des jeunes doubles nationaux, mieux vaut donc l'accord tel qu'il est que pas d'accord du tout. Il évite à un grand nombre de jeunes gens soit de faire deux fois leur service national, soit d'être considérés comme insoumis dans le pays où ils ne l'ont pas fait.

J'ajouterai que des groupes de travail franco-algériens s'efforcent actuellement de résoudre au mieux, cas par cas - celui que vous avez signalé sera donc étudié - les problèmes que peuvent rencontrer les jeunes appelés soumis à la convention. Cet effort sera poursuivi dans l'intérêt des jeunes. Il s'agit effectivement d'un domaine plus sensible que jamais, dans un pays comme dans l'autre.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Alain Calmat.

M. Alain Calmat. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des relations culturelles internationales, mon collègue Pierre Gardemia, président du groupe d'amitié parlementaire entre la France et l'Espagne, souhaitait vous interroger sur les manifestations culturelles internationales prévues en Espagne pour 1992. Retenu dans sa circonscription, il m'a demandé de le remplacer, ce que je fais bien volontiers, portant moi-même un grand intérêt aux relations entre la France et l'Espagne.

Trois villes espagnoles reçoivent le monde à l'horizon 1992.

Barcelone, tout d'abord, organisatrice des Jeux olympiques, a invité les sportifs.

Séville fête le cinquième centenaire du voyage de Christophe Colomb avec une exposition universelle.

Madrid sera pour quelques mois capitale culturelle de l'Europe.

La France est triplement sollicitée par ces rendez-vous ibériques. Elle doit préparer ces échéances avec sérieux et imagination ; nous devons présenter à cette occasion le meilleur de nous-mêmes.

L'Espagne est un partenaire important. Les courants d'échanges irriguent les secteurs d'activité les plus diversifiés. A Barcelone, Madrid, Séville, des créations vivantes de tous les continents vont se croiser et se confronter. Nous devons y faire bonne figure. Monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous donner l'opinion du Gouvernement sur ces grands événements et nous dire comment la place de notre pays, de ses créations et de sa langue pourrait être mise en valeur.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé des relations culturelles internationales.

M. Thierry de Bouc, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, à l'occasion du cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique - ou de ce qu'il est convenu désormais d'appeler, par euphémisme ou par souci d'exactitude, « la rencontre des deux mondes » - les autorités espagnoles ont mis en chantier trois grandes séries de manifestations : l'exposition universelle de Séville, les Jeux olympiques d'été de Barcelone, et Madrid a été désignée « capitale culturelle de l'Europe » pour 1992.

Cette seule énumération - qu'il faudrait d'ailleurs compléter par l'évocation d'événements périphériques multiples - montre assez l'importance que nos partenaires attachent, au-delà des Pyrénées, à cet anniversaire. Comme le bicentenaire de la révolution française l'aura été en 1989 pour la France, les commémorations de 1992 constitueront, à n'en pas douter, l'un de ces événements dont les résonances historiques ont une portée universelle ; autour de leur rappel s'unifie un instant le regard de la planète.

Parce qu'il s'agit aussi de l'Amérique latine et de pays auxquels nous lient une culture et tant de valeurs communes, parce qu'elle partage avec l'Espagne des siècles d'histoire, parce que, premier de ses partenaires économiques, elle entretient aujourd'hui avec elle des relations privilégiées, la France a décidé de contribuer à cette célébration, et elle sera présente dans la péninsule ibérique cette année-là, avec un éclat qu'ont bien voulu souligner nos amis espagnols. C'est sur la participation de notre pays à l'exposition universelle organisée à Séville que portera l'essentiel de notre effort. Les moyens dégagés à cette fin par le Gouvernement sont à la mesure de l'enjeu : quelque 350 millions de francs seront consacrés à la construction, à l'aménagement et à l'animation d'un pavillon à vocation pérenne - puisqu'il sera remis à la ville de Séville à l'issue de l'exposition - et dont une société anonyme à capitaux publics, la COFRES, a été chargée de concevoir et de mettre en œuvre le projet.

Nous ne négligerons pas pour autant notre présence à Barcelone - où il importe, au-delà du défi sportif, que notre pays s'associe tout à la fois à l'olympiade culturelle lancée l'an dernier par la municipalité et au festival olympique qui aura lieu pendant les jeux eux-mêmes - et, à Madrid, nous avons pour ambition de maintenir notre effort à la hauteur des investissements consentis par la France au cours de ces dernières années dans les projets et les réalisations des « capitales européennes de la culture ». Un programme d'expositions et de manifestations musicales, théâtrales ou chorégraphiques est en cours d'élaboration, dont je m'entretiendrai la semaine prochaine avec le ministre de la culture, M. Jorge Semprun, à l'occasion du sommet franco-espagnol.

La contribution de la France au cinquième centenaire ne se réduira cependant pas aux manifestations de notre présence culturelle en Espagne. A la demande du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, et afin de répondre à l'attente des autorités espagnoles, il a été en effet décidé de mettre en place un « Comité national pour la célébration de la découverte de l'Amérique et de la rencontre des deux mondes » qui sera chargé non seulement d'associer officiellement notre pays à cet anniversaire, mais aussi de lui donner en France même le retentissement qu'il mérite.

La présidence de ce comité, qui a tenu hier sa première réunion, a été confiée au président de la commission des affaires étrangères de votre assemblée, M. Michel Vauzelle, que je remercie chaleureusement d'avoir bien voulu accepter, malgré ses lourdes charges, la double mission qui lui a été assignée.

Car il ne s'agira pas seulement, pour cet organisme, de participer à des actions bilatérales avec l'Espagne ou de susciter - en liaison avec les administrations et les institutions concernées - l'organisation en France d'un ensemble de manifestations spécifiques, colloques, spectacles, expositions, recherches universitaires, etc. qui évoqueront l'impact au cours des siècles de la rencontre de l'Ancien et du Nouveau Monde.

Il lui reviendra également de faire entendre à nos partenaires latino-américains un message qui nous soit propre : c'est ainsi, par exemple, qu'il présentera à Paris en 1992 une grande exposition pluridisciplinaire sur la création latino-américaine au XX^e siècle, dont le Président de la République avait fait la proposition lors de sa visite d'Etat à Caracas, en 1989.

Plus généralement, le comité s'attachera à inciter les responsables des grandes manifestations culturelles en France, salon du livre, festivals d'Avignon et d'automne, etc., à donner à leur programmation en 1992 une « coloration » ibéro-américaine.

Tels sont les principaux axes autour desquels s'organise d'ores et déjà l'action du ministère des affaires étrangères dans la perspective de 1992. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. André Delchède.

M. André Delchède. La francophonie, hier thème de discours, est aujourd'hui le vecteur d'une coopération internationale active. Les pays et régions partageant l'usage de la langue française ont organisé, au fil des ans, une coopération multiforme. Les gouvernements en ont pris acte. Depuis 1986, ils coordonnent leurs politiques à l'occasion de réunions appelées, selon la terminologie officielle, conférences des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

Après Paris, Québec et Dakar, les responsables francophones devraient se retrouver en 1991 en Afrique. Ces rencontres reflètent l'universalité du monde francophone ; elles confortent le sentiment d'une appartenance et d'intérêts communs et permettent d'organiser une coopération concrète.

A Paris, à Québec, à Dakar, plusieurs décisions ont été arrêtées : elles concernent l'audiovisuel, l'édition scientifique, l'école, la coopération Nord-Sud. Ces décisions, pour passer dans la réalité, supposent un suivi. Il existe à cet effet un comité international du suivi et des organismes techniques, notamment l'agence de coopération culturelle et technique qui a intégré à Dakar les réseaux du comité du suivi.

A quelques mois du prochain sommet, pouvez-vous, monsieur le ministre délégué, nous donner votre sentiment sur l'état d'avancement des programmes arrêtés au cours des précédents sommets ? Je pense en particulier au fonds de solidarité avec le Liban, dont la mise en œuvre complète est on ne peut plus nécessaire. Or ce fonds, dont la création a été décidée à Québec, n'a toujours pas été constitué.

J'ai, avec un certain nombre d'organisations humanitaires, conduit au titre de l'A.I.P.L.E. une mission au Liban, à l'Est et à l'Ouest, afin de définir les besoins hospitaliers. La pertinence des dossiers déposés a été reconnue mais la décision définitive de financement tarde et je tenais à le signaler.

Votre réponse vous donnera l'occasion, monsieur le ministre délégué, de faire le point sur les succès rencontrés dans le domaine de l'audiovisuel francophone, tant pour des actions nouvelles que pour la poursuite des actions déjà engagées.

Enfin, considérez-vous que les instruments d'évaluation du suivi des sommets sont d'une efficacité satisfaisante ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé de la francophonie. Monsieur le député, il m'est plus facile de répondre à votre question qu'aux deux autres auxquelles j'ai répondu précédemment. (*Sourires.*)

Il me suffira de vous retracer mon emploi du temps depuis une semaine. Avec M. le Président de la République et M. le ministre d'Etat, nous étions samedi et dimanche derniers à

Alexandrie pour l'inauguration de l'université francophone. L'affaire de Suez a abouti à amoindrir une importante et longue présence francophone. Et voici que se crée à Alexandrie une université francophone qui porte le nom du président Senghor. Au sommet de Dakar, qui s'est tenu au mois de mai 1989, l'Égypte et le Sénégal en avaient arrêté le principe. Vous vous interrogez sur le suivi des sommets : voilà un des résultats du sommet de Dakar. La décision a été prise en mai 1989 et l'université francophone est inaugurée en novembre 1990. Plus de cent étudiants issus de tous les pays francophones vont y étudier.

Après Alexandrie, je me suis rendu à Liège, où se sont tenus, pendant deux jours, les travaux de la conférence des ministres francophones de la culture. Quarante pays étaient représentés, dont le Vietnam, le Canada, les pays d'Afrique, la Belgique, la Suisse, les pays du Maghreb, le Maroc - on parle de malaise mais ce pays était présent. Les ministres de la culture ont travaillé sur les sujets que le sommet leur avait demandé d'étudier. Ils sont parvenus à des résultats concrets : s'agissant de l'université des réseaux d'expression française, conception et diffusion de vingt-neuf manuels universitaires, distribution de 10 000 livres scientifiques aux étudiants pendant la seule année 1990, abonnement de 150 universités à soixante revues indispensables, attribution de plus d'une centaine de bourses d'excellence. Voulez-vous d'autres exemples ? Une agence de presse agricole francophone fonctionne désormais à la satisfaction générale des journalistes de la presse africaine. L'institut de l'énergie des pays francophones, dont le siège est à Québec, seul organe subsidiaire de l'A.C.C.T., remplit ses missions avec efficacité et une compétence reconnue. Dans le cadre des programmes de coopération juridique et judiciaire adoptés à Dakar, les cours suprêmes de tous les États francophones seront désormais dotés d'une documentation juridique qui leur manquait cruellement, de compilations de jurisprudences et de textes, en particulier sur les règles de l'État de droit ; il convient d'insister sur ces derniers mots. La francophonie joue un rôle irremplaçable de soutien au mouvement démocratique qui a caractérisé l'année 1990 en Afrique. Il est bon que la France soit attentive à ce programme.

De Liège, je suis allé à Bruxelles, où s'est tenue hier et avant hier la conférence des ministres responsables de TV 5, qui a réuni les ministres canadien, québécois, belge, suisse et français.

J'en reviens aux conséquences des sommets. S'il n'y avait pas eu de sommet de la francophonie à Paris, à Québec et à Dakar, il n'y aurait pas de satellite francophone rayonnant sur toute l'Europe. L'empreinte du nouveau satellite est beaucoup plus importante puisqu'elle couvre l'espace qui s'étend de Brest à Helsinki, d'Helsinki à Rabat, de Rabat à Bagdad ; je ne pense pas que cela changera beaucoup la situation internationale mais on reçoit maintenant TV 5 à Bagdad.

En ce qui concerne la télévision, M. de Beaucé a eu raison de citer Canal France international qui, en moins d'un an, s'est installé dans trente-quatre pays. Le sait-on ? La presse - que j'aime, puisque je suis un ancien journaliste - a peut-être tort de ne souligner que les faiblesses et de ne pas mettre en exergue les grands succès. Il y a a quinze jours, j'étais à Moscou. J'ai signé un accord avec la *Gostelradio*, la compagnie officielle de radiotélévision, en vertu duquel l'Union soviétique diffusera désormais six cents heures de télévision de langue française sur ses chaînes. L'avez-vous lu dans la presse ? Moi pas, et je le regrette.

Qu'il s'agisse de Canal France international, de TV 5 ou d'Antenne 2, qui rayonne en Tunisie, sera reçue à Athènes dans quelques semaines et diffusée par satellite, tout cela conforte la francophonie.

Je pourrais donner bien d'autres exemples, mais vous les connaissez, monsieur le député, vous qui êtes un animateur de l'A.I.P.L.F., dont je salue l'action dans le domaine de la francophonie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marie Caro. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean Laborde.

M. Jean Laborde. Monsieur le ministre d'État, la France va accueillir le 19 novembre les 35 pays signataires des accords d'Helsinki, qui ne sont d'ailleurs plus que 34, vous l'avez relevé ce matin. Ces accords, institutionnalisés sous le nom de « conférence sur la sécurité et la coopération en Europe », assurent la stabilité et la paix entre ce qu'on

appelle encore l'Est et l'Ouest. Vous avez qualifié ce matin cette rencontre d'événement international le plus important depuis la fin de la guerre.

Les mots d'hier, on le sent bien, ne sont plus adaptés à la situation d'aujourd'hui. Les évolutions introduites en Union soviétique par M. Gorbatchev, la *glasnost* et la *perestroïka*, ont une traduction internationale qui va bien au-delà de la détente. Le 9 novembre 1989, le mur de Berlin tombait ; le 6 novembre 1990, la Hongrie entrait au Conseil de l'Europe. Entre ces deux dates, l'Allemagne a réalisé son unité. Les membres du Conseil d'assistance économique mutuelle ont opéré une rupture avec le passé. Les équipes dirigeantes sont aujourd'hui élues ; toutes souhaitent un réaménagement de leurs relations avec leurs voisins de l'Est comme de l'Ouest.

Pour répondre à ces bouleversements, il faut inventer un nouvel ordre de paix. Le Président de la République a parlé d'une confédération européenne. L'Alliance atlantique a souhaité à Londres, le 6 juillet, une institutionnalisation de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Mme Lalumière doit faire prochainement des propositions au nom du comité des ministres du Conseil de l'Europe, le président soviétique rappelait il y a quelques jours la nécessité de réussir la conférence de Paris, l'Italie et l'Espagne proposent une extension de la C.S.C.E. aux pays méditerranéens. Cela fait beaucoup d'architectes pour la future maison commune !

Comment la France aborde-t-elle cette période nouvelle ? Pourriez-vous, monsieur le ministre d'État, nous préciser les propositions qu'elle envisage de faire pour que soient prises en compte, le 19 novembre prochain, les évolutions survenues depuis quelques mois de part et d'autre de l'ancien rideau de fer ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État.

M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, c'est en effet à Paris, à l'initiative du Président de la République, que se tiendra, du 19 au 21 novembre prochains, le sommet de la C.S.C.E. Qu'en attend la France, pays hôte et pays d'accueil ? D'abord l'éclat qui résultera de cette manifestation dont j'ai dit ce matin et répète cet après-midi qu'elle constituera l'événement le plus important depuis 1945.

En 1974, trente-cinq chefs d'État et de gouvernement avaient participé à la C.S.C.E et signé l'acte d'Helsinki ; mais ils ne s'étaient réunis que pour apposer leur signature au bas d'un document. Cette fois, nous attendons beaucoup plus.

Qu'attendons-nous ? D'abord, la veille de la réunion du 19, sera signé à Paris l'accord scellé à Vienne sur le désarmement conventionnel en Europe. Puis, s'ouvriront les travaux eux-mêmes. Des décisions, un accord et des installations sont attendus de ces trois journées de travaux.

Les décisions concerneront essentiellement la sécurité qui sera traitée « par privilège », si je puis dire, par le sommet. L'engagement d'une deuxième phase de négociations sur les forces conventionnelles portant, cette fois, sur les effectifs et non plus sur les matériels comme lors de la première phase ; le perfectionnement des mesures de confiance et de sécurité ; l'ouverture, à partir de 1992, d'un forum de négociations, ouvert aux trente-quatre pays et non plus aux seuls membres des alliances - jusqu'à présent la doctrine consistait à procéder de bloc à bloc ; la mise en place, enfin, d'une procédure de règlement pacifique des différends. Voilà quant aux décisions.

Le document, ensuite, visera les autres domaines de coopération, droits de l'homme, coopération économique, environnement, culture, coopération avec les riverains de la Méditerranée. Qu'en est-il enfin des institutions ? Ce sommet devrait donner le jour à des institutions de la C.S.C.E. qui seront des outils permanents pour poursuivre les tâches que je viens d'énumérer. D'abord, réunions périodiques des chefs d'État et de Gouvernement et des ministres des affaires étrangères, création d'un secrétariat et d'une assemblée parlementaire. Un centre de prévention des conflits sera mis en place à cette occasion.

Une importance particulière s'attache à ce sommet du fait de la participation des États-Unis d'Amérique et du Canada. Ainsi se dessinera à Paris, du 19 au 21 novembre 1990, l'architecture de l'Europe de la fin de ce siècle et du siècle prochain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Proveux.

M. Jean Proveaux. Ma question sera dans le prolongement de celle de mon ami André Delehedde sur la politique audiovisuelle extérieure, mais elle s'adressera à M. le secrétaire d'Etat chargé des relations culturelles internationales, sans oublier qu'elle intéresse parfaitement M. le ministre de la francophonie.

Dans une lettre adressée à M. Alain Decaux, le 18 mars 1989, le Premier ministre rappelait l'exigence d'un outil audiovisuel aux ambitions mondiales. Logiquement, d'ailleurs, l'extension de notre réseau audiovisuel extérieur fait partie des sept priorités définies par la direction de l'action culturelle extérieure en 1990.

Les médias sont devenus dans le monde un vecteur essentiel pour la diffusion des langues et des cultures. Ils représentent un élément clef pour la coopération économique et le commerce. La France, désormais, comme les grands pays, étend son réseau, avec des outils connus : Radio France Internationale à qui je voudrais rendre - je pense ne pas être le seul dans cette Assemblée - un hommage tout particulier pour le rôle humain remarquable qu'elle a joué dans la crise iraquienne, R.F.O., la Somera, la S.E.P.T., Canal Plus, C.F.I., T.V. 5, T.F. 1 et Antenne 2.

On doit se féliciter, je crois, que les initiatives soient nombreuses et tous azimuts. Mais l'Etat doit veiller à coordonner le volontarisme de nos différents canaux. Par ailleurs, il doit articuler ceux-ci sur l'action menée par nos partenaires francophones. Nous avons donc un devoir de bonne gestion pour optimiser l'utilisation de moyens qui ne sont pas extensibles.

Quelles mesures le Gouvernement a-t-il adoptées ou envisage-t-il de prendre pour conforter les complémentarités et les cohérences de notre politique audiovisuelle ?

Question subsidiaire, mais qui a son importance propre : ne serait-il pas nécessaire de renforcer l'utilisation des outils radiophoniques et télévisuels extérieurs par le réseau scolaire et par le réseau culturel ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je vous remercie de votre excellente question qui permet de faire le point sur les possibilités de coordination.

Vos rapporteurs, MM. Xavier Deniau et Bernard Bardin, ont bien voulu souligner, je ne fais ici que les citer, la « montée en puissance » de notre politique audiovisuelle extérieure, et, s'agissant de notre réseau radiophonique et télévisuel, le « rythme rapide » de son extension. Force est, en effet, de constater le formidable élan qui porte aujourd'hui les sociétés françaises de l'audiovisuel hors de nos frontières, avec le soutien actif des pouvoirs publics.

La remarque vaut d'abord pour l'Europe centrale et orientale où, à la faveur de la démocratie retrouvée, les radios françaises - toutes catégories confondues et sans distinction liée à leur statut public ou privé - ont su occuper le terrain et mettre à profit les disponibilités de la bande FM.

Mon collègue Alain Decaux vient de rappeler tout ce qui a été fait dans le domaine de la télévision et qui est, je dois le dire, assez spectaculaire. Sans doute cette « montée en puissance », dont vous observerez de nombreux signes ailleurs, notamment sur le pourtour méditerranéen, s'accompagne-t-elle parfois d'une interrogation sur la multiplicité de nos vecteurs de diffusion et, partant, sur la coordination elle-même de notre politique audiovisuelle extérieure. Vous l'avez admirablement formulé, monsieur le député.

Car si une saine émulation ne peut que conforter notre présence à l'étranger, si la diversité des instruments dont nous disposons est bien le gage d'une adaptation au contexte local, il n'en revient pas moins, outre le rôle assigné par le Premier ministre au C.C.A.E.F. - comité de coordination de l'action audiovisuelle extérieure de la France -, au ministère des affaires étrangères de veiller à la cohérence d'ensemble de ce dispositif et, dans la mesure même où il finance les uns et les autres sur fonds publics, d'être le garant de ces équilibres.

Du dispositif qui est le nôtre dans le domaine de la radio, Radio France Internationale est de tout évidence la clé de voûte. Et vous savez quel rôle éminent vient de jouer cette société, vous l'avez rappelé, en ouvrant généreusement ses antennes aux familles des Français retenus contre leur gré en Irak et au Koweït et, aujourd'hui, aux troupes françaises dans le Golfe. Tous leurs témoignages ont salué cette belle initiative, qui nous a permis d'exprimer concrètement la solidarité de la communauté nationale.

R.F.I., qui est passée en quelques années, faut-il le rappeler, du vingt-septième au huitième rang mondial...

M. Xavier Deniau. Par le nombre des émissions, mais pas par le taux d'écoute !

M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat. ... a pour mission, vous le savez, de faire entendre partout dans le monde, non pas une voix officielle, j'y insiste, mais la France telle qu'elle est, dans sa diversité, parfois dans sa contestation, toujours dans sa liberté d'expression.

Son deuxième plan de développement, adopté par le Gouvernement l'an dernier, atteste l'intérêt que nous portons à son action : un milliard d'investissements sur sept ans pour de nouveaux émetteurs en ondes courtes et une montée en puissance des frais de fonctionnement de quelque 30 millions de francs par an.

Si l'onde courte n'est pas, naturellement, pour d'évidentes raisons de confort d'écoute, dans la plupart des régions du monde, un média grand public, cet appui devrait cependant permettre à R.F.I. de passer du huitième au quatrième rang et d'accroître encore son audience à l'échelle de la planète, notamment dans les régions du monde auxquelles nous lient l'histoire, la langue ou la culture. Je pense en particulier à l'Afrique francophone qui, elle, bénéficie d'une écoute en ondes courtes, à la Péninsule indochinoise, à l'Europe de l'Est. R.F.I. pourrait diversifier ses supports de diffusion, sur les réseaux câblés, le satellite ou la bande F.M. - R.F.I. dispose du savoir-faire, de l'expertise et des ressources humaines nécessaires - sans pour autant aliéner sa liberté rédactionnelle.

Quant à la SOFIRAD, par ses filiales en ondes moyennes en Méditerranée, au Maghreb et au Proche-Orient, elle nous offre, mais dans un contexte régional uniquement, un instrument capital, dont la crise du Golfe vient également de rappeler l'utilité. Je pense en particulier à la SOMERA, qui nous permet, grâce à l'émetteur dont nous avons la chance rare de disposer depuis 1967 à Chypre, d'exercer une influence quotidienne, en langue arabe, auprès du grand public du Proche et du Moyen-Orient. Les parlementaires qui se sont rendus dans la région peuvent en témoigner.

Le problème aujourd'hui posé par la SOMERA est celui du déséquilibre financier, lié à l'effondrement des recettes publicitaires. Ce déficit a été en partie compensé sur fonds publics - 12 millions de francs en 1989, 20 millions de francs en 1990 - ce qui a permis à cette radio, précédemment affermée à des gouvernements de la région, ce qui ne manquait pas de poser de graves problèmes, de retrouver sa totale indépendance. Le Gouvernement entend poursuivre le redressement de la SOMERA et lui permettre de renforcer sa capacité d'émission à Chypre, en vue d'élargir son audience vers le Golfe.

Vous avez évoqué les problèmes de l'utilisation de notre réseau extérieur pour l'éducation - mais je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit pour la télévision. C'est ainsi, par exemple, que le satellite Olympus diffuse plusieurs centaines d'heures de programmes à destination des pays d'Europe et du Bassin méditerranéen : le « plan paraboles » mis en œuvre à l'initiative du ministère des affaires étrangères a notamment permis d'équiper les principaux centres universitaires d'Europe centrale et orientale qui ont désormais les moyens de capturer les émissions proposées par satellite, et donc d'entrer dans ce vaste plan d'éducation universitaire télévisuelle.

Oui, mesdames, messieurs les députés, la France dispose aujourd'hui des instruments nécessaires à son rayonnement audiovisuel extérieur. Le dynamisme international dont fait preuve notre pays dans ce domaine est le fruit d'une politique volontariste et d'une complémentarité entre les différents instruments dont nous pouvons jouer pour assurer - en terme, comme l'a souhaité mon collègue Alain Decaux dans son rapport, une couverture « globale » de la planète avec des images et des sons en français. Le budget de 1991 marquera à cet égard de nouveaux progrès, puisque, si l'on fait abstraction des 180 millions de francs supplémentaires dont bénéficiera R.F.I. au titre du plan de développement une mesure nouvelle de 40 millions de francs permettra de conforter le dispositif existant.

Puisque l'occasion m'est donnée d'intervenir, j'abandonnerai quelques instants la sphère quasi céleste du développement et de nos projections audiovisuelles pour évoquer le problème mentionné par différents orateurs du trou de la direction générale.

M. Vauzelle ainsi que vos rapporteurs, MM. Xavier Deniau et Bernard Bardin, ont rappelé les difficultés budgétaires rencontrées par la direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques, ces dernières années.

Je ne reviendrai pas sur les causes, désormais bien connues, que beaucoup ont énoncées de ces difficultés : elles tiennent pour l'essentiel à une « surprogrammation » excessive qui a conduit à un décalage entre les engagements et les moyens disponibles. Nous les avions évoquées l'an dernier.

Je souhaite simplement insister sur l'effort très rigoureux qui a été entrepris, dès que nous avons pris conscience, au début de 1989, du dérapage, pour mettre un terme aux pratiques antérieures. Une mission d'évaluation et d'orientation des programmes a été créée afin de couper les « branches mortes » là où il le fallait et de préparer ainsi les assises d'une rénovation.

Des méthodes modernes de gestion et de suivi des projets ont été mises en œuvre, vous l'avez rappelé, pour éviter que ne se reproduisent les erreurs du passé. C'est dire que nous avons remédié aux défaillances constatées dans les procédures.

Quant aux actions elles-mêmes, sur le terrain, nous nous sommes efforcés de minimiser le coût politique de la renonciation à des actions promises sans avoir été préalablement financées. Dans l'ensemble, nos partenaires nous ont su gré de notre franchise. Dans certains cas, je pense à l'Afrique du Nord, une consommation rapide des crédits a permis de faire plus, sur le terrain, que les années précédentes, où la mise en œuvre ne suivait pas le rythme des promesses.

Où en sommes-nous aujourd'hui et quelles sont les perspectives pour 1991 ?

En quelques mots la « surprogrammation » en 1989, estimée *a posteriori*, était de 650 millions de francs, et la dette réelle constatée en fin d'exercice de 220 millions. La différence s'explique par l'abandon et le ralentissement des opérations.

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, puis-je vous demander de vous engager dans la voie de votre conclusion ?

Le rythme des échanges questions-réponses doit rester vif et alerte !

M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat. Rassurez-vous, monsieur le président.

Pour cette année, nous avons réduit la « surprogrammation » initiale à 330 millions de francs, de près de moitié donc. La dette en fin d'exercice est estimée, à ce jour, à 120 millions de francs environ. Pour 1991, nous avons admis une « surprogrammation » de 200 millions de francs seulement, qui ne devrait pas conduire à report sur 1992.

L'exercice 1991 - et j'en terminerai sur une note de satisfaction - permettra donc de résorber définitivement sa « surprogrammation », d'en finir ainsi avec le trou et avec sa notion même. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Peyrefitte.

M. Alain Peyrefitte. Monsieur le ministre d'Etat, ma première question porte sur le Koweït. Les explications intéressantes, et habiles, que vous avez données à l'Assemblée nationale me laissent, je dois le dire, sur ma faim. Pourquoi n'avez-vous pas, dès l'invasion du Koweït, joué aussitôt la carte européenne - vous avez négligé, pendant plusieurs semaines, de convoquer le Conseil de l'U.E.O. placé alors sous présidence française ? Si la voix de l'Europe est restée alors aussi muette, n'est-ce pas largement notre faute, puisque le Conseil de l'U.E.O. est la seule instance européenne habilitée à parler des questions de défense ?

Pourquoi n'avez-vous pas davantage réagi le jour où M. Saddam Hussein a annoncé publiquement son intention de se servir des otages comme de boucliers humains, pour la défense de sites sensibles - même Hitler n'avait pas osé le faire ! Par ce geste, le dictateur de Bagdad se rendait coupable d'un crime contre l'humanité, passible d'une sorte de tribunal de Nuremberg. N'avons-nous pas manqué à une belle occasion d'entrer avec panache, nous autres Etats défenseurs des droits de l'homme, dans la coalition anti-irakienne ?

Avant d'envoyer des troupes en Arabie Saoudite, tout près du Koweït, avez-vous posé des conditions sur le respect des droits de l'homme dans ce pays dont nous croyons savoir qu'il est encore très féodal ?

Enfin et surtout, pouvez-vous nous préciser un peu, car je n'ai pas très bien compris vos réponses, les dispositions prises par la France pour maintenir son indépendance de décision dans la crise du Golfe ?

M. Jean-Claude Lefort. Cela va être difficile !

M. Alain Peyrefitte. Vous avez affirmé que nos forces ne seraient pas engagées sans une décision préalable du Président de la République, donc que la France entendait préserver, en tout état de cause, sa liberté de mouvement.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Peyrefitte.

M. Alain Peyrefitte. Il n'en reste pas moins que nos forces se trouvent dans une zone qui serait affectée par des combats si une guerre venait à être déclenchée. Comment pourraient-elles ne pas être entraînées et si, demain, les Etats-Unis passent à l'attaque, comment le Président de la République évitera-t-il de placer nos troupes sous les ordres du commandement américain et de confondre nos buts de guerre avec ceux des Etats-Unis ? Est-ce que cela peut être un but de guerre pour nous que de remettre l'émir dans sa Rolls ? *(Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Marie Cambacérès, rapporteur spécial. C'est nul !

M. le président. La parole est M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Ce n'est pas une question que me pose M. Peyrefitte, mais quatre questions : il a le secret des questions-gigognes - il remarquera que je ne dis pas des poupées russes, encore que la tentation aurait pu me venir... Enfin passons ! *(Sourires.)*

Si vous aviez été là, monsieur le député, vous auriez déjà reçu des réponses aux questions que vous posez.

M. Alain Bonnet. Il était à l'Académie ?

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Reste, monsieur le député, que vous avez habillé votre propos d'un compliment auquel je suis sensible, touchant à mon habileté. Je suis donc obligé de reprendre vos questions et de répéter, quitte à lasser l'auditoire, ce que j'ai dit à plusieurs reprises.

Pourquoi ne pas avoir joué la carte européenne, demandez-vous ? Mais vous êtes mal renseigné ! L'invasion du Koweït a eu lieu le 2 août. Le 3 août, j'ai demandé immédiatement à la présidence italienne de réunir les ministres des affaires étrangères des Douze. Ce fut fait le 4 août. Quant à la réunion de l'U.E.O., je l'ai provoquée dans les jours qui ont suivi. Mais chaque pays entendait prendre ses décisions propres. Ce fut le cas de la France. Qui le lui reprocherait ? Pas vous, je suppose. Et la réunion de l'U.E.O. s'est tenue normalement autour du 20 août pour un travail de coordination, ce qui était inespéré, de la même façon qu'était inespérée la présence, aux côtés des neuf pays membres, des pays observateurs comme la Grèce et le Danemark. Cette réunion a du reste porté ses fruits puisque ces deux pays demandent leur intégration dans l'Union de l'Europe occidentale.

Donc, si vos informations étaient complètes, vous auriez déjà eu cette réponse. Mais cela m'aurait privé du plaisir de vous la donner. *(Sourires.)*

De la même façon, en ce qui concerne la protestation de la France lorsque le président irakien a annoncé qu'il prendrait les otages sur place en guise de boucliers pour protéger les sites stratégiques de son pays, vous êtes là aussi mal renseigné !

M. Michel Crépeau. Il ne lit pas *Le Figaro* !...

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. C'est la France qui a provoqué la réunion des ministres des affaires étrangères des Douze, qui se sont réunis à sa demande au Quai d'Orsay, à Paris. C'est au cours de cette réunion qu'un communiqué a été mis au point et que, à ma demande expresse, il a été fait mention d'une clause aux termes de laquelle pourront être poursuivis par tel tribunal qui pourra exister le moment venu tous ceux qui auront pris une part personnelle à des exactions contre les otages se trouvant en Irak.

Que pouvions-nous faire de plus ? Mais peut-être cette réponse contribuera-t-elle à satisfaire votre curiosité.

Sur le respect des droits de l'homme, je vous en veux un peu plus de n'avoir pas perçu les écarts qui ont accompagné une certaine petite phrase prononcée par M. le Président de la République à la tribune des Nations unies, s'interrogeant précisément sur la nécessité de prévoir un processus démocratique au Koweït. Vraiment, je vous croyais mieux informé - mais peut-être devrais-je dire mieux intentionné !

M. Jean-Claude Lefort. Quand Peyrefitte s'éveillera !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Quelles dispositions avons-nous prises - dernière sous-question - pour assurer l'indépendance de la France dans les événements qui se déroulent et qui risquent de se dérouler dans les jours ou dans les semaines qui sont devant nous ? Eh bien, simplement l'application du droit, l'application de la Constitution. Il y est écrit que le Président de la République est le chef des armées. Il l'a répété à plusieurs reprises. C'est de lui, de lui seul que dépendra la décision d'engager nos forces et lui seul appréciera l'opportunité de les engager dans les circonstances que vous évoquez.

Quant à la formule que vous avez employée : « Votre désir est-il de faire remonter l'émir du Koweït dans sa Rolls ? », permettez-moi de vous dire qu'il m'arrive d'avoir la faiblesse de vous lire et que votre dernier article dans *Le Figaro* ne m'a pas échappé. Votre formulation était différente. Peut-être parce que vous ne vous adressiez pas à la représentation nationale, vous écriviez : « Comment allez-vous expliquer aux jeunes Français qu'ils vont aller mourir pour le Koweït ? »

Eh bien, monsieur Peyrefitte, permettez-moi de vous dire, malgré tout ce qui nous lie, que je trouve tout de même surprenant que ce soit un exégète du général de Gaulle qui rajuste la formule célèbre : « Faut-il mourir pour Dantzig ? » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Les crédits inscrits à la ligne « Affaires étrangères » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère délégué aux affaires européennes.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite)

AFFAIRES EUROPÉENNES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère délégué aux affaires européennes.

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour la recherche, la technologie et les télécommunications.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Madame le ministre délégué, chargé des affaires européennes, que serait une Europe bâtie sur des institutions politiques intégrées mais placée dans une situation de dépendance technologique vis-à-vis des puissances économiques concurrentes ? A quoi servirait une monnaie unique qui circulerait dans un marché passé sous le contrôle des industriels japonais et américains ? Autant de questions que se pose celui qui essaie d'analyser l'état de l'Europe de la recherche, de l'Europe de la technologie, de l'Europe industrielle.

Pour la première, nos efforts demeurent insuffisants en raison des retards technologiques que nous avons accumulés. Il en va de même de la politique des transports aériens, routiers et ferroviaires, laquelle n'est pas à la hauteur des défis.

En matière de recherche, pendant que les « tribus européennes » continuent à guerroyer, les Japonais - et les Américains - travaillent.

Un exemple : les trains à grande vitesse : Alstom, en France, Siemens, en Allemagne, ne se sont pas mis d'accord sur un même modèle. A l'heure actuelle, le réseau allemand ICE et le réseau français ne peuvent être interconnectés ! L'inquiétude ne peut que grandir lorsqu'on prend conscience que l'effort de recherche et de technologie est inférieur en Europe à ce qu'il est aux Etats-Unis ou au Japon.

Quant à l'harmonisation des recherches dans les différents pays européens, elle est loin, elle aussi, d'être suffisante puisque 5 p. 100 à peine de l'effort général lui est consacré.

L'ancien ministre espagnol de l'industrie, actuel conseiller auprès de la Commission des Communautés européennes, comparait la recherche communautaire à la cerise dans un cocktail. Elle est belle, disait-il, mais elle ne fait pas la qualité du cocktail.

Pourtant, le dispositif hérité du programme Esprit a fait émerger un partenariat industriel transfrontalier et j'en félicite les responsables français qui, aussi bien dans le cadre du programme de recherche et de développement que dans le cadre des programmes Euréka, ont été chaque fois à la source du développement d'une recherche communautaire.

L'harmonisation des normes, l'harmonisation des politiques des Etats, le double emploi en matière de recherches, tout cela doit faire l'objet d'études plus approfondies, tout comme il convient de développer nos efforts d'harmonisation des innovations technologiques.

Euréka a développé un réflexe européen chez des dirigeants d'entreprise habitués aux alliances nationales et rétifs devant une coopération transfrontière. Euréka constitue également, et je souhaiterais que vous vous exprimiez tout à l'heure sur ce point, madame le ministre, une occasion de collaborer avec l'Europe de l'Est, laquelle est en train de s'ouvrir au marché européen. Une critique, cependant - ce sera la seule : Euréka traduit la situation de la recherche et de la technologie dans les pays partenaires et, dans le nôtre, 55 p. 100 du potentiel est concentré dans une seule région, l'Île-de-France, ce qui, du point de vue de l'aménagement du territoire, est un facteur aggravant de déséquilibre économique.

Nous pouvons nous féliciter de plusieurs réussites. Je pense notamment à la télévision haute définition. Je ne reprendrai pas le développement que mon rapport consacre à cette question. Je me borne à observer que c'est là l'exemple d'un défi qu'ont relevé en commun les Européens et qui est un incontestable succès technique et commercial. Pourtant, en 1986, lors de la conférence internationale de Dubrovnik, nous étions au bord de la défaite vis-à-vis des Japonais. Or voici que, désormais - le congrès international de Dusseldorf de 1990 vient de l'admettre -, non seulement la norme européenne est admise, mais il est même possible que les Américains s'en inspirent pour leur système A.C.T.V. Bref, même si des problèmes demeurent, la preuve a été fournie que l'intégration d'entreprises de différents pays, leur travail en commun et l'harmonisation des normes qui en découlait nécessairement conduisaient à la fabrication d'un matériel unique.

Reste la question de la transmission par satellite. Peut-être y a-t-il là une évaluation des choix qui n'a peut-être pas été faite avec suffisamment de discernement.

Je sais que M. Quilès a nommé M. Emery pour tenter de parvenir à une solution dans le domaine de la transmission de la télévision haute définition.

Autre problème, celui de l'unique studio de production de télévision haute définition que nous avons en commun avec nos partenaires européens.

Récemment, un responsable de F.R. 3 Lorraine me disait qu'il avait voulu l'utiliser pour filmer des vases de Gallé - les Japonais en sont fêrus - mais qu'il n'arrivait pas à le louer. Il faudra, je crois, avancer dans ce domaine, et nous attendrons de votre part des réponses afin que se développent non seulement la partie technique mais aussi la production.

Dans le domaine des biotechnologies, l'enjeu est énorme. Avant l'an 2000, c'est un marché qui risque d'atteindre 500 milliards de francs. Il faut insister pour que les Européens s'unissent, pour avoir des industriels concurrentiels. Sur le programme « génome humain », M. Curien s'est exprimé récemment. Malheureusement, les programmes des partenaires européens sont encore trop dispersés et l'effort encore insuffisant.

Dans le domaine clé de l'électronique, la situation n'est pas bonne. En effet, la situation de l'Europe est en constante dégradation : 33 milliards de dollars de déficit commercial en 1988, puis 38 milliards en 1989. Nous avons mis en place un programme Jessi. On a prévu un financement de l'ordre de 30 milliards pour la production de mémoires et de circuits logiques pour la France et pour l'Europe. Le fait que Philips nous ait abandonnés sur une partie du programme, qu'un certain nombre d'industries britanniques comme I.C.L. soient sous contrôle japonais nous font craindre que la situation de l'Europe ne devienne difficile dans quelques années. Que signifiera l'indépendance européenne si on sous-traite les

industries stratégiques des composants à une nation étrangère ? De l'avis de la commission, il serait très important de procéder à une évaluation de la réalité de certains secteurs stratégiques en matière industrielle pour prendre les dispositions qui s'imposent. Je souhaiterais que vous puissiez nous en indiquer quelques-unes pour que l'Europe occupe la place qui doit être la sienne.

L'Europe des transports, maintenant. Sans sombrer dans le catastrophisme - certaines réalisations existent, tout de même ! - j'aurais tendance à dire que l'Europe des transports est mal partie. Le secteur compte actuellement pour 7 p. 100 dans le produit intérieur brut. Son poids économique et social est considérable. Mais, les échanges commerciaux et la circulation des personnes ne pourront se développer avec un système peu performant. Je pose donc la question suivante : pourra-t-on développer l'Europe dans une dizaine d'années si surgit un blocage de fait des transports ?

L'analyse des différents secteurs, aériens, routiers, ferroviaires dévoile des carences. Dans le domaine du transport aérien, la libre concurrence est inéluctable. Mais nous devons nous protéger par des clauses de sauvegarde pour éviter de sombrer dans le système américain, où l'on a vu les effets pervers d'une libéralisation totale. Certes, des aéroports de grande dimension se sont développés, mais au prix d'engorgements et de retards permanents pour un certain nombre de vols et au détriment d'aéroports de plus petite taille, qui ne sont plus desservis par des lignes aériennes. Il faut donc parvenir à une libéralisation, mais sans la calquer sur le modèle américain. Mais est-ce que cela sera possible si nous sommes incapables de gérer l'espace aérien ?

C'est qu'un phénomène de congestion nous guette. Actuellement, le système de contrôle diffère d'un pays à l'autre, ce qui fait qu'un contrôleur aérien de Montpellier est obligé de téléphoner à son collègue espagnol de Barcelone quand l'avion passe de l'espace aérien français à l'espace aérien espagnol. Si nous ne sommes pas capables, nous Européens, de régler ces questions techniques, nous n'arriverons pas à résoudre ce problème de saturation dans les transports de voyageurs à l'horizon de l'an 2000.

M. le président. Concluez rapidement, monsieur Le Déaut, car votre temps est écoulé.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Je vais conclure en disant encore deux mots du trafic routier. Les transporteurs se déclarent prêts à répondre aux exigences des nouveaux marchés européens, mais un doublement du trafic est, à mon sens, impensable, s'il est concentré sur trois grandes autoroutes transeuropéennes.

Il y aura, là aussi, des phénomènes de congestion, comme nous le voyons déjà sur certaines autoroutes, Paris-Lille, par exemple, ou sur les autoroutes allant de Dijon vers Amsterdam ou vers l'Allemagne.

Bref, telles étaient, madame le ministre, les questions que je voulais vous poser. Dans les domaines aérien, routier, ferroviaire, les investissements n'ont pas été faits, le rééquilibrage entre la route et le rail n'a pas été réalisé de manière satisfaisante et on pris du retard dans le schéma des trains à grande vitesse au niveau européen, notamment pour les raisons que j'ai indiquées au début de mon exposé. A ce sujet, que pensez-vous du T.G.V. qui doit relier Paris non seulement à l'Allemagne, mais à l'Europe de l'Est ?

Je voudrais vous poser encore quelques questions.

M. le président. Monsieur Le Déaut, il vous faut conclure votre propos.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Je conclus, monsieur le président.

Madame le ministre, en matière de développement de la recherche, d'harmonisation, d'aide aux dispositifs communautaires et de transport, que comptez-vous faire pour être le catalyseur, l'accélérateur du développement de l'Europe ?

M. le président. La parole est à M. Martin Malvy, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les affaires européennes.

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Monsieur le président, madame le ministre, le débat sur les affaires européennes doit être l'occasion d'une information plus complète de l'Assemblée nationale sur les flux financiers désormais considérables - plus de 60 milliards de francs en 1990 - qui se sont établis entre la France et la Communauté. Le cadre

budgétaire est approprié à cet examen puisqu'il permet d'analyser les interactions entre le budget français et le budget communautaire, tous deux en discussion à l'automne de chaque année.

Examiner les flux financiers entre la France et la Communauté, c'est aussi nécessairement rechercher quel est le solde des opérations communautaires dans notre pays, non pas pour invoquer un quelconque principe de juste retour, mais pour vérifier que le système des ressources propres fonctionne bien, répond à son objet qui est de matérialiser la solidarité des Etats membres et de donner aux différentes politiques communes les moyens qui leur sont nécessaires. Ce qui pourrait nous conduire, au vu de difficultés éventuellement constatées, à demander au Gouvernement d'entreprendre au sein du Conseil de la Communauté telle ou telle action correctrice dans le cadre des procédures communautaires.

Il ne peut s'agir néanmoins d'une mission classique de contrôle, puisque - cela mérite d'être rappelé - le Parlement français n'a aucune autorité sur les ressources propres qui sont dévolues de plein droit et en pleine compétence à la Communauté. Ce ne peut être, de manière plus limitée, qu'une tâche d'information, nécessairement assortie d'avis ou de propositions à l'intention du Gouvernement. Si, dans l'avenir, une procédure nouvelle pouvait établir, comme c'est souhaitable, une liaison directe entre les Parlements nationaux et les autorités communautaires, cette tâche d'information pourrait déboucher sur des suggestions formulées auprès de la Commission européenne et du Parlement européen.

Comment donc se présente 1991 ?

Les versements budgétaires de la France à la Communauté devraient connaître à nouveau une croissance rapide après la stabilisation intervenue en 1989 et 1990. Ils devraient représenter 4,73 p. 100 du total des recettes fiscales brutes contre 4,26 p. 100 en 1990, mais 5,21 p. 100 en 1988.

Les variations de la contribution française s'expliquent par l'évolution des besoins de financement de la Communauté qui doivent connaître en 1991 une croissance plus forte qu'en 1990, après la stabilisation de 1989.

Deux grandes tendances se dégagent de l'évolution récente des dépenses communautaires : un effet continu de maîtrise des interventions de garantie des marchés agricoles - je reviendrai bien entendu sur ce sujet - une politique volontariste d'accroissement rapide des crédits afférents aux actions structurelles et à la recherche.

Dans le projet de budget de la Communauté pour 1991, les dépenses d'intervention au titre du F.E.O.G.A. garantie doivent progresser de 13,5 p. 100. Elles resteront cependant encore nettement en dessous de la « ligne directrice agricole » qui impose pour 1991 un plafond de dépenses de 32,5 milliards d'ECU. Il restera donc une marge de 2,4 milliards d'ECU pour faire face aux besoins de l'exercice. En outre, en cas de dégradation de la parité entre le dollar et l'ECU - évaluée pour l'exercice 1991 à 0,83 ECU, soit 5,75 francs environ, pour un dollar - il sera possible de faire appel à la réserve monétaire d'un milliard d'ECU. Je souhaite très fermement, madame le ministre, que la Communauté utilise pleinement ces possibilités pour remédier aux difficultés actuelles de certains secteurs, comme ceux de la viande.

Ce sont en fait les dépenses d'actions structurelles et de mise en œuvre des politiques pluriannuelles qui constituent l'élément dynamique du budget communautaire. Ces dépenses comprennent, d'une part, les actions des fonds structurels - F.E.O.G.A. orientation, F.E.D.E.R., F.S.E. - et, d'autre part, les interventions de la Communauté au titre des programmes intégrés méditerranéens et de la politique de la recherche. Leur taux de croissance est très élevé : environ 26 p. 100 en 1990 et 25 p. 100 en 1991.

Bien que les gouvernements se soient entendus sur le projet de budget communautaire pour 1991, de nombreuses inconnues subsistent sur l'ampleur réelle du besoin de financement de la Communauté, et donc par contrecoup sur les montants que les Etats membres, et en particulier la France, auront à verser. En effet, outre les dépenses normalement prévues par le projet de budget communautaire pour 1991, dépenses que le Parlement européen ne devrait pas modifier profondément, il convient de signaler que des crédits nouveaux, d'un volume substantiel, devront être inscrits pour financer, d'une part, l'intégration des régions de l'ancienne R.D.A. à la Communauté et, d'autre part, l'aide communau-

taire à trois pays du Moyen-Orient gravement affectés par l'embargo décrété contre l'Irak : l'Égypte, la Jordanie et la Turquie.

Ces charges nouvelles s'ajouteront à celles déjà décidées au titre de la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale, dont les pays bénéficiaires sont la Hongrie, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Yougoslavie et, sous la condition que des garanties satisfaisantes de retour à la démocratie soient données, la Roumanie.

Pour permettre le financement des dépenses d'intégration de l'ex-R.D.A. au territoire de la Communauté, la commission propose de relever les plafonds de dépenses fixés par les perspectives financières pour les actions structurelles et les autres politiques.

La Commission n'a cependant pas soumis au Conseil de propositions de relèvement du plafond des dépenses du F.E.O.G.A. garantie, estimant que la marge de 2,4 milliards d'ECU existant actuellement suffirait, pour l'exercice 1991, à couvrir le coût de l'intégration de l'agriculture est-allemande, estimé à 1,35 milliard d'ECU pour la même année.

En ma qualité de rapporteur, je ne peux, madame le ministre, accepter ce point de vue : les perspectives financières ont été établies en fonction des besoins d'une agriculture communautaire dont personne n'imaginait alors qu'elle pourrait à bref délai s'étendre à la R.D.A.

M. Michel Colinat. Très bien !

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Le solde disponible doit donc être réservé au financement de l'agriculture à l'intérieur des anciennes frontières de la Communauté. Les besoins nouveaux entraînés par l'intégration de l'agriculture est-allemande doivent faire l'objet d'une réserve spéciale de crédits en supplément des plafonds fixés par les perspectives financières.

Il me semble indispensable et logique que le Gouvernement français fasse prévaloir ce point de vue au sein du Conseil, malgré les difficultés indéniables de la négociation. Je souhaiterais connaître votre sentiment sur ce point : insisterez-vous pour que, conformément au vœu que je formulais à l'instant, la Communauté utilise en 1991 la marge dont elle disposera pour soutenir des secteurs en difficulté ?

Lors du dernier Conseil des ministres, il a été décidé de faire bénéficier les agriculteurs d'Allemagne de l'Est des mécanismes de garantie de la P.A.C., en particulier pour le sucre, la viande bovine et les produits laitiers, sans affecter les soutiens existants et donc sans porter préjudice aux exploitations du reste de la Communauté. C'est donc le problème du financement de cette mesure qui est posé.

En crédits de paiement, les dotations supplémentaires rendues nécessaires par l'unification allemande pourraient s'élever, en 1991, à 1 350 millions d'ECU au titre du F.E.O.G.A. garantie et à 650 millions d'ECU au titre des actions structurelles et « autres politiques », soit un total de 2 milliards d'ECU. En contrepartie, l'intégration des nouveaux Länder allemands pourrait apporter un supplément de recettes de l'ordre de 1,5 milliard d'ECU. Pour 1991, l'accroissement des besoins de financement découlant de l'unification allemande serait donc limitée à 500 millions.

Quant à l'aide aux pays touchés par la crise du Golfe, elle s'éleverait, selon la proposition de la commission, à 630 millions.

C'est donc, au total, une dépense supplémentaire de 1 130 millions d'ECU qui serait à financer par appel à la ressource assise sur le P.N.B. Le montant dû par notre pays s'établirait à 208 millions d'ECU, ce qui représente 1 435 millions de francs sur la base d'une parité de 6,90 francs pour un ECU.

L'examen des versements de la France à la Communauté ne peut être dissocié de celui des paiements de la Communauté à la France. Et c'est là la deuxième partie de mon intervention, qui portera sur les « retours » dont bénéficie la France.

La part de la France dans les dépenses communautaires est variable. Globalement favorable pour les dépenses de soutien des marchés et de recherche, elle l'est nettement moins pour les interventions des fonds structurels : F.E.O.G.A.-orientation, F.S.E. et surtout FEDER. Dans l'ensemble, cependant, même si l'on peut estimer que la France tend à devenir de manière de plus en plus marquée contributeur net du budget communautaire, comme l'Allemagne et le Royaume-Uni, l'ef-

fort demandé à notre pays reste modéré et doit être mis en relation avec les bénéfices non budgétaires qu'il tire de interventions communautaires.

La France est le premier Etat membre bénéficiaire du F.E.O.G.A.-garantie, dont elle a reçu, en 1989, 18,6 p. 100 des crédits, soit environ 33,7 milliards de francs, ce qui représente près de 90 p. 100 du budget français de l'agriculture. Elle est suivie par l'Italie et l'Allemagne qui ont, au cours du même exercice, bénéficié respectivement de 17,9 p. 100 et 16,2 p. 100 des interventions du fonds.

Ces chiffres sont toutefois à interpréter avec prudence. Certaines interventions au bénéfice de tel ou tel opérateur peuvent en effet avoir lieu dans un autre pays membre que celui dont il est originaire. Le pourcentage de 18,6 p. 100 minore donc sans doute le taux de retour effectif de la France dans les interventions du F.E.O.G.A.-garantie qui est, en tout état de cause, proche de la part de notre pays dans l'ensemble des ressources communautaires : 20,6 p. 100 dans le projet de budget pour 1991.

En ce qui concerne la recherche, le taux de retour moyen de la France est évalué à 22 p. 100 environ sur le total des crédits affectés aux Etats membres. Pour cette catégorie de dépenses également, la France se trouve donc dans une position favorable. On estime que les programmes communautaires intéressent globalement environ un millier d'équipes de recherche française à raison d'un tiers dans l'industrie et de deux tiers dans les universités et organismes publics.

La situation est différente pour les fonds structurels, dont le Conseil européen de février 1988 a profondément redéfini les missions et les moyens pour la période 1988-1993.

Ces fonds financent à présent des actions définies par cinq objectifs - six en réalité - désignés par les appellations : 1, aide au développement ; 2, reconversion des régions industrielles en déclin ; 3, lutte contre le chômage structurel ; 4, insertion des jeunes ; 5 a, adaptation des structures agricoles ; 5 b, développement rural.

L'enveloppe globale des moyens d'engagements attribués aux trois fonds est évaluée par la Commission à 60 315 millions d'ECU 1989.

Ainsi, 63,4 p. 100 des crédits doivent aller à l'objectif 1 ; 11,9 p. 100 à l'objectif 2 ; 12,4 p. 100 aux objectifs 3 et 4 ; 5,7 p. 100 à l'objectif 5 a et 4,6 p. 100 à l'objectif 5 b.

Ces orientations entraînent nécessairement une baisse sensible du taux de retour de la France au titre des actions structurelles. Seuls, en effet, les départements d'outre-mer et la Corse relèvent dans notre pays de l'objectif n° 1, auquel est attribué plus de 63 p. 100 des dotations disponibles.

La situation est néanmoins variable selon les fonds.

La France bénéficie actuellement d'un taux de retour relativement favorable sur les crédits du F.E.O.G.A.-orientation : 18 p. 100. Ce taux baissera dans l'avenir en raison de la priorité accordée aux régions les moins favorisées de la Communauté relevant de l'objectif n° 1, mais il restera sans doute supérieur à 10 p. 100, la France étant l'un des Etats membres appelés à bénéficier le plus des interventions au titre de l'objectif n° 5 b, dont le F.E.O.G.A.-orientation a la charge spécifique.

Pour ce qui est du F.S.E., en crédits d'engagements, le volume global des concours reçus par la France devrait se stabiliser en valeur nominale, entre 400 et 450 millions d'ECU, ce qui représente de 10 à 13 p. 100 des dotations attribuées au fonds par le projet de budget pour 1991.

C'est sur les crédits du F.E.D.E.R. que le taux de retour français est évidemment le moins favorable. Les moyens du F.E.D.E.R. sont en effet, plus encore que ceux des autres fonds, concentrés sur les régions d'objectif n° 1, qui bénéficient de plus des trois quarts de ses dotations. Les interventions au titre des objectifs n° 2 et 5 b ne reçoivent respectivement que 20 p. 100 et 5 p. 100 environ des crédits du fonds. La France a obtenu du F.E.D.E.R., en 1989, un montant global de versements d'environ 2 milliards de francs, ce qui représente 7 p. 100 du total de ses paiements.

Néanmoins, au-delà de l'obligation qui nous est faite de contribuer à proportion de notre richesse relative aux fonds structurels, il faut souligner que le développement de ces fonds joue un rôle essentiel dans la constitution du grand marché européen. C'est à cette condition que l'Europe du grand marché ne sera pas seulement le domaine de la libre concurrence mais aussi un espace structuré par les solidarités et complémentarités entre régions riches et pauvres.

M. le président. Votre temps est écoulé, monsieur Malvy.

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. J'ai presque terminé, monsieur le président : à l'intérieur du territoire français lui-même, les fonds structurels sont d'ailleurs appelés à corriger les inégalités régionales en complément des interventions nationales. Il convient donc d'accepter les conséquences budgétaires de la politique d'action structurelle de la Communauté, ce qui n'est pas contradictoire avec le souci d'une meilleure information sur les transferts de richesse ainsi opérés.

Il serait du reste erroné d'estimer que l'évolution des finances communautaires n'entraîne que des charges supplémentaires pour la France. Un certain nombre de dépenses nouvelles dans les secteurs les plus dynamiques et porteurs d'avenir, comme la recherche, donneront lieu à des retours financiers favorables pour notre pays.

En conclusion de mon intervention, je souhaiterais évoquer les problèmes agricoles qu'une actualité récente a encore remis au premier plan de nos préoccupations.

Après la conjoncture favorable des deux dernières années, la situation de la plupart des marchés agricoles est devenue plus difficile au cours de la campagne 1989-1990, notamment dans les secteurs des céréales, des oléagineux et protéagineux, du lait et des viandes ovines et bovines. A cette conjoncture moins favorable s'ajoute l'impact de la dépréciation du dollar. Il y a en outre le problème de l'intégration des nouveaux Länder allemands de l'ex-R.D.A.

C'est dans ce contexte particulièrement difficile qu'interviennent les négociations du G.A.T.T. relatives à l'agriculture.

M. Louis Pierna. C'est une capitulation !

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. La Commission présentait une offre de compromis qui prévoyait en particulier, à l'échéance de 1995, la réduction de 30 p. 100 du soutien interne, c'est-à-dire des prix garantis et des subventions à la production, par rapport à leur niveau de 1986. Malgré sa sévérité pour les producteurs de la Communauté, l'offre de la Commission restait très éloignée des exigences américaines. Les Etats-Unis demandent en effet une réduction de 75 p. 100 du soutien interne et de 90 p. 100 des restitutions. C'est sur ces bases que la discussion s'est engagée et qu'elle va se poursuivre.

M. Louis Pierna. Les Américains seront satisfaits !

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Il était nécessaire de faire avancer les négociations du G.A.T.T. Notre économie, qui est celle d'un grand pays exportateur sur le plan industriel comme sur le plan agricole, aurait beaucoup à perdre d'un échec de l'Uruguay Round et d'un repli protectionniste généralisé à l'échelle mondiale.

Un compromis a donc dû être trouvé. Il me paraît, dans cet environnement, et sous réserve d'un examen plus détaillé et de mesures à préciser, bien moins critiquable que certains veulent bien le dire. En tout cas, la France a fait évoluer le dossier dans le bon sens.

Il convient d'abord de relever que l'objectif retenu est une baisse de 30 p. 100 par rapport au niveau de 1986. Or, depuis cette date, les soutiens de la Communauté ont baissé globalement d'environ 15 p. 100, soit entre 10 et 20 p. 100 selon les produits. C'est donc à peu près la moitié du chemin qu'il reste à parcourir. En outre, la réduction du soutien, nous dit-on, ne se fera pas forcément par les prix uniquement, mais aussi par les volumes ou par une combinaison de deux moyens, selon les produits, au mieux des intérêts des agriculteurs européens.

Acceptable, sous condition, pour les nombreux agriculteurs performants que compte l'agriculture française, ceux dont la productivité s'accroît sans cesse, l'accord du G.A.T.T., s'il se fait sur cette base et avec les modifications qui ont été annoncées quant aux propositions initiales de la Commission sur les prélèvements, aggravera par contre la situation des agriculteurs des zones fragiles, ceux-là mêmes qui sont aujourd'hui le plus en difficulté.

M. le président. Concluez, monsieur le rapporteur.

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Oui, monsieur le président.

Des mesures d'accompagnement devront donc être prises. La France propose de moduler les prix de soutien en fonction de la productivité et de la situation des exploitations. La

démarche me paraît incontournable. Cela signifie que le système des aides directes devra être renforcé, adapté à la nouvelle situation et pérennisé. C'est d'ailleurs le discours que le président Delors tient depuis des mois.

Les régions rurales de l'objectif 5 b devront recevoir une aide accrue des fonds structurels. Vous devrez obtenir, madame le ministre, qu'une même zone puisse bénéficier par exemple de l'objectif 2 et du 5 b. La France, je le remarque, devrait pouvoir compter en ce domaine sur le soutien de ses partenaires traditionnels, et certainement de l'Allemagne, ce qui est nouveau.

C'est en réalité une réorientation de fond de la P.A.C. qui s'annonce : le passage d'une politique indifférenciée de soutien par les prix à une politique distinguant plus nettement entre une agriculture compétitive fortement présente sur les marchés mondiaux et une agriculture plus fragile, mais dont la préservation est indispensable pour des raisons sociales, d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement et du cadre de vie.

Dans ce nouveau système, il sera essentiel d'éliminer les handicaps, en particulier fiscaux, dont souffre l'agriculture française. Il semblerait ainsi qu'au sein de la Communauté, les éleveurs de la R.F.A. et de l'Italie soient avantagés par le régime de T.V.A. Plus généralement, les agriculteurs français sont pénalisés par la taxe sur le foncier non bâti, qui n'existe nulle part ailleurs en Europe. Une réforme est urgente sur ce point.

Tels sont les domaines dans lesquels il me paraît indispensable d'agir vite, d'autant plus vite que si les accords du G.A.T.T. se concluent sur la base des propositions que j'ai évoquées, les agriculteurs français devront comprendre que réorientation ne veut pas dire renonciation ou abandon, ce que l'annonce d'une réduction de 30 p. 100 des soutiens sans contrepartie signifierait pour beaucoup d'entre eux.

C'est au bénéfice de ces observations, les dernières étant plus personnelles puisque plus récentes, que la commission des finances s'est prononcée, sur ma proposition, en faveur des crédits des affaires européennes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Seitzinger, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour les institutions, le marché unique et la monnaie.

Mes chers collègues, respectez votre temps de parole, si vous voulez que l'intérêt du débat soit maintenu et l'attention soutenue.

M. Jean Seitzinger, rapporteur pour avis. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, en un an, le débat sur la construction européenne a changé de nature. Aujourd'hui, la préparation du marché unique occupe moins les esprits. Les conseils européens de Strasbourg et de Dublin ont engagé la Communauté sur la double voie de l'union économique et monétaire et de l'union politique. Deux conférences intergouvernementales ont été convoquées pour le mois de décembre.

Au-delà même de la Communauté, une vaste réflexion s'est engagée sur ce que l'on appelle l'« architecture » européenne, les relations entre les institutions et les moyens d'intégrer au processus européen les nouvelles démocraties de l'Est.

Je me félicite de cette évolution, d'abord parce qu'elle est directement liée à l'effondrement des régimes communistes, lequel a mis fin à l'artificielle coupure de l'Europe en deux ; ensuite, parce que la construction européenne ne pouvait longtemps se réduire à l'édification d'un grand marché. L'Europe, depuis maintenant quarante ans, c'est avant tout des institutions.

En marquant ainsi le retour à la primauté du politique, l'année écoulée a donc été très fructueuse. La marche vers l'union économique et monétaire est désormais bien engagée, et c'est la procédure qu'envisageait le rapport Delors qui a finalement prévalu. Depuis le 1^{er} juillet, les Douze ont ouvert la première étape, qui correspond surtout à une coordination renforcée des politiques économiques et monétaires.

Le conseil européen extraordinaire de Rome a pris deux décisions d'une grande importance : le passage, sans conditions, à la deuxième étape le 1^{er} janvier 1994 et le choix, comme objectif final, d'une monnaie unique, de préférence à une monnaie commune. Certes, ces choix positifs sont, pour le moment, le fait de onze Etats membres seulement. Mais je

pense que, comme pour l'Acte unique, comme pour l'entrée dans le système monétaire européen, la Grande-Bretagne finira par adopter une attitude plus réaliste.

L'union économique et monétaire, quelle que soient ses modalités, traduira un saut qualitatif dans l'intégration communautaire. C'est pourquoi la France et l'Allemagne ont souhaité que son processus soit mené conjointement à celui de l'union politique, même si, dans ce second domaine, les choses sont plus récentes et donc moins avancées.

Il est d'ailleurs tout à fait remarquable que la convocation de la conférence intergouvernementale sur l'union politique trouve son origine dans une initiative commune franco-allemande, du 18 avril dernier. Cette démarche traduisait la persistance de l'accord entre la France et l'Allemagne sur l'avenir de la Communauté, à un moment où la perspective de l'unité allemande avait fait naître des doutes sur l'ancrage européen de la nouvelle Allemagne. Dans son contenu, cette contribution insistait sur la nécessité de renforcer toutes les institutions communautaires en préservant leur équilibre.

Il est encore trop tôt pour se prononcer sur le contenu de l'union politique ; tel est l'objet de la future conférence. Je relève seulement, pour m'en réjouir, que les esprits ont évolué et que l'idée d'une politique étrangère et de sécurité commune est assez généralement admise, certains allant même jusqu'à évoquer l'intégration de l'U.E.O. dans la Communauté.

Je regrette en revanche, qu'après avoir pris l'initiative la France paraisse aujourd'hui d'une excessive prudence sur les institutions. Je pense, par exemple, au rôle du Parlement dans la désignation de la Commission.

La situation est un peu la même en ce qui concerne l'architecture européenne.

Le Président de la République a lancé le thème de la confédération, sans beaucoup de précisions.

M. Xavier Deniau. Qu'est-ce que ça veut dire ?

M. Jean Seltlinger, rapporteur pour avis. Aujourd'hui, la France paraît très en retrait sur l'extension possible du rôle du Conseil de l'Europe.

Je souhaiterais, madame le ministre, que vous nous donniez des précisions sur la position française quant aux relations entre le Conseil de l'Europe et la C.S.C.E.

M. Xavier Deniau. Très bien !

M. Jean Seltlinger, rapporteur pour avis. En tout cas, la nécessité d'une réflexion sur l'organisation pan-européenne est aujourd'hui bien perçue.

Il est heureux que le décret relatif aux attributions du ministre délégué aux affaires européennes lui donne compétence sur l'ensemble des questions européennes, au-delà de la Communauté, en incluant donc les relations avec l'A.E.L.E. et les pays d'Europe centrale et orientale.

M. le président. Votre temps est écoulé.

M. Jean Seltlinger, rapporteur pour avis. Les crédits dont dispose le ministère des affaires européennes demeurent modestes : les crédits d'intervention s'élèvent à 20 millions de francs, soit le même niveau qu'en 1990.

Par comparaison, je rappelle que le prélèvement sur recettes au profit des Communautés s'élèvera l'année prochaine à plus de 70 milliards de francs, soit 4,7 p. 100 des recettes. De plus, je regrette que, le jour du débat budgétaire à l'Assemblée, l'état récapitulatif des crédits concourant à l'action européenne de la France, document publié en application de l'article 107 de la loi de finances pour 1983, ne soit pas encore disponible.

Compte tenu du caractère peu significatif des crédits des affaires européennes, qui ne font d'ailleurs pas l'objet d'un vote distinct, je m'en suis remis à la sagesse de la commission. Celle-ci a émis un avis favorable et je propose donc à l'Assemblée de se prononcer en ce sens.

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Jean-Marie Caro.

M. Jean-Marie Caro. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, destinée à faire respecter l'Etat de droit et, si nécessaire, à l'imposer par la force à ceux qui le bafouent, la communauté internationale a été mise à l'épreuve par les dramatiques événements provoqués par l'agression irakienne dans le Golfe.

M. Jean-Claude Jofort. Rambo II !

M. Jean-Marie Caro. L'extinction de la tension Est-Ouest a favorisé une cohésion remarquable et en constants progrès.

Si l'entente entre les deux superpuissances détermine à l'évidence les orientations de cette cohésion, il est néanmoins manifeste que l'Europe, malgré une activité inlassable sur la voie de son unité et sa participation efficace aux décisions des Nations Unies, n'a pu, cette fois-ci encore, s'imposer comme elle l'aurait dû, en tant que telle, à ce nouveau rendez-vous de l'Histoire.

L'Europe ne pourra dépasser le rang secondaire qu'elle occupe sur la scène internationale qu'à partir du jour où elle se sera dotée de l'autorité politique.

S'il en était encore besoin, la crise du Golfe est venue démontrer à l'Europe que son autorité publique ne saurait exister sans une politique étrangère commune s'appuyant sur le bras séculier indispensable d'une défense commune.

La longue marche de nos nations à la civilisation séculaire, s'accélère aujourd'hui devant les impératifs de la mobilisation contre les crimes de guerre du déprédateur irakien. En cette veillée de son XXI^e siècle, l'Europe est placée devant l'impérative urgence d'organiser sa propre défense et l'institution politique qui la maîtrisera.

Encore faut-il, pour y parvenir, conjurer les pièges que les promoteurs des intérêts partisans ne manqueront pas d'imaginer. Le pire serait de provoquer de nouveau, comme il y a trente-cinq ans, les débats dogmatiques dont les passions soulevées nous avaient empêtrés dans d'interminables et épuisantes guerres de religion.

L'Europe d'aujourd'hui, heureusement, dispose d'institutions solides qui ont fait leur preuve. L'attraction qu'elles exercent aussi sur les pays d'Europe centrale et orientale revenus à la liberté et à la démocratie, en est l'encourageante illustration.

Alors que les institutions communautaires, parce qu'elles sont issues du traité de Rome, ne peuvent connaître des affaires de défense, le Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement dont les compétences sont, par définition, générales, peut, sous son égide, assurer la coordination avec l'O.T.A.N. et l'U.E.O. qui assurent, comme le reconnaît l'Acte unique européen, la sécurité en Europe.

On ne peut pour le moment faire ni plus ni mieux que le traité de Bruxelles modifié qui a créé l'U.E.O. Aucune procédure communautaire n'offre une telle souplesse.

En matière de défense, les décisions à la majorité des pays membres demeurent totalement exclues ; il ne peut y avoir actuellement que des décisions particulières d'Etats souverains dont l'exécution seule peut faire l'objet d'une coordination. C'est le constat d'un état de fait, quels que puissent être les objectifs politiques que nous entendons poursuivre pour l'union européenne.

Compte tenu de cet état de fait, on peut donc rappeler que l'U.E.O. repose sur un traité d'alliance. Ses partenaires s'obligent à porter secours à celui d'entre eux qui ferait l'objet d'une agression en Europe, avec tous les moyens dont ils disposent. C'est le seul acte par lequel les puissances dissuasives de la France et du Royaume-Uni sont mises au service de l'Europe occidentale tout entière.

Pilier européen de l'Alliance atlantique, l'U.E.O. est le seul cadre dans lequel l'Europe peut élaborer un programme européen de désarmement. Compte tenu des limitations que le traité de l'Atlantique Nord impose à l'O.T.A.N., l'U.E.O. demeure le seul organe prêt à examiner toute action destinée à maintenir la paix et à assurer la sécurité en Europe face à tout défi extérieur à la zone O.T.A.N.

Le regroupement de la Communauté, de la coopération politique européenne et de l'U.E.O., chacune demeurant ancrée sur la base du traité qui la fonde, sous la légitime autorité politique du Conseil européen réunissant, selon les cas, les ministres des affaires étrangères des pays participant à la Communauté ou à l'U.E.O., permettrait de marquer une nette avancée vers l'union européenne.

La crise du Golfe a suscité une intense émotion dans l'opinion publique. Celle-ci attend que l'Europe démontre enfin son existence et son autorité au niveau qui doit être le sien, celui d'une superpuissance mondiale. Toute erreur de parcours serait impardonnable.

Que cette union des peuples d'Europe puisse rayonner à partir de la cité symbole que l'histoire a façonné en Strasbourg fait aussi partie intégrante de notre projet et vous vou-

drez bien, madame le ministre, que je termine sur cette demande que nous formulons fort souvent : le budget des affaires européennes que nous examinons aujourd'hui devrait favoriser toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Vous le savez, un titre spécial : « Strasbourg, capitale parlementaire européenne » doté de 5 millions de francs, est demandé. Le Gouvernement sera, je le pense, favorable à cet acte dont l'aspect quantitatif modeste n'altère en rien la volonté politique dont il est l'expression. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Bachy.

M. Jean-Paul Bachy. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, l'Europe avance, mais elle subit aussi aujourd'hui le contrecoup d'événements que nul ne prévoyait. La crise du Golfe, les bouleversements survenus à l'Est ont brutalement modifié les données internationales dans un sens paradoxal.

L'incertitude du contexte mondial et les tensions qui en résultent rendent plus indispensable que jamais la cohésion européenne, mais la pression extérieure qui s'exerce sur la Communauté, en même temps que les sollicitations dont elle est l'objet, ne sont pas sans risques.

La diversité des fronts et des enjeux auxquels les Douze doivent faire face peut faire naître entre eux de nouvelles contradictions. Elle peut également aboutir à une certaine dispersion des forces et des moyens. Elle peut enfin détourner l'Europe des priorités qu'elle s'est données pour les deux ans qui viennent : réussir son intégration économique et monétaire, créer les conditions d'un marché où la croissance soutient l'emploi et où l'innovation technologique et l'investissement assurent une meilleure compétitivité.

Dans ce contexte difficile, où plusieurs fronts sont ouverts à la fois dans la construction de l'Europe, non seulement la France tient bon, mais elle prend l'initiative.

Tel est d'abord le cas sur le plan extérieur. Ainsi que cela a été rappelé dans le débat sur le budget du ministère des affaires étrangères, c'est la France qui, dans le Golfe, sert de référence parce qu'elle allie la fermeté en ce qui concerne le respect du droit international et la recherche des moyens de préserver, par tous les moyens, les chances de la négociation. Sur cette base nous avons su rassembler les autres pays européens dans une attitude diplomatique commune. Nous ne sommes pas, comme l'Angleterre, à la remorque des États-Unis d'Amérique.

Dans les rangs de l'opposition on entend souvent des critiques systématiques contre l'attitude de notre gouvernement à l'égard des États-Unis. Nous aimerions parfois entendre quelques critiques à l'encontre de Mme Thatcher dont le suïvisme aveugle vis-à-vis des U.S.A. est aujourd'hui mis en cause dans son propre parti.

M. Michel Cointat. On est bien d'accord !

M. Jean-Paul Bachy. La France prend également l'initiative sur le terrain monétaire, et les étapes franchies lors du conseil européen des 27 et 28 octobre sont, à cet égard, significatives.

La France a encore l'initiative sur le terrain institutionnel. C'est en effet sur proposition du président de la République française que se tient une conférence intergouvernementale sur la révision des traités. A notre initiative sera organisée une conférence interparlementaire, à la préparation de laquelle nous avons beaucoup contribué, qui permettra aux élus du peuple que nous sommes d'apporter leur propre contribution à ces changements très importants sur le plan institutionnel.

Pour autant, la volonté de renforcer l'Europe ne dispense pas la France d'être elle-même et d'exercer une stricte vigilance sur la défense de ses propres intérêts. Tel est tout le sens de la politique que mène le Gouvernement et que vous mettez en œuvre, madame le ministre, avec la traduction budgétaire qui en résulte.

L'enjeu est considérable. Ainsi que l'a rappelé notre rapporteur, M. Malvy, les flux financiers résultant de la contribution de la France au budget communautaire et des restitutions communautaires à la France, représentent plus de 60 milliards de francs. Entre 1990 et 1991, la contribution de

la France au budget de la Communauté aura augmenté de 15 milliards. Cela signifie que nous assumons nos responsabilités. Nous sommes d'autant plus en droit d'attendre de nos partenaires et des instances communautaires quelques éclaircissements sur les dossiers qui sont aujourd'hui les plus sensibles.

L'unification allemande ne sera pas sans conséquences financières pour l'Europe. Qui en payera le prix ? L'extension aux *Länders* d'Allemagne de l'Est des aides structurelles du F.E.D.E.R. et du F.S.E. ne risquent-elles pas, par exemple, de remettre en cause des programmes pluriannuels déjà engagés dans certaines de nos régions ? Sur quels crédits sera pris le coût de l'intégration de l'agriculture est-allemande ?

Chacun sait que les principes de la préférence communautaire et du tarif extérieur commun ont été bien chahutés, notamment par les Anglais, compte tenu des conditions très laxistes dans lesquelles ces derniers sont entrés dans la Communauté en 1973. Je rappelle que les socialistes n'étaient pas au pouvoir à l'époque et que le Président de la République était M. Giscard d'Estaing. Aujourd'hui, nos éleveurs subissent encore les effets de ce laxisme et des conditions dans lesquelles a été opérée cette admission.

Après l'intégration de la R.D.A., existera-t-il encore réellement des frontières à l'Est ? Comment seront calculés les droits de douane concernant certaines importations venant de l'Est alors qu'aucun des accords liant l'ex-R.D.A. et d'autres pays n'a été, à ma connaissance, remis en cause pour l'instant ?

Voilà des questions sur lesquelles nous comptons que le Gouvernement fera preuve d'une grande fermeté dans les discussions qui se déroulent à l'échelon communautaire. En effet, la France fait, depuis peu partie des pays qui sont contributeurs nets au budget communautaire. Nous sommes donc en droit d'exiger une meilleure transparence et, surtout, une meilleure lisibilité budgétaire pour l'avenir.

Certes le rapport entre les contributions et les restitutions budgétaires n'est pas mauvais pour la France, puisque la différence est de 1,9. Cela prouve que nos gouvernements ont été vigilants et que nos intérêts ont été bien défendus. Néanmoins ce rapport risque de se détériorer à l'avenir, pour deux raisons : la France est actuellement le premier pays à bénéficier des retours du F.E.O.G.A. et la baisse prévisible du budget agricole communautaire va progressivement modifier l'avantage dont nous avons bénéficié jusqu'à maintenant. De même, la montée en puissance des crédits des fonds structurels profitera manifestement plus aux pays pauvres de l'Europe qu'à la France.

Pour compenser cette évolution, nous devons donc améliorer l'efficacité de notre intervention en ce qui concerne le recours aux instruments financiers de la Communauté européenne. Or, à l'heure actuelle, la réalité est bien difficile. La rigidité et la complexité des procédures deviennent telles que seuls les spécialistes s'y retrouvent. La lenteur de l'instruction des dossiers fait que les crédits sont parfois débloqués alors même que sont dépassées les échéances de mise en œuvre des programmes qu'ils concernent.

Dans les pays où les règles de comptabilité nationale et de l'annualité budgétaire sont très flexibles, voire inexistantes, les conséquences sont minimes, car les reports de crédit sont possibles. Chez nous, il n'en va pas de même et cela nous prive parfois de ressources importantes. Il me semble que nous devrions réfléchir aux moyens nous permettant, chaque fois que sont engagées des discussions pour solliciter des fonds européens, d'assouplir nos propres règles de fonctionnement pour être plus efficaces.

Dans le même esprit, nous comptons sur le Gouvernement pour développer et prolonger l'effort nécessaire d'information du public sur les enjeux de la politique communautaire et sur ses instruments financiers. Trop peu d'élus, trop peu de fonctionnaires savent à quoi servent et comment utiliser intelligemment le F.E.D.E.R., le fonds social, le F.E.O.G.A., et d'autres crédits communautaires. Peu d'entre eux savent ce que sont les programmes communautaires d'échange des jeunes, de coopération interuniversitaire ou scolaire, de recherche. A deux ans de l'échéance de 1992, non seulement c'est dommage, mais ce n'est pas acceptable.

Le ministère des affaires européennes dispose, pour faire face à cette tâche d'information et de formation qui est immense, de bien peu de moyens. Or, face aux incertitudes

du moment, il est vrai que la tentation du repli sur soi et le risque d'un rejet de l'Europe par certaines couches de l'opinion ne sont pas négligeables.

Vous trouverez donc toujours dans le groupe socialiste le soutien nécessaire pour améliorer les moyens dont dispose le ministère des affaires européennes, pour informer mieux et mobiliser davantage l'opinion sur les enjeux européens.

L'Europe que nous voulons est, en effet, non pas celle des technocrates, mais celle des citoyens. Or, il n'y a pas de véritable participation des citoyens à une construction démocratique sans une complète information et une totale prise de responsabilité à tous les niveaux.

Madame le ministre, la France conduit une politique européenne dont la représentation nationale a tout lieu d'être fière. Elle assume pleinement ses responsabilités financières. Elle défend lucidement ses intérêts nationaux dans un contexte difficile.

Notre groupe votera sans arrière-pensée votre projet de budget parce qu'il est la traduction générale d'une politique que nous approuvons.

M. le président. Je félicite les orateurs des groupes pour la concision de leurs propos.

La parole est à M. Cointat.

M. Michel Cointat. C'est une invitation pour que j'en fasse autant ?

M. le président. Vous avez tout compris !

M. Michel Cointat. Madame le ministre, monsieur le ministre d'Etat, je ne dispose que de quelques minutes, et je me contenterai donc de vous soumettre quelques réflexions critiques, bien entendu, sur la politique française en matière européenne. Je ne retiendrai que cinq questions, voire interrogations fondamentales, en vous priant d'excuser le caractère, à mon goût trop schématique, de cette intervention.

Première interrogation : existe-t-il encore une véritable Communauté économique européenne ?

Je suis obligé de dire que la réponse devient malheureusement de plus en plus négative.

A l'exception de la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes - qui progresse normalement - les deux autres principes fondamentaux du Marché commun sont progressivement oubliés.

La préférence communautaire est négligée. Le tarif extérieur commun n'est plus qu'un modeste muret de jardin percé de nombreuses brèches ; 55 p. 100 des importations agro-alimentaires se font en franchise totale de droits et la Communauté ressemble un peu plus à la maison de Cadet Rousselle, « sans poutres ni chevrons ».

Quant à la solidarité financière, elle disparaît peu à peu. La politique du « juste retour » gagne du terrain sur une vraie Communauté où se mêlent les joies et les peines. L'Allemagne, qui est le plus gros payeur de l'Europe, traîne un peu les pieds. Elle préfère concentrer son argent, ce qui est humain, sur la réunification. Mme Thatcher, chaque année, bataille pour toucher son chèque hors traité, afin d'alléger d'au moins un tiers sa contribution au Marché commun.

Au total, sept Etats membres perçoivent des subsides de convenance, dont les justifications législatives sont plus que douteuses. Progressivement - je reprends ce que disait M. Bachy à l'instant - les programmes sectoriels et ponctuels se multiplient et les fonds structurels se développent, au détriment des politiques communes dont le seul exemple, depuis trente ans, est toujours la politique agricole, qu'elle soit verte ou bleue.

La Communauté tend ainsi de plus en plus, qu'on le veuille ou non, vers une zone de libre échange dont n'a jamais voulu la France. Cette dérive, lente mais constante, insidieuse mais volontaire, est préoccupante. Or le Gouvernement ne donne pas l'impression de chercher à remédier à cette situation.

Deuxième interrogation : l'Europe politique est à l'ordre du jour, monsieur le ministre d'Etat, mais quelle Europe ? Une confédération ou une fédération ?

Le Président Pompidou, en son temps, avait proposé une union confédérale des Etats et une coopération politique avec un secrétariat général, si possible installé à Paris. Nous avons toujours défendu cette position et pourtant ce n'est pas tout à fait ce qui se passe aujourd'hui.

A l'évidence, le Conseil européen - M. le ministre en a parlé - des 27 et 28 octobre 1990 conduit à une Europe fédérale. Pourquoi ?

D'abord, la définition - une union européenne avec une « compétence élargie et propre » - est d'une imprécision telle qu'on peut faire ce que l'on veut.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous avez, ce matin, insisté sur l'expression « développement d'une citoyenneté européenne ». Vous l'avez même solennisée pour bien montrer son importance. J'ose seulement espérer, monsieur le ministre, que nous n'avons pas tous les deux la même définition du mot « citoyenneté » !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. On regardera ça de près !

M. Michel Cointat. Je m'en réjouirai.

Je cite encore le Conseil européen des 27 et 28 octobre : « prise en compte des intérêts particuliers des régions » - j'ajouterai en oubliant les Etats - confusion des genres, en prévoyant une seule instance, « la Commission », pour l'union politique et l'union économique avec participation de la Commission sur un pied d'égalité aux travaux de la conférence politique etc, etc. Je n'insiste pas. Mais s'il est exact, monsieur le ministre, que, comme il l'a dit, le Président de la République souhaite une confédération européenne, il y a fatalement contradiction avec les travaux du conseil européen. Dès lors, qui croire ? Je ne demande qu'à croire, monsieur le ministre !

Nous ne pouvons pas accepter cette nouvelle dérive qui remet en cause la notion d'Europe des Etats, d'autant que de nombreuses questions n'ont pas de réponse, et ne peuvent d'ailleurs pas en avoir actuellement.

La politique étrangère commune se substituera-t-elle à celle des Etats ?

Les décisions en la matière seront-elles prises à la majorité qualifiée ?

« Le renforcement de l'identité de la Communauté et la cohérence de son action sur la scène internationale » signifient-ils, par exemple, que la France ne sera plus membre permanent au Conseil de sécurité ?

Autant d'ambiguïtés, autant d'incertitudes, qui réclament, au moins avant la conférence de décembre, une prise de position du Gouvernement sur ce problème politique essentiel pour l'avenir de notre pays, car nous ne pouvons pas oublier que, même avec l'esprit européen, nous sommes Français.

Troisième interrogation : quelle sera la répartition des compétences entre la Communauté économique européenne et les Etats ?

Qui s'occupe de quoi ? Personne n'a encore défini, à ce sujet, le règlement européen qui aurait dû être un préalable à la réforme des institutions.

L'accumulation de décisions disparates et l'absence d'une répartition formelle des compétences ont abouti à des situations curieuses, voire incohérentes, dans des pays libres à démocratie avancée. Qu'on en juge : un conseil des ministres qui cumule, sans aucun contrôle, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif ; une assemblée européenne qui, sauf pour le budget, n'a qu'un pouvoir consultatif et qui s'occupe en permanence, dans les moindres détails, de mesures relevant de la compétence d'un sous-chef de bureau de ministère ; une commission atteinte de boulimie bureaucratique et qui, depuis M. Hallstein, aimerait tellement d'exécutant devenir exécutif ! Enfin, des parlements nationaux pratiquement éliminés de la plupart des discussions. Pourtant, la « subsidiarité », comme on dit, est une notion qui fait partie des traités. L'Europe ne devrait s'occuper que des affaires communes aux Etats membres et non de tout en mélangeant l'économique, le politique, le social, l'environnement et le monétaire. Or chacun sait que mélanger de la bière à du vin, ce n'est pas très bon ! Même la fédération des Etats-Unis n'est pas tombée dans ce travers pervers d'un cartésianisme concentrationnaire, et les fédéraux américains ne s'occupent ni des ondes sonores des tondeuses à gazon ni de l'harmonisation des cigarettes H.B., Gauloises, Gitanes ou Nazionali, ou encore de la définition des croupions de dinde ! C'est pourtant ce que fait actuellement tous les jours la Communauté.

Ce n'est pas la grand-messe parlementaire, qui aura lieu du 27 au 30 novembre dans la Ville éternelle, qui clarifiera la situation, car je doute que les députés et les sénateurs français de tous ces bancs, plus quelques Anglais, acceptent

de se faire hara-kiri devant un parlement européen qui a perdu et la raison et le bon sens depuis qu'il est élu au suffrage universel !

En ce qui concerne cette interrogation, on constate avec tristesse, monsieur le ministre d'Etat, j'en suis tout à fait désolé, que le Gouvernement reste à peu près muet. Aucune position un peu musclée n'a été prise. Comment voulez-vous qu'on puisse avoir confiance ?

Quatrième interrogation : après l'Acte unique, l'union économique et monétaire a pris le relais. Elle soulève bien des difficultés.

La conférence intergouvernementale du 14 décembre prochain sera consacrée à cet énorme problème. Nous sommes tous conscients que cette union est source d'avantages : économiques, amélioration de l'emploi, meilleure stabilité des prix, baisse des taux d'intérêt moyens, mais à condition que les choses soient claires et qu'il n'y ait pas à nouveau de dérives regrettables. Or, le pragmatisme démontre que celles-ci sont en germe dans les discussions : subsidiarité non respectée, court-circuit des gouvernements par les régions, abandon de la notion de politiques communes au profit de fonds structurels. La convergence des politiques économiques et la rigueur budgétaire restent dans le flou. Personne aujourd'hui ne sait comment parvenir à une harmonie entre les Etats tout en gommant les écarts régionaux pour éviter les distorsions de concurrence.

Le Parlement a le droit d'attendre du Gouvernement les explications nécessaires.

Pourquoi, par exemple, entretenir une certaine confusion entre monnaie commune et monnaie unique ? Monsieur le ministre d'Etat, je vous donne volontiers acte de la précision que vous avez apportée - précision peut-être un peu rapide et un peu lapidaire - : « La monnaie unique, c'est l'ECU. » On peut d'abord dire : la monnaie commune, c'est l'ECU : monnaie panier, monnaie de référence, aujourd'hui monnaie de compte, elle peut devenir monnaie d'échange. Pourquoi ne pas le répéter afin d'éviter ce que l'on entend à propos de la prédominance d'une monnaie nationale ?

Et si les marges de fluctuation à l'intérieur du système monétaire européen se rétrécissent progressivement, et si ces marges tendent vers zéro, il s'agira alors de parités fixes ; on se retrouvera dans la situation d'une sorte de Bretton Wood européen. Quel sera alors l'intérêt d'une monnaie unique ? Les Belges et les Luxembourgeois connaissent déjà cette situation, pourquoi entretenir l'incertitude ?

C'est cette brume qui environne l'union économique et monétaire qui nous incite à la prudence, voire à la méfiance.

Cinquième interrogation, enfin : *quid* de l'Uruguay Round ?

Les négociations du G.A.T.T., je le reconnais, ont toujours été difficiles et tumultueuses. Je reconnais aussi bien volontiers que, chaque fois que la Communauté économique européenne a parlé à Genève d'une seule voix - comme au Kennedy Round ou au Tokyo Round - les Etats-Unis ont plié et un accord constructif a été trouvé, mais à la condition évidente que le « front uni » dont on parle aujourd'hui des douze Etats membres réponde convenablement aux intérêts de l'Europe. Or, aujourd'hui, j'ai le regret de constater que la situation est totalement différente.

Tout d'abord, les propositions de la commission étaient dramatiquement inacceptables : elles aboutissaient au démantèlement de l'agriculture française et à des désordres graves dans certains autres secteurs essentiels, comme les textiles.

Lors du débat récent sur l'agriculture, j'ai demandé à M. Mermaz si la France était prête à opposer son veto pour bloquer une négociation désastreuse. Il ne m'avait pas répondu et s'était contenté d'invoquer la vigilance. Je le répète une fois de plus, nous sommes quant à nous convaincus que la politique agricole commune pour motif de rançon du succès doit être profondément rénovée. La mutation extraordinaire de l'agriculture actuelle l'exige. Et nous souhaitons que le Gouvernement français, parce que seule la France peut le faire, ait le courage de proposer une charte nouvelle européenne pour l'agriculture. J'ai pour ma part présenté les propositions que nous jugions les plus raisonnables.

Mais il n'est pas possible d'accepter au G.A.T.T. n'importe quoi. Il ne saurait être question de mettre en péril un effort de trente ans qui a fait de l'agriculture un secteur économique puissant, fleuron de notre balance commerciale. Or, le

5 novembre dernier, les ministres de l'agriculture des Douze ont accepté un compromis étonnant sur la mission donnée au commissaire chargé du G.A.T.T. Et, hier après-midi, j'ai été profondément surpris, voire choqué, par M. Mermaz qui a déclaré avec un aplomb déconcertant : « C'est un très grand succès ! » Je m'attendais à tout sauf à cela ! Les propositions initiales étaient catastrophiques. Certes, les ministres de l'agriculture, à la suite de marathons bien connus, ont raboté certaines aberrations trop criardes, mais ils ont conservé le dispositif initial et général proposé par la commission. Ce texte était affreux et l'honnêteté intellectuelle conduisait seulement à dire que le compromis qui en est sorti est un peu moins mauvais.

Le drame d'ailleurs, au risque de vous surprendre, est moins dans les mesures concrètes qui ont été retenues, que dans l'ambiance et dans le schéma global des propositions.

M. le président. Votre temps de parole est écoulé, monsieur Cointat.

M. Michel Cointat. Je termine, monsieur le président.

La France a accepté le raisonnement américain sans faire de propositions adaptées aux conditions de l'agriculture européenne, comme si l'on pouvait comparer l'agriculture outre-atlantique, extensive, fondée sur les vertus de l'espace, et l'agriculture européenne intensive, manquant d'espace et fondée sur la vertu des hommes ! On ne soigne pas de la même façon la lépre des paysages américains et l'artériosclérose de la campagne française ! Or ce raisonnement américain s'appuie depuis toujours sur l'abaissement linéaire des droits de douane et des aides aux agriculteurs. Chaque agriculteur américain touche quatre fois plus d'aides et de subventions que l'agriculteur européen. En diminuant les subventions de 10, de 20, de 50 et de 70 p. 100 de chaque côté, l'agriculteur américain touchera toujours quatre fois plus d'aides que l'européen. Et ce système n'aboutit, à la longue, qu'à faire périr le plus faible.

Je le répète, poursuivons la révolution des lois d'orientation, approfondissons une politique commune qui a été une chance pour la France, créons une nouvelle charte prioritaire pour l'agriculture française. Mais perdons cette obsession du grand méchant loup américain qui ne détient que 20 p. 100 du commerce international, alors que la Communauté en contrôle 40. N'ayons donc pas de complexe !

Depuis 1986, la Communauté a déjà, malgré les difficultés, démobilité 15 p. 100 des aides agricoles. Que les autres en fassent autant, et on verra après !

On peut s'interroger sur bien d'autres points importants. Quelle grande Europe souhaitez-vous ? Une Europe à une ou plusieurs vitesses dont les accords de Schengen sont le dernier exemple ? Comment harmoniser l'action entre les pays de l'Europe de l'Est, les A.C.P. et les associés à la C.E.E. ?

Les cinq problèmes que j'ai évoqués me paraissent suffisants pour nous interdire d'approuver une politique européenne qui ne soulève que des interrogations et des craintes.

Malheureusement, madame le ministre, la seule façon de manifester notre désapprobation est de voter contre votre budget, dont l'intérêt n'est que relatif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Bosson.

M. Bernard Bosson. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, mes chers collègues, les enquêtes révèlent régulièrement combien les Européens adhèrent à la construction européenne.

Un récent sondage Gallup nous apprend que 61 p. 100 des Européens sont pour une monnaie unique, que ce pourcentage est beaucoup plus élevé dans notre pays et qu'il atteint 86 p. 100 parmi les dirigeants d'entreprise.

A la veille des deux conférences intergouvernementales, il est intéressant de constater l'avance de nos concitoyens et des responsables économiques sur de nombreux politiques.

En ce qui concerne la conférence sur l'union économique et monétaire, nous nous réjouissons que, au conseil européen de Rome, onze Etats, dont la France, aient décidé d'avancer sans se laisser freiner par Mme Thatcher, que le passage à la deuxième phase du plan monétaire de la commission ait été fixé au 1^{er} janvier 1994 et que l'objectif de monnaie unique qui, pour notre pays, est très loin de représenter un abandon de souveraineté, mais est, dans le cadre d'une souveraineté partagée, une souveraineté retrouvée, ait été clairement affirmé.

La direction prise, notamment sur la base du rapport du groupe de travail que vous avez présidé l'année dernière, madame le ministre, nous satisfait profondément.

Je poserai deux questions. Qu'attend le gouvernement français pour transformer le statut de la Banque de France ? Votre ministère a-t-il l'intention de se lancer - ce que je souhaite - dans une grande campagne d'information sur la nécessité de la monnaie unique, répondant notamment aux inquiétudes de ceux qui craignent qu'une monnaie unique conduise, à terme, à ce que les ajustements entre les Etats pèsent sur le social ?

En ce qui concerne la conférence intergouvernementale sur l'union politique, si nous approuvons les orientations prises par les onze Etats, nous avons cinq regrets.

Premièrement, nous regrettons que ce débat soit moins avancé. En effet, si le futur système européen de banque centrale doit être très largement autonome de tout pouvoir politique pour assurer l'impératif de stabilité monétaire, toute avancée vers ce pouvoir monétaire suppose parallèlement une avancée vers un pouvoir politique capable de définir la politique économique européenne, d'assurer les objectifs fondamentaux de croissance et de haut niveau d'emploi, enfin, de dialoguer avec l'autorité monétaire comme cela se passe et doit se passer dans toute démocratie. La monnaie ne peut être au-dessus des citoyens et des élus du peuple !

Deuxièmement, nous regrettons qu'on ne fasse pas assez l'effort de définir clairement ce qui doit être de la compétence de la Communauté et ce qui ne doit pas en être.

Si nous voulons mettre en commun ce qui est indispensable pour exister demain, nous ne voulons pas d'une Europe tentaculaire. Pour nous, il est inacceptable, par exemple, que la Communauté veuille régenter la chasse en France ou la tauromachie en Espagne.

M. Jeanny Lorgeoux. Bravo !

M. Bernard Bosson. La Communauté doit, tout au contraire, garantir et servir nos identités culturelles nationales et locales. Plus on est patriote, plus on doit être européen en ce sens.

M. Emile Kœhl. Excellent.

M. Bernard Bosson. Troisièmement, nous ne faisons pas partie de ceux qui, tout à la fois, reprochent à Bruxelles d'être trop technocratique et ne cessent de refuser toute avancée politique et démocratique.

Nous voulons une Communauté qui prenne toute sa taille politique et démocratique. En cette matière, nous craignons que le Gouvernement ne soit un peu frileux. Peut-être, avons-nous tort ? Nous le souhaitons.

Pouvez-vous nous préciser quels pouvoirs le gouvernement français est prêt à déléguer au Parlement européen et quelles sont, par ailleurs, les avancées démocratiques, les renforcements de pouvoir qu'il prévoit aussi bien pour la Commission que pour le Conseil européen, puisqu'il nous apparaît que, sans changer les équilibres institutionnels, ce sont ces deux instances qui constitueront demain, avec le Parlement européen, le pouvoir politique européen.

Quatrièmement, nous nous réjouissons que le dernier conseil européen ait décidé de définir précisément une citoyenneté européenne, mais quelles sont, en la matière, les propositions du gouvernement français ?

Cinquièmement, si nous sommes heureux que le Conseil européen ait constaté un consensus sur l'objectif d'une politique étrangère et de sécurité commune, nous aimerions connaître les propositions concrètes du gouvernement français, notamment en matière de défense.

Au-delà de l'U.E.O., comment entendez-vous insérer ces nouvelles compétences dans les institutions bruxelloises ?

Enfin, je ne saurais vous cacher nos vives inquiétudes au lendemain du conseil sur l'agriculture.

Nous connaissons tous les difficultés auxquelles la Communauté est confrontée au GATT. Nous tenons à rappeler tout d'abord qu'une communauté politique forte permettrait à l'Europe de parler réellement d'une seule voix. Nous payons cher aujourd'hui l'absence d'une véritable communauté politique européenne.

Le Premier ministre qualifiait hier de victoire le mandat de négociation auquel sont parvenus les ministres de l'agriculture. Sans céder à une démagogie facile, il ne nous est pas possible de le suivre. Cet accord risque, en effet, d'avoir des

conséquences dramatiques pour notre agriculture et nos agriculteurs. Au surplus, les mesures d'accompagnement restent extraordinairement vagues.

En conclusion, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, nous voudrions dire, à travers vous, à votre collègue de l'agriculture et au chef du Gouvernement qu'il est indispensable, sur le plan européen, et peut-être encore plus sur le plan national, de définir un ensemble de politiques permettant une agriculture moderne, puissante, exportatrice, tout en maintenant, par des aides indirectes - jamais directes - par des compensations de handicaps, par la protection de productions de qualité, la vie agricole sur l'ensemble de notre territoire. C'est essentiel pour mettre un terme à la désespérance de nos agriculteurs et à la montée anti-européenne qui en résulte.

Si nous sommes d'accord avec vos orientations en matière d'union économique et monétaire, nous craignons que vous ne soyez un peu timide en matière d'union politique, d'Europe des citoyens, de communauté de sécurité et de défense.

Nous souhaitons, par ailleurs, à la veille des deux conférences intergouvernementales et à la veille du 31 décembre 1992, que, sous votre impulsion, et avec la complicité de M. le ministre d'Etat, le budget des affaires européennes, dont nous nous réjouissons qu'il ait été créé il y a peu, soit fortement augmenté pour permettre la multiplication des actions d'information et des campagnes d'explication.

Nous souhaitons, enfin, que ce budget, que mon groupe, unanime, votera, notamment en raison de vos orientations en matière de politique européenne, nous soit à l'avenir présenté séparément du budget des affaires étrangères et fasse l'objet d'un vote distinct car, monsieur le ministre d'Etat, si les affaires du dehors ne sauraient être traitées comme les affaires du dedans, les affaires européennes ne sauraient être traitées comme des affaires étrangères ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Une première remarque s'impose : la faible consistance de vos crédits, madame le ministre. Le troisième rapporteur a ce jugement très dur à ce sujet : « Cela n'appelle pas de commentaires particuliers. »

Constatant le caractère microscopique de ce budget, je serai beaucoup moins cruel en posant cette simple question : pourquoi un tel ministère ?

Certes, vous disposez d'un bureau au Quai d'Orsay, mais vos responsabilités sont réduites par rapport à celles de Mme Cresson. Or, toujours selon le même rapporteur, le ministère de cette dernière n'était qu'une « coquille vide ». Alors pourquoi un tel ministère ?

Cette question a d'autant plus de pertinence que, à peine désignée, vous tenez des propos contraires ou opposés à ceux de votre ministre de tutelle.

En voici deux exemples.

M. Dumas considérait ici-même, le 10 octobre, qu'un droit d'initiative devait être reconnu au Parlement européen. Le 30 octobre, devant la commission des affaires étrangères, vous affirmiez, madame le ministre, qu'un tel droit pose un problème car il remettrait en cause les attributions de la commission européenne.

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes. Cela pose un problème à la commission !

M. Jean-Claude Lefort. M. Dumas évoquait la création d'un congrès qui non seulement s'exprimerait sur les choix du Conseil mais « les sanctionnerait ». Pour vous, madame le ministre, ce congrès doit « débattre des grandes orientations de la Communauté ».

Je m'arrête, mais ma question initiale se double d'une seconde : madame, puisque vous reprenez tous ses propos, êtes-vous ministre délégué auprès de M. Jacques Delors ?

J'ai pris ces quelques exemples pour soulever un problème de fond : pourquoi cette valse-hésitation ?

Cela traduit, à mon sens, une donnée majeure et non pas un simple désir d'exister. La volonté d'intégration européenne du Gouvernement se heurte à l'état de l'opinion, à l'exigence de démocratie, à l'intérêt national.

Drainer tous les pouvoirs hors de notre pays et de son parlement, telle est votre volonté commune. C'est pourquoi l'habillage de ces projets peu avouables fait apparaître des différences.

Ainsi que je vous l'ai dit le 10 octobre dernier, madame, mais je le répète puisque, en raison non pas de votre inattention - je n'ose l'imaginer ! - mais de votre embarras sans doute, vous ne m'avez pas répondu, la souveraineté nationale ne peut être déléguée, ni pour partie ni pour tout, à personne d'autre qu'au peuple français et à ses représentants à qui elle appartient.

Or vos projets conduisent à constituer un conglomérat supranational disposant de tous les attributs d'un Etat, aboutissant à une souveraineté « partagée », ce dernier mot étant de vous, monsieur le ministre d'Etat.

« Souveraineté partagée » ! Cela n'est pas sans rappeler ce concept, que tous le monde, avec nous, semblait condamner avec virulence hier, de « souveraineté limitée ». Les temps changent !

Naturellement, cette volonté farouche qui est la vôtre a des raisons que la raison n'ignore pas.

Vous sortez en effet de la naphthaline des projets vieux de plus de quarante ans. Repoussés, hier, par la volonté de notre peuple, ils sont aujourd'hui archaïques eu égard aux exigences de notre temps, car le monde et la France ont bien changé, et les défis auxquels nous sommes confrontés également.

L'intégration européenne que vous voulez, et une large partie de la droite avec vous, ce n'est pas la réponse qu'attend le monde contemporain. C'est la réponse qu'attend le monde des affaires. C'est tout différent. Et ce monde-là, c'est bien connu, n'a pas de patrie. Il n'a que des intérêts égoïstes.

Ce qui vient de se passer à Rome le confirme. L'affrontement avec Mme Thatcher ne porte pas sur la finalité de l'Europe. Il porte exclusivement, même si cela n'est pas secondaire, sur le fait de savoir qui dominera qui dans cette union européenne.

Et vous, autant vous semblez disposés à ce que l'Angleterre retrouve l'air du grand large, autant vous paraissez fascinés par le géant allemand auquel vous entendez à tout prix nous lier.

M. le président. Votre temps de parole est écoulé, monsieur Lefort !

M. Jean-Claude Lefort. Si l'Europe doit être sociale ou ne pas être, alors cette Europe-là ne sera pas. Si elle doit être démocratique ou ne pas être, généreuse et ouverte sur le monde ou ne pas être, vraiment européenne ou ne pas être, alors cette petite Europe-là ne sera pas !

Pour être, l'Europe doit reposer sur trois exigences contemporaines majeures :

D'abord, la coopération qui, pour être mutuellement avantageuse, doit être librement consentie. La coopération, c'est la liberté pour chacun et pour tous. L'intégration, c'est la soumission.

Ensuite, la souveraineté nationale sans laquelle il n'est pas de liberté - encore elle ! -, de liberté pour notre peuple et pour tous les peuples.

La paix, enfin, car le monde d'aujourd'hui n'a que trop souffert de la logique des blocs.

Madame, monsieur les ministres, vous voulez construire un vaste espace ultralibéral nécessairement livré aux appétits des plus puissants, et encadré au plan politique jusqu'à faire perdre à notre pays son identité. Vous construisez une Europe allemande. Vous courez derrière les événements.

Nous voulons l'Europe, mais autrement, et la vraie, car nous ne voulons pas la construire sur le dos de la France.

Nous voulons - comme c'est possible et nécessaire - que vive l'Europe et que vive la France.

C'est dire si nous sommes franchement contre votre budget, aussi minuscule soit-il, car les effets de votre politique européenne, eux, sont énormes. Ils sont essentiellement négatifs et notre vote est en correspondance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires étrangères : affaires européennes (*suite*) :

Annexe n° 2. - M. Martin Malvy, rapporteur spécial ; avis n° 1637, au nom de la commission des affaires étrangères ; - tome IV (institutions, marché unique, monnaie), de M. Jean Seitlinger ; - tome V (recherche, technologie, télécommunications), de M. Jean-Yves Le Déaut.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

Lura Tech

www.luratech.com